



# De Gaulle responsable de la crise d'octobre

— le ministre Maurice Tessier

de notre bureau de Québec  
Une bombe verbale a sauté à l'Assemblée nationale, à 1 h. 15 ce matin, quand le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, a accusé formellement le général Charles de Gaulle d'être à l'origine des évé-

ments tragiques que vient de connaître le Québec.  
Au terme d'une semaine de débats à la fois injurieux et même indécents provenant des deux côtés de la Chambre, le ministre Tessier a déclaré textuellement en réponse au député pe-

quiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, qui demandait de donner le nom de Colomby à la nouvelle ville de Sainte-Scholastique: "Si le député considère que la reconnaissance, ce sont les bombes, les assassinats qui ont suivi la

Voir DE GAULLE, page A 2

Le plus grand quotidien français d'Amérique

## la presse

Montréal, samedi 19 décembre 1970, 86e année, no 295, 140 pages, 9 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION 25c

# Québec maintient la surtaxe de 6 p. cent

par François TREPANIER  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre du Revenu du Québec, M. Gérard Harvey, a annoncé, hier, que la surtaxe temporaire de six pour cent qui avait été imposée

sur le revenu des particuliers en 1968 sera encore maintenue en 1971.

Les porte-parole des trois partis d'opposition ont accueilli avec de vives critiques cette décision communiquée par M. Harvey dans une déclaration à l'Assemblée nationale.

C'est l'ancien ministre des Finances du Québec, M. Paul Dozois qui en juillet 1966 avait décidé d'imposer une surtaxe de six pour cent sur le revenu des particuliers. Décrite comme temporaire, cette surtaxe fut par la suite maintenue en 1969 puis 1970.

En annonçant la décision du gouvernement de maintenir cette surtaxe, M. Harvey a fait savoir, par ailleurs, que la Loi de l'impôt provincial sur le revenu et la Loi de l'impôt sur les corporations seront amendées lors de la prochaine session afin d'inclure dans

ces législations des dispositions semblables à celles contenues dans la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu, dispositions qui seront applicables aux années d'imposition 1970 et suivantes.

La Loi fédérale de l'impôt sur le revenu sera amendée lors de la prochaine session afin d'inclure dans ces législations des dispositions semblables à celles contenues dans la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu, dispositions qui seront applicables aux années d'imposition 1970 et suivantes.

Voir LA SURTAXE, page A 2



● Les gagnants des contes de Noël  
En l'an 2,000, le Père Noël va se faire raser la barbe et se faire couper les cheveux. Il gardera sa grosse moustache...

Ainsi débute le conte de Noël de Chantal Séguin, une fillette de huit ans qui, comme plus de 500 autres jeunes, a participé au concours que LA PRESSE lançait il y a quelques semaines.

Pour les gagnants, c'est aujourd'hui "le grand jour": leurs contes paraissent en page B 7. Dans de brèves interviews en page B 2, ces jeunes auteurs "se racontent". Pourquoi Jacques Dearburn a-t-il participé au concours? "Parce que j'étais à peu près sûr de gagner", répond-il tout simplement.

● "Apollo-14", tout marche bien, départ le 31 janvier — page A 10

● Disques 1970: le choix de Claude Gingras — page C 5

### sommaire

- Annonces classées / F 4 à F 13
- Arts et Lettres / C 1 à C 17
- Bandes dessinées / B 6
- Bricoleur / F 3
- Bridge / B 7
- Critique du samedi / F 18
- Décès, naissances, etc. / B 5
- Economie / D 8 à D 10
- Editorial / A 4
- Etes-vous observateurs? / B 7
- Horoscope / B 4
- Information canadienne / A 11
- Informations étrangères / A 10
- Jardinage / F 2
- Les secrets de polichinelle / B 4
- Loisirs et récréation / B 6
- Mots croisés / B 7
- "Mot-mystère" / F 7
- Radio et télévision / F 14
- Sciences / E 8
- Sports / E 1 à E 6
- Timbres / B 7
- Tourisme / D 1 à D 6
- Tribunaux / B 7
- Vie religieuse / F 14
- Vivre aujourd'hui / B 1 à B 4
- Votre médecin / B 3

## D'ici à 1975: 248 écoles polyvalentes

par Claude MASSON  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Un total de 248 écoles secondaires polyvalentes seront construites ou complétées au cours des cinq prochaines années dans plus de 60 commissions scolaires régionales à travers la province alors que 16 autres projets de polyvalentes seront reconsidérés.

En ce qui concerne plus spécifiquement la région de Montréal, tous les projets d'écoles polyvalentes seront menés à terme, dont un grand nombre d'ici la prochaine année scolaire qui débutera en septembre 1971.

Le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, a déposé à l'Assemblée nationale, hier, un plan quinquennal des écoles polyvalentes du Québec. Ce plan quinquennal établit les objectifs du ministère dans les différentes régions du Québec pour septembre 1971 jusqu'à septembre 1975.

Le ministre a souligné que l'échéancier 248 ECOLES, page A 2

## Nuage radioactif au Nevada

MERCURY, Nevada (PA) — Un panache de poussières radioactives s'est élevé, hier, à 8,000 pieds au-dessus du terrain d'essai atomique de Mercury, dans le désert du Nevada, forçant l'évacuation d'urgence de quelque 600 ouvriers, a annoncé un porte-parole de la Commission américaine de l'énergie atomique.

L'accident s'est produit lors de l'essai souterrain d'un engin nucléaire de faible puissance, mais il n'a pas été nécessaire d'évacuer les personnes résidant à l'extérieur du terrain d'essai, situé à environ 80 milles de Las Vegas.

300 personnes ont dû retourner

Le porte-parole de la CAEA a révélé que 300 de ces personnes évacuées ont dû retourner à leur domicile.

Voir RADIOACTIF, page A 2



telephoto PC

Déjà le Père Noël...

Que les sceptiques se rassurent. Il ne s'agit nullement d'un Père Noël qui, descendu par la cheminée, vient y déposer des cadeaux. C'est tout simplement un employé du service des parcs et de la récréation de Saskatoon, Danny Yee, qui dispose des imitations de morceaux de charbon dans cette traditionnelle cheminée de Noël... Celle-ci est exhibée au Conservatoire municipal de Saskatoon.

# Ottawa interdit cinq régions aux navires de pêche étrangers

par Claude TURCOTTE  
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le gouvernement canadien a mis de l'avant "un nouveau concept hardi" en établissant des zones de pêche exclusives dans le golfe Saint-Laurent, la Baie de Fundy du côté de l'Atlantique, et le bassin Reine-Charlotte, l'entrée Dixon et le dé-

troit d'Hecate sur la côte du Pacifique.

Cette décision du gouvernement fédéral, qui entrera en vigueur vers la fin de février prochain, nécessitera des négociations pour le retrait progressif des pêcheurs étrangers qui depuis des centaines d'années ont jeté leurs filets dans ces territoires.

Le ministre des Pêches et des Forêts du Canada, M. Jack Davis, a mentionné aux Communes que ces négociations auront lieu avec les gouvernements du Royaume-Uni, de la Norvège, du Danemark, de la France, du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie.

Le Canada a conclu récemment avec les États-Unis "un accord sur

les privilèges réciproques de pêche", de telle sorte que la décision annoncée, hier, n'affecte pas les pêcheurs américains.

Le Canada a de plus des engagements historiques avec la France depuis la signature du traité d'Utrecht en 1713. Les Français ont depuis joui

Voir NAVIRES DE PECHE, page A 2

## Rumeurs et mystères dans Chambly

par François TREPANIER  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Diverses rumeurs aussi fantaisistes les unes que les autres ont commencé à circuler, hier, dans la capitale québécoise, après l'annonce des élections complémentaires dans le comté de Chambly, le 8 février.

Le député de l'Union nationale de Montréal et éventuel candidat à la succession de M. Jean-Jacques Bertrand, M. Marcel Masse, a ainsi laissé entendre que l'ex-ministre de la Justice, M. Claude Wagner, pourrait se présenter comme candidat de son parti dans ce comté.

Cette information a immédiatement été démentie par les membres du comité de campagne.

Voir RUMEURS, page A 2

## Un timbre en hommage à Pierre Laporte

OTTAWA (UPI, PC) — Les Postes canadiennes ont annoncé, hier, l'émission, en octobre 1971, d'un timbre commémorant le cinquantenaire de la naissance de Pierre Laporte.

Le timbre honorant l'ex-ministre québécois du Travail assassiné par des terroristes en octobre dernier, sera l'un des timbres spéciaux qui seront mis en circulation l'année prochaine.

Les autres comprendront un timbre commémorant le cinquantenaire de la découverte de l'insuline et une série représentant "la feuille d'érable aux quatre saisons".

Service aux guichets rétabli le samedi

D'autre part, le service complet aux guichets sera rétabli le samedi, à partir du 23 décembre.

Voir UN TIMBRE, page A 2



Légères chutes de neige intermittentes avec possibilité de pluie verglaçante.

Aperçu pour demain: s'éclaircissant. Max. 30° Min. 15° • Détails à la page A 2

**Belvedere**

**Les fumer, c'est les aimer.**

(Filtre ou Menthol)

**mini lotto**

TIRAGE 18 DEC. 77398

77,398 gagnent \$5,000  
7,398 gagnent \$500  
398 gagnent \$100

# Fermeture de certains territoires de pêche Aux USA, on doute que les pays visés se soumettent

WASHINGTON (PC) — Les Etats-Unis "regrettent profondément" la décision annoncée hier par le gouvernement canadien de "fermer" quelque 80.000 milles carrés de territoire de pêche au large de ses côtes, a déclaré hier, un porte-parole du secrétariat d'Etat américain.

"Une telle action unilatérale ne peut trouver de fondement dans le droit international, aussi croyons-nous que les problèmes relatifs aux eaux océaniques ne peuvent trouver de solution que dans une concertation internationale."

Même si le Canada a donné l'assurance à son voisin du Sud que ces nouvelles frontières des eaux territoriales de pêche ne s'appliquent pas aux chalutiers américains, a ajouté le porte-parole, les USA n'en demeurent pas moins inquiets.

Le gouvernement américain a donc prié son ambassadeur à Ottawa de faire les "représentations appropriées", a-t-il dit, soulignant que le Canada est d'ailleurs au courant de la position américaine en cette matière.

## RUMEURS

SUITE DE LA PAGE A 1

mité qui cherche actuellement à rallier les militants de l'UN derrière le nom de M. Wagner au poste de chef du parti.

Quant au principal intéressé, tout en refusant de commenter la rumeur même, il a rappelé ses déclarations récentes selon lesquelles il ne serait pas intéressé à retourner à la vie politique.

### Aucun désir

Se référant à une déclaration récente, M. Wagner a signalé à un journaliste de LA PRESSE: "J'ai dit clairement que je n'ai aucun désir de retour à la vie politique. Je m'en tiens à ma déclaration."

"Donc, on doit comprendre que vous excluez également de vous présenter dans Chambly?" a demandé le représentant de LA PRESSE.

Reponse: "J'ai toujours dit que les journalistes étaient libres d'interpréter une déclaration."

Pendant que M. Wagner tenait ces propos, un porte-parole du parti devait enfin faire remarquer qu'aucune décision n'avait été prise au sujet de la participation de l'UN à ces élections complémentaires.

Au nom de M. Wagner devait également venir s'ajouter celui d'un autre personnage supposément intéressé à se présenter, celui de M. Jean Sirois, candidat battu lors des dernières élections dans le comté de Jean-Talon."

Il semble cependant qu'encore là il n'y ait rien de fondé.

### PQ: aucune décision

Du côté du Parti québécois, aucune décision n'a également été prise quant à la participation du parti aux élections du 8 février.

Comme dans l'Union nationale, à cause du contexte actuel et de la tradition qui favorise les partis au pouvoir dans les élections complémentaires, on serait plutôt hésitant à lancer le parti dans la campagne.

On signale toutefois qu'advenant une participation de l'UN et des crédites à cette élection, l'ex-candidat du parti dans ce comté, Pierre Marois, aurait peut-être de fortes chances de remporter une victoire. On se souvient que M. Marois avait été le principal adversaire de M. Pierre Laporte lors des dernières élections.

Chez les crédites, on affirme enfin que le parti participera à l'élection et qu'il y aura même un "gros" candidat. Qui? C'est un mystère.

Il n'y a enfin que du côté des libéraux où tout est officiel depuis longtemps. Le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, M. Jean Cournoyer sera évidemment candidat et d'après M. Bourassa il remportera une victoire facile.

"Je suis convaincu, a dit M. Bourassa, que la population du comté de Chambly manifesterait son appui au gouvernement en élisant à l'Assemblée nationale l'un des Québécois les plus compétents qui soient en matière de relations de travail."

## RADIOACTIF

SUITE DE LA PAGE A 1

ces ont dû être retournées au centre d'essai, parce qu'on a découvert des particules radioactives sur leurs vêtements ou leurs véhicules.

H a toutefois refusé de se prononcer sur la possibilité que ce nuage radioactif s'étende au-dessus des frontières internationales, ce qui constituerait une violation du traité sur les essais signé en 1963 par les USA l'URSS et plusieurs autres pays.

## NAVIRES DE PECHE

SUITE DE LA PAGE A 1

de droits de pêches particuliers, dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de Terre-Neuve.

Mais, M. Davis a indiqué hier, qu'à son avis de tels affronts sont "chroniques" et que le temps est venu de mettre fin au trafic de pêche. A cause de la location des Iles Saint-Pierre et Miquelon, le Canada et la France ont aussi des arrangements particuliers à conclure sur la délimitation de leur territoire respectif non seulement pour les droits de pêche, mais aussi pour le plateau continental.

### Compétence du Canada

Quoi qu'il en soit, la décision annoncée hier aura pour effet d'affirmer la compétence du Canada en matière de conservation et d'exploitation rationnelle des pêches d'une aire supplémentaire de 80.000 milles carrés d'eaux côtières et d'étendre à ces eaux l'application des programmes canadiens de lutte contre la pollution.

M. Davis a fait savoir qu'elle permettra de protéger des ressources importantes pour les pêcheurs canadiens. On a pris jusqu'à 550 millions de livres de poissons, de mollusques et de crustacés dans le golfe Saint-Laurent pour une valeur annuelle de \$31 millions. Les revenus retirés de la pêche dans la Baie de Fundy se chiffrent par \$12 millions, tandis qu'ils atteignent \$37 millions sur la côte du Pacifique.

Comme l'ont fait remarquer le porte-parole des partis d'opposition, l'annonce de cette décision est de nature à satisfaire tous les pêcheurs canadiens. Selon les conservateurs et les neo-démocrates, le gouvernement aura dû agir depuis longtemps et même aller plus loin en protégeant aussi les poissons du plateau continental.

Cette mesure va également plaire aux pêcheurs québécois de la Gaspésie et des Iles de la Madeleine, qui depuis des années, se plaignent que les chalutiers étrangers viennent épuiser les ressources du golfe. Certains ont menacé plus d'une fois de sortir leurs fusils et de tirer sur ces chalutiers. Certains ont, semble-t-il, mis leurs menaces à exécution, à quelques reprises au cours des dernières années.

Pour sa part, M. Davis a paru réticent à prolonger la zone de protection au plateau continental, en expliquant que pour le plus important pays côtier au monde, une telle décision aurait une portée extrêmement vaste et affecterait un très grand nombre de pays.

Il a fait remarquer que les zones protégées ne doivent pas être considérées comme une partie intégrante du territoire souverain, bien qu'il se garde de dire qu'elles ne seront pas un jour partie intégrante du Canada.

Par exemple, il souligne que c'est seulement depuis 1949, lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération que le golfe Saint-Laurent a pu être considéré comme un lac ou une mer intérieure. Il s'est demandé qu'elle pouvait être la valeur historique de cette théorie.

Le ministre a de plus mentionné que le gouvernement pourra permettre à des flottes de pêches étrangères de venir dans les zones protégées, mais aux conditions fixées par le Canada.

De cette manière, M. Davis a laissé entendre que ces zones pourraient servir de pouvoir de marchandage en ce sens que le Canada pourrait échanger pour des périodes limitées des territoires de pêche avec d'autres pays, lorsque l'un et l'autre préfèrent avoir la sorte de poisson qui se trouve dans le territoire de l'autre pays.

La création des ces zones protégées découle de décisions gouvernementales antérieures; tout d'abord le prolongement de trois à douze milles des limites de pêche côtière; ensuite, il fut décidé de mesurer cette limite non pas en suivant le profil exact de la côte, mais plutôt après avoir fixé des lignes droites entre les caps ou les pointes, de sorte que les mesures n'étaient jamais prises au fond d'une baie.

## 248 ECOLES

SUITE DE LA PAGE A 1

cier a été fait après discussion avec le ministère des Finances pour s'assurer que le plan déposé respecte la problématique financière du gouvernement et les possibilités d'engager des fonds dans la construction d'écoles polyvalentes.

Les raisons invoquées pour la reconsidération de 16 projets de polyvalentes sont à la fois en ce qui concerne le nombre exact de la clientèle qui sera desservie par ces projets et aussi la nature du projet relié à d'autres dans un milieu avoisinant.

Projets reconsidérés  
Même si le plan quinquennal déposé, hier, est bien précis, il n'est pas inflexible. Le ministre de l'Éducation a précisé que les projets prévus pour septembre 1973, 74 et 1975 pourraient toujours être reconsidérés à la lumière de faits nouveaux comme les investissements ou autres facteurs pertinents qui pourraient changer les exigences de la construction.

Le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, a immédiatement mentionné un facteur à considérer: la conception même de l'éducation polyvalente. On sait que le Conseil supérieur de l'Éducation a publié récemment un rapport sur les polyvalentes qui, à certains égards, remet sérieusement en question toute la conception de l'éducation polyvalente au Québec.

# Pour 19 professions, plus de citoyenneté nécessaire

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Assemblée nationale a adopté après trois heures de débat, mais sans opposition sérieuse, le bill 64, modifiant la "Loi de l'admission à l'étude de professions et d'autres dispositions législatives", bill qui permet aux immigrants d'exercer au Québec certaines professions sans être obligés d'être citoyens canadiens mais qui les oblige, par contre, à posséder

une "connaissance d'usage de la langue française".

Le bill contient deux articles principaux. Le premier prévoit qu'une corporation (la loi en mentionne 19 bien connues mais fait exception pour le Barreau) ne pourra refuser d'admettre un candidat simplement pour le motif qu'il n'est pas citoyen canadien: a) s'il a été légalement admis au Canada pour y demeurer en permanence; b) s'il s'engage à demander la citoyenneté canadienne dans les délais légaux minima; c) s'il est domicilié au Québec; d) s'il possède une connaissance d'usage de la langue française.

La nouvelle loi précise que le gouvernement pourra étendre l'application de cette mesure à d'autres corporations professionnelles, au fur et à mesure des besoins, par simple décision du cabinet.

Le second article majeur prévoit qu'une corporation à laquelle la nouvelle loi s'applique pourra suspendre

toute personne qui ne demande pas la citoyenneté canadienne à l'expiration des délais légaux minima.

### Amendements

Mais le gouvernement a fait adopter hier deux amendements à son projet de loi par l'Assemblée nationale, amendements qui devaient partiellement certaines critiques des députés oppositionnistes.

Ainsi, quant à la difficulté de définir ce que signifie exactement "connaissance d'usage du français", le parrain du bill, M. François Cloutier, ministre de l'Immigration et ministre des Affaires culturelles, a proposé un premier amendement prévoyant que ce serait non pas les corporations qui confectionneraient et feraient passer les examens de français, mais le gouvernement, par des officiers spécialisés. (Les corporations, toutefois, conservent la permission, selon la loi, de juger des équivalences de diplômes des candidats à l'admission.)

## LA SURTAXE

SUITE DE LA PAGE A 1

venu a été modifiée pour prévoir l'imposition de certains bénéfices résultant de l'aliénation ou de la disposition d'un contrat d'assurance-vie et elle prévoit un abattement de 50 pour cent de l'impôt de base pour le particulier qui réside dans la province et un abattement de 10 p. cent du revenu imposable d'une compagnie gagnant dans la province.

M. Harvey a précisé que les amendements qui seront apportés permettront au Québec de récupérer la quote-part des impôts qui lui revient de droit.

### Critiques acerbes

Le chef de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, a rappelé d'abord que son gouvernement avait promis de l'abolir et que les libéraux l'avaient fort critiquée à l'époque.

"C'était un impôt qui était de nature absolument temporaire et nous constatons que le gouvernement ne respecte pas l'engagement qui avait été pris par le gouvernement de l'abolir", a dit M. Bertrand.

Quant au porte-parole du Ralliement éradite, le député de Beauve, M. Fabien Roy, c'est avec des remarques sarcastiques qu'il a commenté la décision du gouvernement.

"Nous venons d'entendre par la voix du ministre du Revenu le gouvernement faire son cadeau à l'occasion des fêtes au peuple québécois, a lancé M. Roy. Alors qu'au Nouveau-Brunswick, on a annoncé des réductions de taxes, ici on est en train de rendre permanente une taxe temporaire qui avait été imposée pour deux ans. Plus ça change, plus c'est pareil, a continué M. Roy. L'ancien gouvernement s'était vu obligé d'imposer cette taxe à cause de la mauvaise administration du gouvernement précédent. Le gouvernement actuel veut le faire pour les mêmes raisons."

Après avoir fait allusion au dernier emprunt de l'Hydro-Québec sur le marché américain, M. Roy a enfin conclu que la décision du gouvernement prouve tout simplement que le Québec est limité dans ses sources de revenus et qu'on devra avoir recours à des mesures comme les taxes pour qu'il se finance tant que l'on ne prendra pas les moyens pour utiliser le crédit du Québec.

Le porte-parole du Parti québécois, le député de Gouin, M. Guy Joron, a affirmé, pour sa part, que les amendements que le ministre du Revenu se propose de présenter lui-même lors de la prochaine session devraient peut-être l'inciter à être plus prudent dans ses déclarations.

"Si le ministre s'engage dans cette voie, a dit M. Joron, je pense que cela va le mener rapidement à l'indépendantisme puisque la juste part des impôts qui doivent revenir au Québécois, c'est la totalité des impôts."

# Les voleurs manifestent leur esprit des Fêtes

Les criminels ont manifesté leur singulier esprit des fêtes, hier, en commettant 16 vols à main armée, dont 11 à Montréal, 4 à Laval et un à LaSalle, pour recueillir en tout la somme de \$38.180.

Le plus important de ces vols a été commis à LaSalle par quatre bandits affublés de cagoules, qui ont soulagé la caisse populaire Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, 7625 rue Edouard, de la somme de \$14.000. Les bandits ont ensuite pris la fuite dans une familiale où les attendait un complice.

### A Montréal

À Montréal, les bandits se sont manifestés 11 fois. A la bijouterie Roger Legault, un bandit solitaire s'est emparé de \$1.645.00. Cet établissement est situé au 3615 est, rue Ontario.

Un autre filou a pour sa part recueilli \$1.000 au Miss Montreal Restaurant, 8255 de Bougainville, où son argument convaincant a été la simulation d'une arme.

Deux filous hippy ont de leur côté fait irruption au Salon de coiffure, sis au 607 rue Des Ormeaux, pour y voler la somme de \$325.

Au restaurant Lalonde, rue Bourbonnière, c'est \$200 qu'a coté la visite d'un individu armé d'une mitraillette. Il a fui en auto.

Chez Riki, 6870 Marseille, un autre apôche a fait main basse sur les \$125 contenus dans le tiroir-caisse.

Au magasin Perrette du 4200, 45e avenue, dans le quartier Sain-Michel, on déplore la perte de \$80 rafles par deux bandits armés.

Chez Superior Leather, 4385 rue St-Laurent, deux bandits se sont présentés pour \$100. Ils ont fui à pied.

Pendant ce temps, deux autres lascars se partageaient la somme de \$60 dont ils ont soulagé le restaurant Decelles, au 2408 rue Sainte-Catherine.

L'épicerie Beauchemin, du 4748 de La Roche, a reçu la visite de deux filous, une visite qui lui coûte \$25. Au 533 Gounod, à l'épicerie du même nom,

c'est \$20 qu'a récoltés un bandit armé d'un revolver.

Finalement (à Montréal), trois bandits ont visité les locaux de la compagnie Buttoncraft Inc., au septième étage du 5605 de Gaspé, où ils se sont emparés de \$3200.

### A Laval

Au 1100 boulevard des Laurentides, un employé de Canadian Tire, qui allait faire un dépôt de \$8.000, a été intercepté par deux bandits, au centre d'achat de Pont-Viau.

Pendant ce temps, la caisse populaire, sise au 3000 boulevard Sainte-Rose, a enregistré un "transfert de fonds" de \$1.900 au profit de deux bandits armés. Au Marché Select, 31 rue Sauriol, c'est \$2.600 qu'ont empochés trois cagouliers.

Puis, à la caisse populaire du 30 Monté Marsan, dans le quartier Saint-François, 2 individus se sont emparés de \$2.000, à la pointe de revolvers.

## le TEMPS qu'il fera

### Neige possibilité de pluie verglaçante

Voici les prévisions de la météo pour aujourd'hui. Région de Montréal, d'Ottawa, de Québec et des Laurentides: légers chutes de neige intermittentes avec possibilité de pluie verglaçante. Minimum aux alentours de 15. Maximum de 20 à 30. Aperçu pour demain: éclaircissement. Région des Cantons de l'Est et du Lac-Saint-Jean: nuages avec légères chutes de neige intermittentes. Minimum entre 5 et 15. Maximum aux alentours de 20. Aperçu pour demain: éclaircissement. Région de la Mauricie: nuages avec légers chutes de neige intermittentes. Maximum près de 20. Aperçu pour demain: ciel plus clair et temps froid. Région de Baie-Comeau: ciel variable avec possibilité d'une chute de neige. Minimum entre 10 et 15. Maximum de 20 à 25. Aperçu pour dimanche: beau temps. Région de Rimouski, de Sept-Îles et de Gaspé: quelques périodes ensolleillées. Minimum de 10 à 15. Maximum entre 20 et 25. Aperçu pour dimanche: beau temps.

**VIC TANNY'S**  
**L'OFFRE SPECIALE**

**RESERVEZ, MAINTENANT ET ECONOMISEZ!**

**AUCUNS FRAIS D'ADMISSION POUR TOUS NOUVEAUX MEMBRES INSCRITS**

**AVANT LE 23 DEC.**

**OU PLUS TÔT SI LE NOMBRE REQUIS EST ATTEINT**

**PLUS**

**1 MOIS GRATUIT D'ADHESION EN CADEAU POUR UN PARENT OU UN AMI(E)**

**CENTRES DE SANTÉ VIC TANNY'S**

**DERNIERS 4 JOURS CENTRES DE SANTÉ VIC TANNY'S**

CENTRE D'ACHATS COTE-SAINT-LUC  
PLACÉ BONAVENTURE av. ESTEREL "E" MART  
CENTRE D'ACHATS ROCKLAND  
CHOMEDEY, 1278, boul. LABELLE  
LONGUEUIL  
présentement en construction  
WEST ISLAND MALL

**INFORMATIONS: 866-3992**

**CLINIQUE B.C.**  
services complets avec département  
**CHIROPRATIQUE**  
4146 est. Bélanger (angle Pie IX)  
Sur rendez-vous, de 9 a.m. à 9 p.m. **725-9588\***  
POSTE 2

**UNIVERSITE DE MONTREAL**  
**SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE**  
**COURS DE LANGUES**  
ENSEIGNEMENT PAR METHODES AUDIO-VISUELLES

**ANGLAIS**  
Examen de classement obligatoire pour les nouveaux étudiants.  
Immeuble principal, entrée U-1, salle Z-110.  
**LE JEUDI 7 JANVIER, 7:30 p.m.**  
Date limite d'inscription à ce cours

**ALLEMAND ESPAGNOL**  
Date limite d'inscription: 18 janvier 1971  
Annuaire sur demande au: Service d'éducation permanente  
3333 chemin de la Reine-Marie  
Tél.: 343-6090 (jour)  
343-6992 (soir)

**BARIL**  
POUR VOTRE SAPIN  
Complément idéal et  
contient du résine, cette  
base en forme de baril, de  
voici pour vous une très  
pragmatique.

**SPECIAL \$500**

**BOUTIQUE DU BARIL**  
75 PAV. LABELLE Ste-Rose, 875-9489



Des moteurs pour tous les modèles de voiture 1969 et 1970, y compris les pièces de rechange et autres accessoires.

## Dans la région de Drummondville Vaste réseau de voleurs d'automobiles démantelé

Deux des neuf hommes appréhendés lors de la mise au jour d'un réseau millionnaire de voleurs d'automobiles, à Drummondville, se sont vu refuser tout cautionnement, jusqu'à leur enquête préliminaire, hier après-midi. Même s'ils ont complètement démembré cet important réseau, hier, les policiers n'en continuaient pas moins de fouiller la région de Drummondville, dans le but de découvrir d'autres voitures et pièces de voitures volées.

L'intervention policière a été l'aboutissement d'une enquête qui s'est poursuivie au cours des deux dernières semaines dans cette région et qui a mis fin aux activités des criminels, qui duraient depuis au moins deux ans.

Au cours des fouilles, la police a retrouvé un atelier "spécialisé" dans le maquillage des pièces d'automobiles. Cet atelier était caché par un faux-mur, à l'intérieur d'un garage.

### 250 autos volées

La dernière perquisition a été effectuée dans une grange, près de Drummondville, où l'on a trouvé des moteurs et autres pièces provenant d'automobiles rapportées volées.

Un rapide inventaire du matériel (autos et pièces) volé par les membres de ce réseau a permis aux li-

miers d'évaluer à environ 250 le nombre de délits imputables aux bandits. En fait, les policiers n'ont pu identifier positivement que 25 automobiles, mais en additionnant moteurs, transmissions, etc., ils ont porté à 250 le nombre de voitures de modèles 1969 et 1970, volées par cette bande.

Selon les policiers, les voleurs travaillaient en expert. Ils payaient, selon la valeur de l'auto volée, des montants allant de \$35 à \$100, à des spécialistes dans l'art de faire démarquer des voitures... sans les clés.

Ces voitures étaient par la suite démantelées et les pièces étaient exposées de façon à ce que les acheteurs éventuels se sentent dans un véritable établissement spécialisé.

Ajoutons que dans deux des quatre endroits visités par les enquêteurs, on a découvert trois automobiles sur le point de subir à rebours l'opération du montage.

L'action policière a été menée conjointement par la police de Montréal, sous les ordres du lieutenant Réjean Cadioux, et par la Sûreté du Québec, dirigée par le lieutenant Jean-Louis Laberge.

Quant aux sept autres suspects détenus par les policiers, ils comparaitront au début de la semaine prochaine, en cour des sessions de la paix.

## Le français, langue de travail Laberge: les efforts de Bourassa ne sont qu'une vaste fumisterie

Le président de la Fédération des Travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, a qualifié de vaste fumisterie la politique incitative du premier ministre Robert Bourassa pour faire du français la langue du travail au Québec.

M. Laberge s'est servi d'une comparaison chère aux Québécois, et malheureusement impubliable, pour dire que cette politique ne vaut rien.

C'est le résultat des négociations à la General Motors qui a enlevé à M. Laberge ses illusions sur les efforts

gouvernementaux dans le domaine de la langue. Il a émis ses commentaires au cours d'une conférence de presse, tenue en fin d'après-midi, hier.

"L'action des travailleurs de GM à Sainte-Thérèse aura servi à démontrer hors de tout doute qu'il faut un effort concerté et continu de tous les citoyens pour venir à bout de l'arrogance de compagnies comme "GM", a dit M. Laberge.

Pour M. Laberge, les employés de la GM doivent être félicités d'avoir si

bien engagé la bataille, et il appartient à la population d'emboîter le pas.

Toujours dans le domaine linguistique, M. Laberge a déclaré que les différents conseils du travail de l'ouest de la province sont à préparer une campagne pour que le français soit la langue de travail au futur aéroport international de Sainte-Scholastique.

Par ailleurs, M. Jean Gérin-Lajoie, directeur du syndicat des Métallurgistes (FTQ) a dénoncé les limites imposées à la consultation entreprise par le gou-

vernement québécois auprès du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, au sujet du français comme langue de travail.

La consultation, de dire M. Gérin-Lajoie, ne porte que sur le français comme langue de négociation et d'administration de la convention collective, et ne dépasse pas ce cadre limité.

C'est un début, bien sûr, de dire le président des Métallurgistes, mais ce n'est qu'un aspect du problème beaucoup plus vaste du français comme véritable langue de travail.

### La requête de Chartrand déboutée

## Sentence le 3 mai pour Vallières et Gagnon, coupables de mépris de cour

par Léopold LIZOTTE

Au moins deux des accusés en vertu de la Loi des mesures de guerre sont assurés d'être logés rue Parthenais jusqu'à mai prochain.

Ce sont Pierre Vallières et Charles Gagnon, qui ont été déclarés coupables d'outrage au tribunal par le juge en chef Georges S. Challies, hier après-midi, et dont la sentence a été différée de 140 jours, par la cour.

Pendant ce temps, l'un de leurs "voisins" de cellule, Michel Chartrand, était débouté de sa requête pour faire rouvrir sa demande de cautionnement, devant le juge Kenneth C. MacKay.

Mais en raison de son attitude étrangement réservée devant le tribunal, il retournait en prison sans avoir provoqué l'accrochage que l'on appréhendait, et qui aurait pu facilement lui valoir le même sort que ses compagnons.

Après avoir demandé un tribunal s'il pouvait présenter sa requête à un autre juge, en raison du malentendu qui semblait avoir surgi entre eux, et s'être fait répondre qu'il pouvait effectivement réappliquer chez tous les juges de la cour supérieure s'il le voulait, le président "in absentia" du Conseil central ne put cependant s'empêcher de remarquer :

"Je me demande, Monsieur le juge, comment vous avez pu rendre jugement sans m'avoir entendu, l'autre jour."

"Et je me demande encore, aujourd'hui, pourquoi vous m'avez fait venir aujourd'hui ?"

"Était-ce uniquement pour avoir l'air de vouloir m'entendre ?"

Puis, en quittant le box, il laissa finalement tomber :

"Tout de même, il faut bien constater que la justice est administrée d'une bien drôle de façon, par les temps qui courent."

### Mandat contre l'avocat

Il va sans dire que les choses avaient été passablement plus mouvementées devant le juge Challies, alors qu'en deux heures, on devait instruire, par ailleurs fort rondement, les procès de Vallières et Gagnon, conduits là par deux lettres expédiées au juge MacKay lui-même.

La séance débuta d'ailleurs dramatiquement lorsque Me Jean-Guy Boillard, procureur spécial de la Couronne avec Mes Gabriel Lapointe, Yves Fortier et Bruno-C. Pateras, souleva que si l'affaire avait été retardée, c'était à cause de l'absence inexplicable de son premier témoin, Me Pierre Cloutier.

Sans même qu'on le lui demande, le juge Challies ordonna immédiatement un mandat d'arrêt contre le jeune procureur, en dépit du fait que l'accusé Vallières lui soulignait que l'absence se trouvait nulle part par ailleurs que devant l'un de ses collègues, le juge Shorteno.

En fait, quelques secondes plus tard, Me Cloutier entra dans la salle et expliquait qu'il avait dû aller représenter des clients dans trois cours différentes, dans les minutes qui avaient précédé.

Mais le tribunal lui répondit que la seule place où il aurait dû être, c'était devant lui, comme témoin.

Appelé à déposer, Me Cloutier invoqua son secret professionnel, et demanda un ajournement pour que le Barreau lui envoie des représentants pour l'assister dans sa tentative d'éviter de témoigner.

Mais le tribunal lui ordonne de déposer sans plus de délai, après que Me Boillard eut expliqué qu'il ne voulait interroger le témoin que sur les gestes qu'il avait posés dans l'assèment des requêtes en cautionnement.

Un peu plus tard, cependant, il lui demanda de donner des détails sur la livraison des lettres au juge MacKay, et devant les objections de Vallières, il retirera finalement sa question sur ce point.

### Pas de motions possibles

Auparavant, mais en vain chaque fois, l'accusé avait tenté de présenter des motions de rejet, en soutenant qu'il lui était loisible d'en présenter... puisque cela avait été fait dans la célèbre cause de Jacques Hébert.

Mais devant l'insistance du prévenu, le juge Challies lui commanda tout d'abord de s'asseoir, le menaçant d'expulsion, puis, effectivement, ordonna qu'on le sorte.

Mais le policier de service, après avoir pris le bras du détenu, et avoir constaté que ce dernier ne voulait pas bouger, n'alla pas plus loin.

Et Vallières resta là.

Le juge décida peu après que Me Cloutier, qui avait repris son siège dans le prétoire, ne pouvait définitivement pas assister légalement le prévenu, même si cela avait déjà été fait dans cette même cour.

Peu après, l'accusé s'objectait fortement à ce que Me Boillard produise lui-même un document devant la cour, en déclarant que c'était à la fois irrégulier, farfelu et constituait un abus de pouvoir.

Mais le procureur de la poursuite obtenait permission de la cour de poser son geste.

C'est alors que, pour éviter toute une longue preuve, le prévenu reconnut qu'il avait écrit la lettre du litige, qu'il l'avait signée, et qu'il l'avait expédiée au juge MacKay.

Ce dernier fut tout de même appelé par la poursuite pour confirmer le fait, mais son contre-interrogatoire par Vallières devait être parsemé d'une série d'objections, presque toutes acceptées par la cour.

### Une lutte privée ?

Seul témoin de la défense, dans son cas, l'accusé se décrivit par la suite comme "prisonnier de guerre", avant de s'élever contre le fait qu'il avait été jugé in absentia, dans sa requête de cautionnement, et que c'était cela qui l'avait choqué.

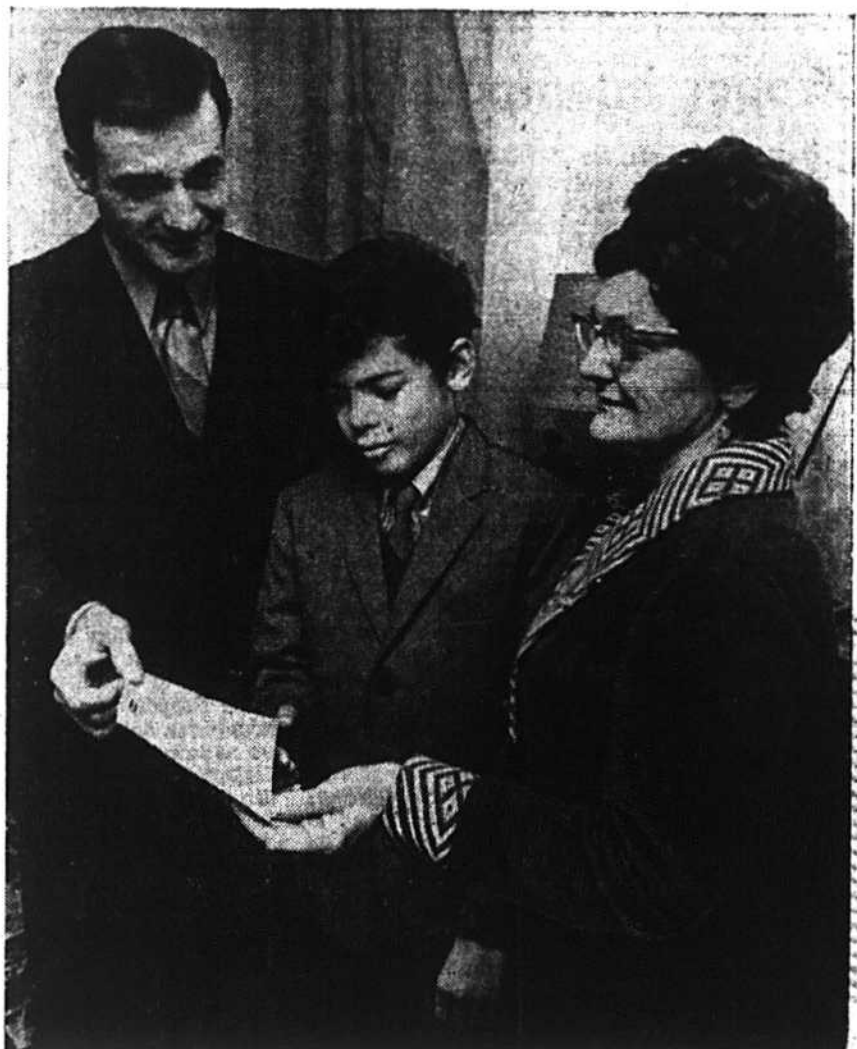


photo LA PRESSE

Gagnante de Loto-Presse

Mme Gérard Casaubon, du 11230, 6ème Rue, à Rivière-des-Prairies, remporte cette semaine le prix de \$1,000 du concours Loto-Presse. Mme Casaubon reçoit, ici, son prix de M. Robert Bowles, gérant divisionnaire du service des ventes de LA PRESSE. Au centre, le jeune camelot Richard Desmarais.

## Sympathie collective à la famille Johnson

Avant-hier, LA PRESSE donnait des détails sur les circonstances tragiques de la mort d'un pompiste de 32 ans, père de trois enfants, George Johnson, lâchement poignardé par des bandits alors qu'il était au travail à une station-service du secteur de Côte-Saint-Paul, dans la nuit de mercredi à jeudi.

On a appris depuis que le vol avait rapporté tout au plus \$74, à leurs auteurs, y compris le premier chèque de paie de \$51 que la victime portait sur elle au moment de l'attentat.

Depuis des mois, M. Johnson ne travaillait qu'à intervalles irréguliers. D'assez forte corpulence, il aurait résisté farouchement à ses agresseurs pour défendre son bien.

Ce crime insensé perpétré contre un jeune père de famille dans le besoin a soulevé l'indignation de la population de ce quartier montréalais, qui, en même temps a manifesté une vive sympathie envers la famille Johnson.

Déjà, hier, des dons en nature (paniers de provisions, etc.) offerts par des personnes qui ont voulu garder l'anonymat sont parvenus à la station-service, où le crime a eu lieu, au 6755 du boulevard de La Vérendrye, à l'angle de la rue d'Arcy McGee.

Le propriétaire de la station-service, M. Ken Constans, a sollicité l'aide de sa banque en faveur de la veuve de M. Johnson et de ses enfants, Blair, 3 ans, Tracy, 8 ans, et Kelly, 10 ans.

Il a, de plus, formé un "comité spécial d'aide à la famille Johnson", actuellement démunie de tout, le défunt n'étant pas protégé par une assurance-vie.

Des membres de ce comité seraient aussi entrés en contact avec les responsables du "Fonds de secours aux sinistrés du désastre de LaSalle", survenu il y a quelques années.

Le lieutenant Alec Richard, du poste de police de LaSalle, l'ami du défunt, s'occupe également de recueillir des dons à l'adresse de la famille si durement éprouvée par cette tragédie.



Mme George Johnson se penche sur la fosse où son mari fut inhumé hier, au cimetière de Côte-des-Neiges. M. Johnson, père de famille de 32 ans, fut lâchement assassiné par des bandits, dans la nuit de mercredi à jeudi, pendant son travail comme pompiste d'une station-service de LaSalle.

**urgences médicales**  
Cueillette & livraison gratuites  
24 heures par jour  
7 jours par semaine  
**845-7251**  
**PHARMACIE MONTREAL**  
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde / Jean P. Duquet, L.P.  
316 est, rue Ste-Catherine

# Franciser à contre-géographie

Récemment, le ministre québécois de l'immigration déposait à l'Assemblée nationale un projet de loi en vertu duquel "il ne sera plus nécessaire d'être citoyen canadien pour exercer certaines professions; il suffira aux candidats de s'engager à demander cette citoyenneté dans les délais légaux minima et de posséder une connaissance d'usage du français". Dix-neuf professions sont mentionnées dans le projet en question, mais le gouvernement se réserve le droit d'allonger la liste par simple arrêté en Conseil.

Des députés libéraux représentant des circonscriptions où se trouvent de nombreux anglophones et une forte proportion d'immigrants ont obligé le Premier ministre à modifier le plan original, qui prévoyait que les tests de connaissance du français seraient administrés sous la responsabilité du gouvernement. Il semble que les tests en question seront administrés directement par les diverses corporations, ce qui rendrait plus faciles les conditions d'admission des immigrants.

En ce qui concerne les ouvriers de la General Motors, à Ste-Thérèse, ils ont décidé de reprendre le travail en même temps que les ouvriers des autres succursales de la General Motors au Canada. Ils n'ont obtenu que des satisfactions symboliques quant à leur revendication linguistique. Les considérations économiques l'ont emporté sur les considérations culturelles. Ce n'est pas aux ouvriers qu'il faut demander de porter le poids d'une lutte par ailleurs mal engagée.

Enfin, le Gouvernement fédéral, poursuivant son rêve biculturel, nous promet des étiquettes bilingues sur les cans, d'ici à 1975. C'est tirer une grosse traite sur la patience.

Des tests-maison pour les immigrants; des griefs en français pour des ouvriers; des étiquettes bilingues pour tout le monde. Quant à y être, on peut bien rappeler que durant le récent congrès de la CSN, on a jugé nécessaire de recourir à la traduction simultanée et de maintenir la version anglaise du journal *Le Travail*, alors que le Président, dans son rapport moral, prône, à toutes fins utiles, l'unilinguisme français.

Tout le monde est pour le français au Québec, mais personne ne veut y perdre des sous, des votes ou des cotisations.

Monsieur Bourassa convient lui-même que le français-comme-langue-de-travail est une formule assez générale. Au fait, ce n'est qu'une formule. Ce gouvernement commence à s'apercevoir qu'un slogan n'est pas un programme. Et non seulement un slogan n'est pas un programme, mais même un but

n'est pas une politique. La politique, c'est la composition des moyens. On n'a jamais que la politique de ses moyens.

En matière linguistique, nul ne peut plus recuser le but: nous nous dirigeons vers l'unilinguisme français. C'est au gouvernement à définir la politique à ce sujet. Mais définir une politique, ce n'est pas procéder par à-coups ou multiplier les fanfaronnades comme si l'on était en campagne électorale.

Le gouvernement a déjà créé un instrument pour lui permettre d'établir une politique de la langue: c'est la Commission Gendron. C'est à elle qu'il doit demander les études qui lui permettront d'identifier les moyens à mettre en oeuvre.

L'intervention de l'Etat est nécessaire. En Amérique du Nord, les facteurs économiques et géographiques jouent contre le fait français. Partout en Amérique, ces facteurs ont écrasé le fait français, sauf au Québec. Ils agissent aussi au Québec, quoique, pour des raisons démographiques, leur action soit plus lente.

Cependant, c'est le rôle normal du pouvoir politique d'intervenir contre le jeu libre de facteurs divers, quand ce jeu est nuisible à une collectivité. D'ailleurs, que la langue française soit protégée et promue par l'action de l'Etat au Québec, ce ne sera pas un précédent historique: il n'y a probablement aucune langue moderne qui serait ce qu'elle est, si des interventions politiques n'avaient canalisé son évolution.

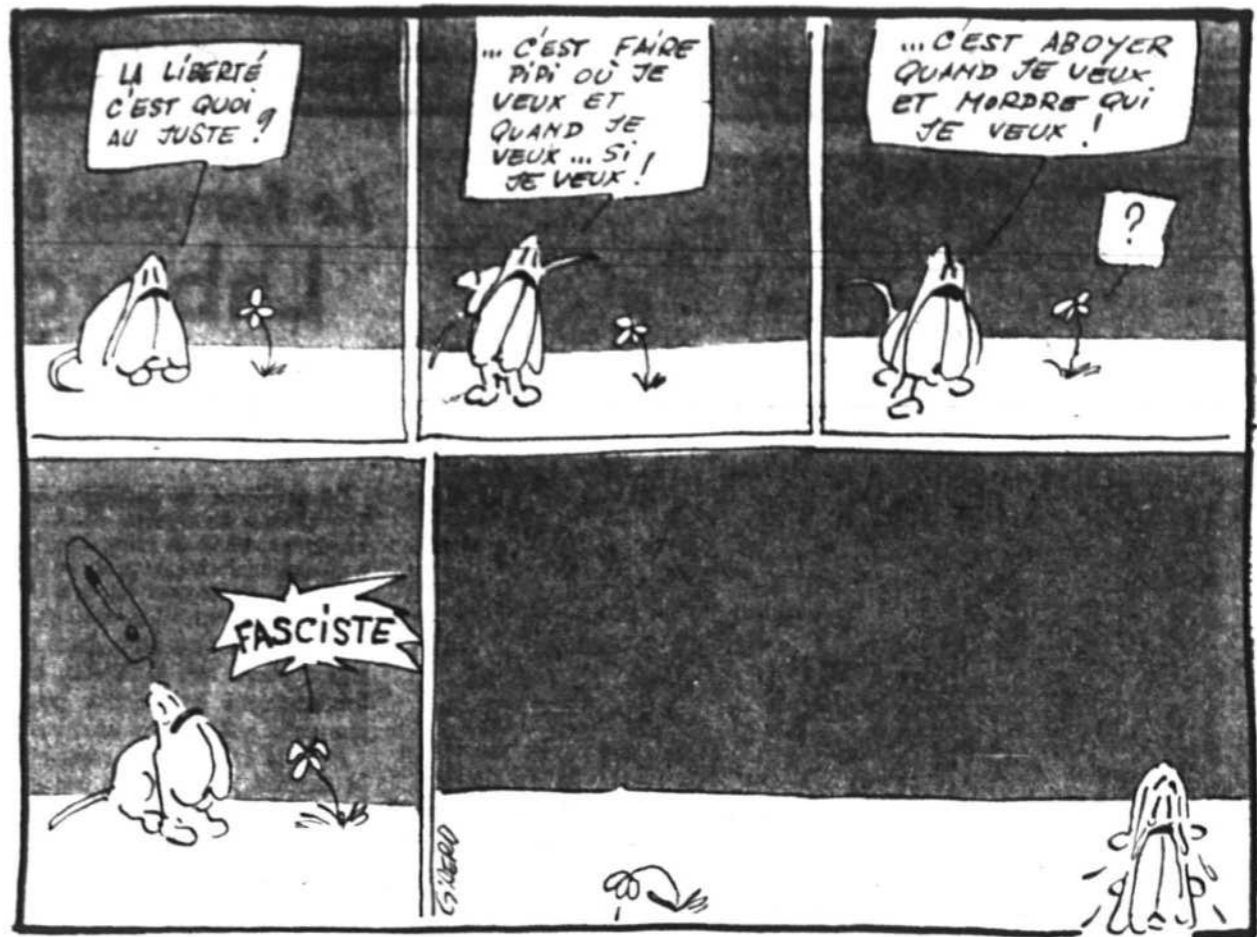
L'intervention de l'Etat est nécessaire et urgente. Mais l'urgence, en cette matière, ne se mesure pas à l'échelle des pompiers. En politique, il faut faire un choix et s'y tenir. Promettre, improviser, reculer, fait plus de dommages que de bien. Il y a plus de deux cents ans que des facteurs divers sont défavorables au fait français en Amérique. Les deux ou trois prochaines années peuvent être déterminantes pour le redressement de la situation, à condition de les investir dans l'action et non dans la panique.

Le gouvernement doit mettre d'autant plus de soins à établir son programme d'action que la matière est plus délicate. On voit déjà que les résistances seront fortes et que les centres de décision ne sont pas tous à Québec.

Le but est net et accepté par la majorité. Cela constitue déjà une donnée relativement nouvelle et positive. Il reste à établir un programme d'action, à l'annoncer clairement et à s'y tenir.

Jean-Paul DESBIENS

**NDLR — M. Claude Gravel a récemment été victime d'un accident d'automobile. Il sera donc absent les prochains jours.**



# La prospérité de notre port

Contrairement aux nombreuses et sombres prédictions des Cassandres de tout acabit, le port de Montréal ne se meurt pas. Loin de là, il prospère. Décidément, voilà une bonne nouvelle qu'il convient de monter en épingle, ne serait-ce que pour faire contrepoids à toutes les mauvaises dont l'actualité est farcie depuis quelque temps, tout particulièrement au Québec.

La psychose de l'échec, du déficit et de la banqueroute est tellement ancrée dans les esprits au sujet du port de Montréal qu'à la première lecture on ne croit pas tout à fait une manchette comme celle-ci: "Avec ses 26 millions de tonnes, le port de Montréal connaît l'année la plus rentable de son histoire". On n'en croit pas ses yeux, c'est presque trop beau pour être vrai.

Et pourtant, heureusement, c'est bien vrai. Même si on peut les manipuler quelque peu, à l'occasion, pour les besoins de la cause, il est impossible de faire mentir des statistiques réconfortantes comme celles que le directeur du port, M. Guy Beaudet, citait avant-hier dans sa conférence de presse.

Comment expliquer que dans

une année de récession — ou de quasi récession, matinée, il est vrai, d'une poussée inflationniste marquée — comme celle qui s'achève, le trafic des marchandises dans notre port ait augmenté dans de telles proportions, soit de 5,000,000 de tonnes par rapport à 1969? Les causes de ce phénomène sont évidemment multiples. Au premier rang, il faut placer l'accroissement des exportations canadiennes, qui s'est maintenu presque sans arrêt depuis une bonne dizaine d'années, sinon plus.

Dans les milieux spécialisés qui font profession de pessimisme, on envisageait avec crainte et tremblement l'avènement des 'containers' pour le port de Montréal. On affirmait que ce progrès technologique favoriserait surtout Halifax au détriment de la métropole. Heureusement encore une fois, il n'en est rien. Ce nouveau genre de transport a accaparé cette année le quart des transbordements de marchandises. Il a démontré sa popularité en passant de 38,721 containers en 1969 à 70,000 cette année.

A nous souvient aussi qu'il y a une quinzaine d'années, lors de la construction de la Voie

maritime du Saint-Laurent, des 'experts' prétendaient, statistiques en main, que l'ouverture de cette grande voie d'eau intérieure signifierait, à plus ou moins brève échéance, l'arrêt de mort du port de Montréal. Les grands cargos ne devaient plus s'arrêter aux quais mont-réalis. L'expérience de 1970 vient infirmer cette autre sombre prévision de spécialistes peu informés, intéressés, ou tout simplement mal intentionnés.

Il n'y a pas si longtemps encore, les vols de marchandises constituait la grande plaie de notre port. Elle avait grandement contribué à éloigner de ses rives bon nombre d'armateurs et de compagnies maritimes, justement conscients des risques graves qu'elle faisait courir à leur commerce. En grande partie grâce aux moyens plus stricts de surveillance qui ont été mis en oeuvre, ces risques sont maintenant réduits au minimum. Il n'est pas douteux que ce facteur avantageux a pesé d'un bon poids dans le choix des usagers de notre port, contribuant ainsi à une nouvelle poussée d'activité et de prospérité dont on ne peut que se réjouir.

Cyrille FELTEAU

## Propos intemporels

Les plus ardents, les plus sincères destructeurs de contraintes sociales deviennent vite les plus despotiques, en toute innocence, tant ils sont sûrs d'avoir raison.

Chaque fois que deux objectifs sympathiques, mais différents, sont poursuivis simultanément, l'esprit, épris de confort, rebelle à la souffrance, tend à se persuader que les deux seront atteints sans se contredire.

Ce refus de la peine, nous le rencontrons à tous les coins de théorie, de programme, de discours: "Le marché commun, parfaitement, mais sans rien aliéner de notre indépendance!", voisine fraternellement avec "Faire oeuvre résolument novatrice, en respectant tous les droits acquis" ou encore "Atteindre le plein emploi, tout en laissant chacun libre de sa profession, de son lieu de travail, de ses aspirations". Ces refus de priorité ne sont guère plus francs que le vieux "demander plus à l'impôt et moins au contribuable".

Détruisons tout d'abord, pour refaire ensuite, nous ne savons pas bien quoi, mais quelque chose de neuf, tout dit en mai 1968 et disent encore des jeunes qui font bon marché de la vie humaine, car c'est de vies humaines qu'il s'agirait dans un pays évolué qui croule. Les techniques de la force s'apprennent plus facilement que la connaissance profonde d'une société d'hommes, facilement remplacée par des préjugés et des slogans, remarquables machines à ne pas penser.

Lénine a curieusement écrit: "Au marché, il arrive souvent que celui qui crie le plus fort et invoque tous les saints, veuille écarter une marchandise particulièrement avariée."

Rappelons, tout simplement, une loi d'acoustique: Ce sont les corps les plus creux qui sont les plus sonores.

Plus responsables encore sont les réformistes qui se refusent à étudier sérieusement les conditions d'une économie et qui, repoussant toute vérité désagréable, tout calcul à long terme, se bornent à demander des satisfactions immédiates.

Les travaux du professeur Kohler sur les vertèbres supérieures l'ont conduit à penser que l'animal est intelligent à partir du moment où il

sait faire un détour. Sur ce point, les hommes sont très atardés sur leurs ancêtres les plus lointains ou les espèces les plus frustes. En économie, le détour est toujours refusé et celui qui le propose n'a aucune chance d'être suivi.

### Les clercs

Il existe des hommes éminents qui ont consacré leur vie à l'étude de la société économique des temps modernes. Comment se fait-il qu'ils n'aient pas encore percé ces ténèbres, promu l'économie au rang de science, et que leur soit refusée l'autorité que l'on porte à un physicien, un biologiste, un astronome, un médecin?

Nous ne pouvons mieux faire ici que de reproduire la grande phrase de Leibniz:

"Si la géométrie s'opposait à nos passions, à nos intérêts, autant que la morale, nous ne la contesterions et ne la violerions guère moins, malgré les démonstrations d'Euclide et d'Archimède, qu'on croirait pleines de paralogismes et qu'on traiterait de rêveries."

Toute l'affligeante infériorité de l'humanité tient dans cette observation. Nous sommes incapables, pour le moment, de traiter nos propres affaires sociales avec la conscience profonde que nous portons à d'autres questions.

Si violent, si profond est le remords de la société bourgeoise que personne, en France du moins, n'ose remonter un courant, alors même qu'il est mal descendu. La peur de passer pour réactionnaire, conservateur, atardé, "inhumain", hante les esprits de tous ceux qui s'attaquent aux questions économiques et sociales, économistes, sociologues, statisticiens, etc. Les invectives lancées contre les technocrates, le plus souvent par des ignorants, c'est-à-dire des hommes qui refusent de savoir, provoquent une crainte maladroite au sujet de l'accueil qui sera trouvé, crainte à peu près à l'opposé de l'esprit scientifique.

Aussi le plus franc, le plus audacieux, commence son article en le dédoublant par quelque expression fasciste, ou place habilement, au cours de l'exposé, un entrefilet propre à éviter le reproche d'antisocial, du moins à ses propres yeux.

Alfred SAUVY,

"Le socialisme en liberté",

Editions Denoël.

## ce que pense LE LECTEUR

### Desbiens fait du slalom

— Dites en deux secondes, et en répondant par oui ou par non, si vous êtes en accord avec le système actuel? — Heu... e... e... — Les deux secondes sont écoulées. Veuillez prendre place au banc de la majorité silencieuse.

Dieu que cette époque est dure pour des fils de Normands!

La majorité silencieuse, c'est une sorte de banque, un capital politique. Les chefs de file y puisent à volonté et y prennent même des intérêts. Et puis, c'est une vraie corne d'abondance. Ils en sortent des oui et des non autant que madame la statistique en exige.

Les oui et les non sont devenus une de nos plus grandes richesses naturelles exploitables au Québec. D'ailleurs, à la télé, on a des tas d'émissions qui commercent les oui et les non à raison de \$1.00 la seconde. C'est déjà assez bien coté; j'en connais pourtant qui, aux encans quatriennaux, ont fait sauter la banque avec les parts qu'ils détenaient.

Et le Frère Untel, lui?

Lui, y réfléchit: "Heu... e... e..."

Mais comme il a une chaire d'éditorialiste, il ne peut même pas aller se reposer dans le cimetière de la majorité silencieuse. Alors, il tourne, se lance, virevolte entre les points Nos 1, 2 et 3. C'est un vrai slalom sans fin. "Sans-fin", comme la vis sans fin d'Archimède.

Il nous dit que premièrement, il va nous parler du point No 1; deuxièmement, du point No 2; et troisièmement, du point No 3. C'est un vrai mathématicien de la logique. Puis il nous parlera de l'importance de bien saisir le point No 1 avant d'embrancher sur le point No 2. Ce petit frère tient sur ses skis. Davantage, il insistera pour que le point No 3 ne soit pas étudié avant les points Nos 1 et 2. Systématique, logique, entêté comme un petit train électrique sur ses rails, Untel est un athlète forcené. Les traces qu'il laisse sont courbes, parallèles et de plus en plus creuses. Un, deux, trois... Un, deux, trois... La descente est vertigineuse. Un coup de

ski, un coup de bâton, un coup d'épaulé. Un, deux, trois... Derrière lui, la neige se soulève. Il fait du vent quand il passe. Un peu d'arse! Et tous ceux qui le suivent (parce qu'on est toujours suivi quand on a l'air de quelqu'un qui s'en va quelque part) valent à trois temps sur une paire de skis. Un, deux, trois... Un, deux, trois... Givrés de la neige qu'il soulève, ses disciples s'enfoncent de plus en plus dans ses traces.

— Ça vous fait rien, Frère Untel, si j'débarque?

Et de-ci de-là, une momie blanche entre en majorité silencieuse comme on entre en communaute: plein de bonne volonté mais sans volonté aucune.

Mais d'un formidable coup de jambe, le Frère Untel vient de dépasser pour la cent quarante-huitième fois le point No 2, s'élançant infailliblement vers le point No 3. Toujours semblable à lui-même, il a de la suite dans les idées: après le No 3, ce sera le No 1, puis le No 2, puis encore le trois. "Il faut bien skier, se dit Desbiens. Je suis dans la pente comme tout le monde. Le temps de réfléchir, bon Dieu. Surtout, pas m'enlever dans la majorité silencieuse... Bon Dieu de bon Dieu, je vais pourtant finir par dire quelque chose. Mais quoi, bon Dieu de bon Dieu! Encore un peu de temps, encore un peu d'arse. Mais cessez de me suivre, bande d'idiot."

Tourner en rond, c'est se donner le temps de réfléchir en donnant l'impression qu'on agit. C'est comme piétiner quand on est en retard et qu'on attend l'autobus; ça n'avance pas à grand-chose, ça n'empêche pas d'être en retard, mais ça empêche de figer.

Dites, Frère Untel, où c'est qu'on s'en va?

Vers quoi que vous nous amenez? Je vous suis. Du moins, j'essaie. Moi, en arrière, j'mange d'la neige. Vous en soulevez, j'vous jure. J'en ai plein les cheveux, plein le nez, plein la bouche, les yeux et les oreilles. Inutile de vous suivre, aveuglé, assourdi, je ne vois ni n'entends rien à vos acrobaties.

Ça vous l'ra rien si j'bifurque. Je pars en reconnaissance, moi. Juste et temps de trouver une suite logique aux points Nos 1, 2 et 3. Dès que j'aurai trouvé un "4" quel que part, je vous lâcherai un ouac, O.K.?

Gisèle POULIN  
Mascouche

P.S. — Ce texte vous appartient, en tout et en partie. Vous pouvez donc le jeter à la poubelle en boule froissée ou en petits morceaux déchirés. Ah

puis, faites-en donc comme bon vous semble. Moi, je vous l'ai bien envoyé sans vous demander votre avis!

### Le maire contre les astrologues

Monsieur Jean Drapeau,

Malgré la sympathie ou l'antipathie que vous provoquez, malgré le travail que vous avez accompli depuis que vous êtes à la tête des Montréalais (travail apprécié ou critiqué), malgré bien de bonnes ou mauvaises choses, je n'avais jusqu'ici jamais émis d'opinion publiquement sur vous-même en tant qu'individu.

Aujourd'hui, c'est différent. Je commence à me poser de sérieuses questions à la suite de vos deux derniers gestes, à savoir: l'élimination des boîtes à journaux et la loi contre l'occultisme (prédiction, avenir, tirage de cartes, etc.). Et croyez que ce n'est pas du parti pris de ma part. Premièrement, je n'ai aucun intérêt dans les boîtes à journaux. Deuxièmement, je ne crois ni en l'astrologie ni en l'occultisme que je considère comme charlatanismes.

Pour ce qui est des boîtes à journaux, je me demande bien quelle est la raison, la vraie, qui a poussé les autorités municipales à agir ainsi. Si c'est du point de vue esthétique, il y a mieux à faire que d'ôter ces boîtes. Certains quartiers de taudis auraient dû avoir la priorité; certaines affiches publicitaires, certains avis d'interdiction émanant de particuliers auraient dû avoir la priorité, etc.

Pour ce qui est de l'occultisme et autres sciences de prédiction, la loi que vous venez de faire voter est pour le moins moyennageuse. Vous allez bien sûr rétorquer que les gens qui pratiquent cette "science" ne font que profiter de la crédulité et de la bêtise de milliers de personnes. Je suis de votre avis; mais si ces milliers de personnes tirent une satisfaction quel que soit le montant de la dépense (\$5, \$10 ou \$25), cela les regarde.

Après tout, il s'agit de leur argent et elles ont le droit de le dépenser comme elles l'entendent! A ce compte-là, pourquoi ne pas interdire les jeux de hasard, les courses de chevaux par exemple? Bien des pères de famille s'y ruinent chaque semaine alors que leurs enfants, à la maison, ne mangent pas à leur faim.

Vous-les donc interdire toute prédiction? Dans ce cas, il va falloir interdire

tous les horoscopes dans les journaux qui sont en vente à Montréal, tant québécois qu'étrangers.

Il va falloir interdire toutes les prédictions météorologiques. M. Alcide Ouellet, du bureau de Dorval, notre fakir du temps, va-t-il être obligé de ne nous parler que du temps qu'il a fait hier?

Aura-t-on toujours droit aux pronostics de Blùe Bonnets? Aura-t-on toujours le droit de croire en une religion (catholique, protestante, juive, etc.)? Car la religion, c'est encore une affaire de croyance et de prédiction. Ne nous prédit-elle pas une vie meilleure dans un autre monde?

M. Robert Bourassa qui nous a prédit 100,000 emplois, va-t-il être interdit de séjour à Montréal? Car là encore, si je ne m'abuse, il s'agit d'une prédiction!

Jean-Claude TRAIT,  
journaliste à LA PRESSE.

### Déneigement et stationnement

La ville de Montréal a sûrement, et encore, besoin d'argent, car l'ère des billets de stationnement est encore arrivée. Nous avons eu notre première tempête de neige vendredi le 5, et j'ai reçu comme cadeau un beau billet de \$20. Je suis rentrée chez moi vendredi soir vers 1 heure 30 du matin et il n'y avait aucune pancarte ou affiche m'avertissant que je ne devais pas stationner sur le côté ouest de la rue. Lorsque je me suis levée samedi matin vers 7.30 heures, ma voiture n'était déjà plus au même endroit et avait été remorquée. Donc les employés de la ville ont dû placer leurs pancartes après 1.30 heure, les enlever, nettoyer ma rue, tout cela en pleine nuit. J'espère que je ne serai pas obligée de me lever toutes les nuits pour bien vérifier que des affiches de non-stationnement n'ont pas été posées. Nous aurons certainement beaucoup de plaisir cet hiver.

Manon LAPORTE  
Montréal 265



**PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE**

# Edward Heath a passé sans trébucher l'épreuve d'un semestre mouvementé!



**Fernand BEAUGARD**  
CHRONIQUEUR À L'INFORMATION ÉTRANGÈRE

**EDWARD HEATH et le parti conservateur britannique ne sont au pouvoir que depuis six mois. Mais au cours de ce semestre, leur feuille de route ou journal de bord offre une impressionnante lecture.**

Héritier d'une succession lourde de problèmes dont la solution avait



**Un négociateur**

échappé à la technique "wilsonienne", parvenu à la direction du pays par suite d'une monumentale série d'erreurs de celui que l'on qualifiait d'"invincible", le sympathique et charismatique Harold Wilson, Edward Heath s'est attelé à la tâche avec une rapidité étonnante.

Il devait affronter, dès les premières heures de son occupation du "10 Downing Street", la "guerre civile larvée" qui sévissait en Irlande du Nord, mettant aux prises dans de sanglants accrochages, les catholiques de Bernadette Devlin et les protestants du pasteur Paisley.

A ce gigantesque problème, venaient s'ajouter le climat d'insatisfaction et de colère sociale qui alourdissait le ciel de la Grande-Bretagne tout aussi efficacement que le traditionnel brouillard londonien.

Et non satisfait de cet agenda difficile, le premier ministre du gouvernement tory, dans un geste qui ressemble étrangement à du "masochisme politique", ravivait un autre problème, prudemment mis en veilleuse par son prédécesseur travailliste; celui de la vente d'armes au régime "raciste" de l'Union sud-africaine.

### D'un conflit à l'autre

Depuis, presque à chaque jour, ont éclaté conflits sociaux et grèves dont le plus important déclenché presque au lendemain de la miraculeuse victoire tory du 18 juin, fut sans contredit la grève générale des dockers qui pendant quelques jours provoqua la paralysie des ports anglais et plaça la "moins fière Albion" au bord d'une catastrophe économique.

En novembre, ce fut la grève "sauvage" (wildcat) des mineurs qui provoqua un début de rationnement du charbon et la peur lancinante d'un hiver sans chaleur au foyer. Se fût-elle transformée en grève générale, la population britannique qui dépend en très forte majorité de "l'or noir" pour réchauffer ses intérieurs, aurait connu un hiver intolérable.

Tout récemment, les 125.000 travailleurs de l'électricité déclenchaient une grève du "zèle" qui priva le pays tout entier de lumière, désorganisa sa circulation urbaine et contraignit même, suprême affront, la reine à s'éclairer à la chandelle.

C'était là, rassemblés dans un faisceau touffu, tous les éléments d'une désintégration sociale capable d'avoir raison des gouvernements les plus accrochés au pouvoir.

Or, non seulement, le régime "tory" d'Edward Heath n'a-t-il pas donné de signe de faiblesse ou d'indice de démission, mais il a au contraire "navigué" dans cette tempête avec une assurance et une aisance presque déconcertante.

Discerner les raisons de la survie "tory" dans ce qui était presque un "séisme social" n'est pas une tâche facile. Soulignons qu'en plus des perturbations "raciales" de l'Ulster, des innombrables arrêts de travail et menaces de grèves qui ont secoué la G.-B., au cours des derniers six mois,

le gouvernement Heath avait à affronter les foudres de l'opposition dirigée par l'éloquent et dangereux Harold Wilson et l'animosité du Trades Union Congress, fort de 9 millions de membres.

### Heath, le "négociateur"

Edward Heath est, soulignons-le au départ, l'un des plus habiles négociateurs qu'ait connus la Grande-Bretagne contemporaine. On n'a qu'à se rappeler ses exploits remarquables lors des affrontements avec de Gaulle dans la lutte menée par Londres pour accéder au Marché commun.

Ses talents authentiques de négociateur, l'actuel premier ministre les a mis à l'épreuve à la gouverne de son pays. Souplesse et fermeté, réalisme et ouverture d'esprit, diplomatie et pragmatisme ont permis au chef du gouvernement britannique sinon de solutionner tous les grands problèmes du moins d'en atténuer l'intensité et de donner aux parties aux prises le temps de la réflexion et de la négociation.

Ce fut le cas en Irlande du Nord, où catholiques et protestants continuent de se détester cordialement mais ont, pour le moment du moins, cessé de s'entre-tuer.

Comme négociateur, Edward Heath a de plus compris que toute négociation est une épreuve de force et qu'en règle générale, c'est la partie la plus forte qui l'emporte.

### L'appui populaire

Pour s'assurer la victoire, il a recruté l'appui de la population britannique qui en a marre des grèves incessantes dans les services publics.

Cet appui, le citoyen le lui a donné de façon non équivoque à l'occasion de la toute récente grève du zèle des travailleurs de l'électricité.

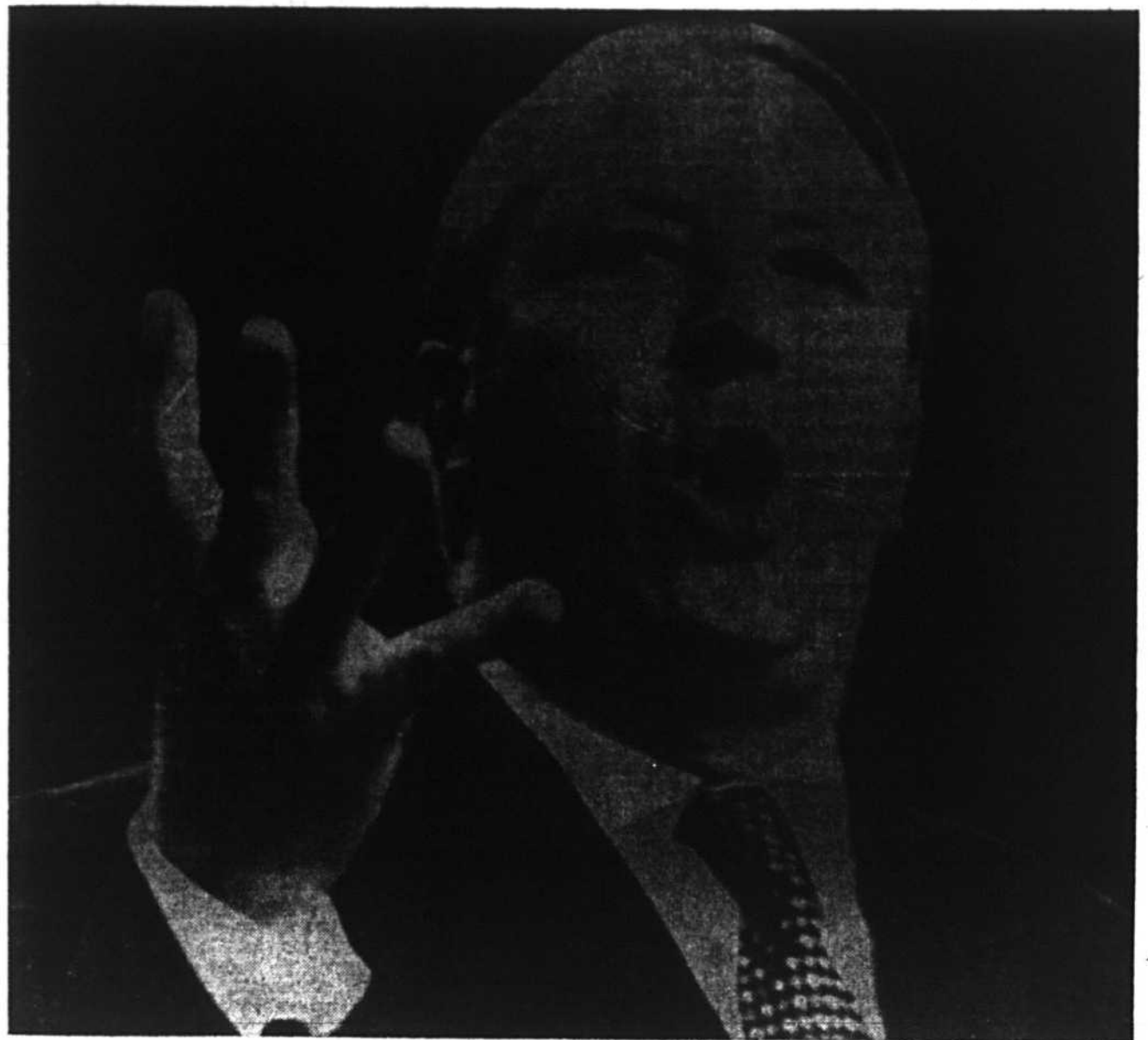
Les quelque 125.000 grévistes de ce secteur, on le sait, ont dû céder aux pressions étouffantes des consommateurs et mis fin à leur oeuvre d'obscurantisme qui rappelait, de troublante façon, le dramatique "black-out" des années de guerre.

Profitant de cette vague de réprobation populaire à l'endroit des syndicats, le gouvernement Heath a accéléré la présentation aux Communes de la "loi Carr" (Raymond Carr est ministre de l'emploi et de la productivité) qui comporte les trois points suivants:

- l'obligation légale de respecter les conventions collectives.
- l'imposition d'un préavis - période de réflexion - de 60 jours avant le déclenchement d'une grève.
- la création d'un tribunal industriel chargé de pénaliser les contrevenants à cette loi, qu'elles soient d'origine patronale ou syndicale.

### Les armes au Cap, et le Commonwealth

Selon les observateurs, il ne fait aucun doute que la "loi Carr" sera adoptée par le Parlement et ce en dépit de la violente opposition du TUC



**Une assurance déconcertante**

16/Photo FA

et des dénonciations virulentes formulées aux Communes par l'opposition travailliste.

Alors que sur le plan intérieur, le gouvernement conservateur de M. Heath paraît devoir survivre, il n'est pas aussi simple d'afficher de l'optimisme sur le plan extérieur.

Sa décision de tout mettre en oeuvre pour reprendre la livraison des armes à l'Afrique du Sud et à son gouvernement "raciste" a provoqué, comme il fallait s'y attendre une levée de bouilliers. Ce serait faire insulte à l'intelligence de M. Heath que de le croire étonné d'une telle réaction à l'échelle mondiale.

Comme chef du gouvernement, il a opté pour une telle politique et comme négociateur, il n'accepte pas que l'opinion étrangère lui impose ses vues sans au préalable accepter d'entendre ses arguments. Et ses arguments se tiennent tout autant que ceux des

grandes puissances (URSS, USA,) France et même à un degré moindre Canada) qui, à des périodes diverses et même encore aujourd'hui, alimentent l'artisanat de guerre d'Etats tout aussi impopulaires que peut l'être l'Afrique du Sud.

C'est précisément un voyage de "négociation" que le premier ministre de Grande-Bretagne effectue présentement en Amérique du Nord. Sa visite à Ottawa et celle qui a suivi à Washington n'ont eu d'autre but que de persuader Trudeau et Nixon du fait que les armes britanniques qu'il destine au régime sud-africain serviront uniquement à protéger de l'ingérence navale soviétique l'accès à l'océan Indien, route maritime indispensable au commerce britannique.

Les violentes dénonciations émanant des Etats africains et les sévères mises en garde du gouvernement canadien, dénonciations et mises en garde ayant pour but de faire appré-

hender la "désintégration" du Commonwealth si jamais Londres persiste dans ses intentions de livrer des armes au gouvernement Vorster, reussiront-elles à dissuader M. Heath?

Rien n'est moins sûr. Et rien non plus n'est moins sûr qu'une fois les armes anglaises en route vers l'Afrique du Sud, l'existence de cette structure jadis solidement assise et depuis plus de 10 ans, de plus en plus chancelante, soit plus compromise qu'elle ne l'était déjà.

Il est à parier que le chef du gouvernement britannique va survivre à cette nouvelle tempête, que sous son règne la Grande-Bretagne accèdera au Marché commun et que la population des îles s'accommodera, comme pis-aller, du régime "tory" version Heath, au point de ne ressentir aucune nostalgie à l'égard de l'ère wilsonienne.

## LA REVUE ET RÉSUMÉE SEMAINE



PAR GERMAIN TARDIF

**INSECURITE dans les établissements privés de santé et de bien-être; fin de la grève et échec du français à GM; projet de réforme électorale au Québec; piètre état de la science au Canada; meilleure rémunération pour les gouvernants; perquisition infructueuse de la police; voilà les principaux événements qui ont retenu l'attention sur les plans national, provincial et local. Ailleurs dans le monde: fin de la grève de l'électricité en Grande-Bretagne; crise en Espagne et en Pologne; libération probable de l'ambassadeur suisse au Brésil.**

### Manque de sécurité dans les foyers de vieillards

Une commission d'enquête gouvernementale sur les établissements privés de santé et de bien-être instituée peu après l'incendie du Repos du Vieillard, à Notre-Dame-

du-Lac, a conclu à l'insuffisance de la sécurité dans la grande majorité de ces établissements.

Le rapport, publié mardi, indique que la plupart des établissements visités ne sont pas à l'épreuve du feu, qu'ils sont dépourvus totalement ou partiellement d'une surveillance de nuit suffisante, qu'ils manquent de personnel et qu'ils ne possèdent pas de plan d'évacuation en cas d'incendie.

La situation est telle que le ministre de la Santé et du Bien-être n'a pas voulu divulguer la première partie du rapport, laquelle contient uniquement des statistiques.

### Le français à GM: échec du syndicat

Les employés canadiens de General Motors sont retournés au travail, y compris ceux de Sainte-Thérèse.

Ces derniers ont décidé de mettre fin à la grève même s'ils n'ont pu réussir à faire du français la langue de travail à l'usine. Ils ont plutôt décidé de s'en remettre au gouvernement du Québec pour régler la question.

La réaction n'a pas tardé. Déçu de l'attitude de GM, le premier ministre Bourassa et le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, ont

fait part de leur intention de modifier, dès la prochaine session, le Code du travail de façon à y inclure des articles prévoyant qu'aucun travailleur québécois "ne sera traité comme un citoyen de deuxième classe parce qu'il parle le français".

### Réforme électorale

Le gouvernement Bourassa a l'intention de procéder à une réforme électorale. Comme première étape, il a présenté un projet de loi visant à redéfinir les frontières de 17 comtés protégés du Québec.

Aux termes de la Constitution canadienne, ces 17 comtés étaient "intouchables" sauf avec le consentement de la part de la majorité absolue des députés élus dans ces comtés. L'article 80 de la Constitution visait à assurer une représentation anglophone équitable au Québec.

### La science au Canada

Le progrès scientifique au Canada est piètre, selon le premier tome du rapport que vient de faire connaître le comité spécial du Sénat sur la politique scientifique canadienne.

Selon ce document, le Canada dépense peu (un milliard par an) et dépense mal.

Remède: le gouvernement devrait inaugurer une politique scientifique globale. Les recommandations du comité, présidé par le sénateur Maurice Lamontagne, seront définies dans une autre tranche du rapport attendue vers le mois de mars.

On s'attend, entre autres choses, que le comité recommande la création d'un organisme, peut-être même d'un ministère, chargé d'un double rôle de coordination et de planification.

### Nos députés devraient être mieux rémunérés

Une commission formée pour étudier les indemnités et dépenses des

députés et autres représentants fédéraux du peuple a présenté son rapport aux Communes, lundi.

Présidée par M. T.-Norbert Beaugard, elle recommande que soient abolis certains privilèges fiscaux dont jouissent les députés, ministres et sénateurs mais que, par ailleurs, l'Etat augmente leurs traitements et indemnités.

### Le Vaisseau d'Or

Le maire Jean Drapeau a gardé un silence prudent sur l'incident survenu lundi, à son restaurant Le Vaisseau d'Or, durant un banquet au profit de la Palestre Nationale.

L'escouade de la moralité s'est amenée en plein milieu des agapes, enjoignant les organisateurs de ne pas procéder à un tirage parce que c'était illégal, même si la Régie des loteries avait émis un permis.

Il faudra mettre quelque temps avant de connaître le fin fond de l'incident qui n'est pas sans dégager des rejets politiques du genre de ceux qui menacent, depuis quelque temps, d'asphyxier dans l'oeuf les élans du sport amateur dans le Québec.

La Palestre Nationale a néanmoins pu procéder à son tirage hier, dans ses propres locaux.

### Sélim et Salem

La police a identifié les deux felquistes québécois que le commentateur Pierre Nadeau avait rencontrés, en Jordanie, lors du tournage d'un documentaire chez les feydayin.

Il s'agirait d'Alain Allard et de Pierre Charette, tous deux âgés de 23 ans. La police précise qu'elle a obtenu cette information de Pierre Lacourse, arrêté la semaine dernière et accusé de complicité avec Pierre-Paul Geoffroy, condamné à vie pour une série d'attentats à la bombe dont celui de la Place de la Bourse.

### A la recherche des Rose

La police et la milice croyaient

bien mettre enfin la main sur les frères Rose et sur Francis Simard, jeudi matin.

Policiers et soldats encerclèrent tout un quartier de Longueuil. L'opération ressemblait à celle effectuée le 3 décembre, à Montréal-Nord, lors de la libération du diplomate James Richard Cross.

Pendant quatre heures, les résidences entourées furent fouillées de la cave au grenier, en passant par les placards.

### Au Brésil aussi...

Les forces brésiliennes de l'ordre croyaient, elles aussi, avoir réussi à mettre le grappin sur les ravisseurs de l'ambassadeur suisse, M. Giovanni Bucher.

Elles cernèrent une maison située en banlieue de Rio de Janeiro, mais l'opération fut un échec. Soit que les terroristes aient réussi à déjouer la police, soit qu'ils n'aient jamais été dans cette maison.

Entre-temps, le gouvernement, après plusieurs jours d'hésitation, semblait prêt à négocier avec eux. Ils exigent la libération de 70 prisonniers contre celle du diplomate.

Aux dernières nouvelles, l'Algérie acceptait de donner asile à ces derniers.

### Crise en Espagne

L'Espagne, elle aussi, a maintenant des "mesures de guerre". Le gouvernement Franco, a, en effet, suspendu les libertés individuelles pour une période de six mois dans tout le pays.

Cette mesure fait suite aux récents événements survenus en pays basque: bombes, procès de 16 Basques accusés de terrorisme, manifestations anti-gouvernementales et enlèvement par un groupe d'extrémistes basques du consul ouest-allemand, M. Eugène Beihl. Les ravisseurs menacent de tuer ce der-

nier si une seule condamnation à mort est prononcée contre les 16.

Par ailleurs, une manifestation monstre d'appui au général Franco a eu lieu, jeudi, à Madrid. Plus de 100.000 personnes se sont massées sur la Place d'Orient et ont clamé leur loyauté au "caudillo" lorsque ce dernier est apparu au balcon du Palais royal.

### Désordres en Pologne

Des désordres graves sévissent, depuis le début de la semaine, dans plusieurs villes polonaises de la Baltique. On compte jusqu'ici une vingtaine de morts et plus de 200 blessés.

Combats de rue, incendies et pillage de magasins ont incité le gouvernement polonais à recourir au couvre-feu et à émettre l'ordre aux policiers de tirer sur toute personne qui a recours à la violence.

Ces incidents ont, semble-t-il, été provoqués par une forte hausse des prix de la consommation. Les villes les plus touchées sont Gdansk, Gdynia, Sopot et Szczecin.

On estime, dans les milieux diplomatiques, que cette crise menace la position de M. Ladislas Gomułka à la tête du parti communiste polonais.

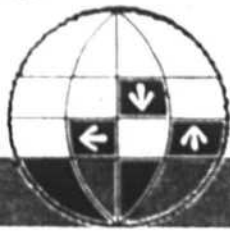
### Grève terminée en Grande-Bretagne

La grève perlée de l'électricité qui avait obscurci une partie de la Grande-Bretagne, la laissant en même temps privée de chauffage pendant presque toute la semaine dernière, a pris fin lundi.

Le retour au travail a été décidé surtout à cause de l'impopularité de la grève auprès du public.

Les syndicats ont consenti à ce que leurs demandes salariales soient étudiées par un tribunal d'enquête institué spécialement à cette fin.

Les conclusions de ce tribunal ne lieront pas les parties en cause mais serviront de base pour en arriver à un compromis.



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

# Si Montréal m'était contée...

**Florian BERNARD**  
chroniqueur municipal



ASSIS bien au chaud dans l'un des confortables fauteuils légués par M. Saulnier à la Galerie des Journalistes, je regarde tomber la neige poudreuse sur la Place Nelson. Le paysage, en cette période de l'année, est particulièrement terne. La neige nivélise tous les replis du terrain. La fontaine ne fait plus entendre son chant d'eau poétique. Quelques glaçons pendent, tristement, aux bords de pression. Les capuchons de jute qui recouvrent les arbustes ressemblent à de mornes sentinelles ensevelies sous la froidure. L'armée a disparu. Les barricades sont rentrées. Il ne reste que l'hiver, bruneux, nostalgique.

ciellement, sans se douter qu'elles n'étaient même pas exactes au point de vue héraldique. En effet, le 21 mars 1938, il fallait adopter un nouveau blason, cette fois respectueux de l'art ancestral. On y a conservé une croix, symbole de notre esprit chrétien... Ouais! Et puis, pour n'oublier personne, on a dessiné quatre emblèmes floraux devant représenter les diverses ethnies; le lys pour les Français, la rose de Lancaster pour les Anglais, le chardon pour les Écossais et le trèfle pour les Irlandais. Quant à la feuille d'érable, elle représente tous les autres groupes ethniques unis dans un même esprit civique. Surmontant le tout, un castor laborieux qui n'en finit plus de ronger une bûchette de bouleau.

## Le Mont du Roy de France

La neige continue de tomber, lourde, s'accrochant comme de la ouate mouillée aux rebords des vieilles fenêtres victorienne. Le Mont-Royal s'engloutit lentement dans le soir couleur de pétillant rose.

Le Mont-Royal... La montagne sacrée du Roy de France. Le Mont-Royal, sculpture naturelle dominant Ville-Marie. Et pourquoi ce nom de Ville-Marie? Une idée des premiers missionnaires, dit-on. La Ville avait

industriels à rédiger leurs panneaux en français?

## Six hôtels de ville

Le veilleur commence déjà à faire sa ronde. Dans son bureau, le maire Drapeau travaille encore. Il lui arrive souvent de demeurer à l'hôtel de ville assez tard dans la nuit. Je l'ai vu, à quelques reprises, commander un repas d'un restaurant... Il lui restait du travail à faire sur place.

Pour le moment, l'hôtel de ville est silencieux. Seuls les pas sonores du veilleur sur les dalles font une résonance métallique aux longs corridors déserts.

Cet hôtel de ville est le sixième dans l'histoire de Ville-Marie. De 1852 à 1878, c'est à l'ancien Marché Bonsecours, rue Notre-Dame, que siègeait le conseil. En 1867, les administrateurs municipaux achetèrent au prix de \$36,149 un emplacement pour un nouvel hôtel de ville, angle nord-ouest des rues Notre-Dame et Gosford, y compris une lièze du Champs-de-Mars.

L'emplacement, appelé le "Jardin du Gouvernement", couvre une superficie de plus de 36,000 pieds carrés. En 1872, on commence à construire l'hôtel de ville actuel. Le 11 mars 1878, six ans plus tard, le maire Jean-Louis Beaudry inaugure le nouvel édifice. Cet hôtel de ville est d'inspiration "Renaissance". Il est une réplique assez fidèle de l'hôtel de ville de Paris. Et tout ça n'a coûté que \$523,106... Aujourd'hui, il faudrait compter six fois ce montant.

Le 3 mars 1922, sous le règne du maire Médéric Martin, un incendie ravage l'hôtel de ville. Seuls les murs de pierre subsistent. Les documents, conservés dans la voûte, sont sauvegardés, du moins dans une large partie. Cependant, plusieurs documents irremplaçables disparaissent.

Et l'on reconstruit. Et l'on refait des murs. Tant et si bien que, sauf les façades extérieures, c'est un nouvel hôtel de ville que possède Montréal depuis 1922.

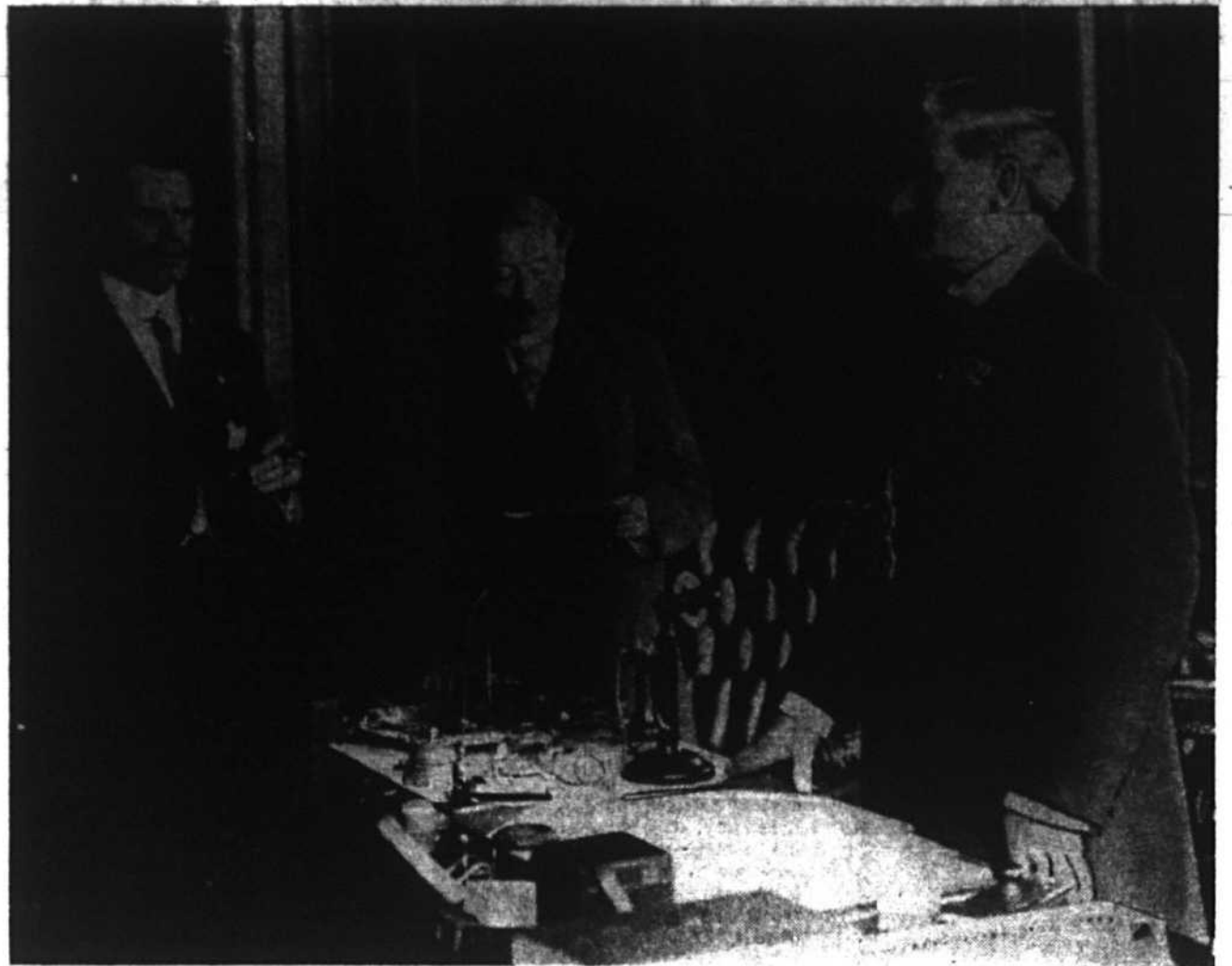
## Sous le régime français

La nuit progresse au-dessus de Montréal. Le ciel se cristallise de milliers de feux. Ce sont les néons qui commencent leur danse au pourtour des édifices. Je me rappelle que Montréal est un bijou à observer du haut du ciel. Rêvant de l'étranger par avion, j'ai toujours éprouvé une sensation étrange à survoler la mer des feux dansants de la métropole. Les lucioles du haneau ancestral ont fait place aux étincelles électriques...

Je descends au deuxième sous-sol prendre un café dans l'une des nombreuses distributrices automatiques. Et je me dis que l'hôtel de ville devrait bien, un jour ou l'autre, posséder une petite cafétéria qui serait autrement plus sympathique que ces doubles rangées d'automates silencieux au sous-sol. Faudra que j'en parle au maire...

Mais il a sûrement d'autres chats à fouetter. L'administration de Montréal, c'est devenu pas mal compliqué. Faut-il regretter l'administration de Ville-Marie sous le régime français? C'était un gouverneur nommé par le Roy de France qui administrait une bourgade. En 1664, Monsieur de Maisonneuve est officiellement confirmé dans ses fonctions. Il a les pouvoirs d'administrer la justice, le bon ordre et la police. La même année, Louis XIV, le roi-soleil, délivre les lettres patentes de Montréal.

De puis 1647, toutefois, le gouverneur et un syndic élu par les habitants de Montréal font partie du



Le maire Médéric Martin, à droite, prit le pouvoir en 1914. Défait aux élections de 1924, il fut de nouveau élu en 1926. C'est le maire Camilien Houde qui lui succéda.

"Conseil de Québec" créé par le roi pour administrer toute la Nouvelle-France. Le système de ville libre prévaut jusqu'en 1663.

Vers 1650, la Société Notre-Dame de Montréal, propriétaire de l'île (eh oui) fait exécuter le premier sceau de la ville. L'île devient la propriété des Sulpiciens qui retiennent davantage la faveur que les Jésuites, aux prises avec le Saint-Siège. Cette même année, le Conseil de Québec est rem-

placé par le Conseil Souverain. Montréal devient district judiciaire sous l'autorité du Conseil Souverain.

Le 28 septembre 1663, une "Justice Royale" est créée, faisant double emploi avec la Justice des Seigneurs de Montréal. Des conflits éclatent. En 1666, Jean Talon supprime cette Justice Royale. Montréal perd de plus en plus ses prérogatives pour tomber sous la juridiction de Québec. C'est une administration à distance qui s'installe et qui va durer jusqu'à la fin du régime français.

En 1703, le Conseil Souverain devient le Conseil Supérieur. La situation administrative de Montréal demeure la même. Entre-temps, les gouverneurs se succèdent: M. de Maisonneuve, Hector De Callières, Claude De Ramesay, les barons de Longueuil, et plusieurs autres.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.



Les premières armoiries contenant la devise Concordia Salus ont été adoptées le 19 juillet 1833. Elles sont l'oeuvre du maire Jacques Viger, premier magistrat de Montréal.

Pourtant, si les vieilles pierres de la Place-d'Armes voulaient parler. Que de souvenirs elles pourraient conter! Que d'événements elles pourraient rappeler, depuis les roues cloutées des vieilles diligences aux pas feutrés des gardes...

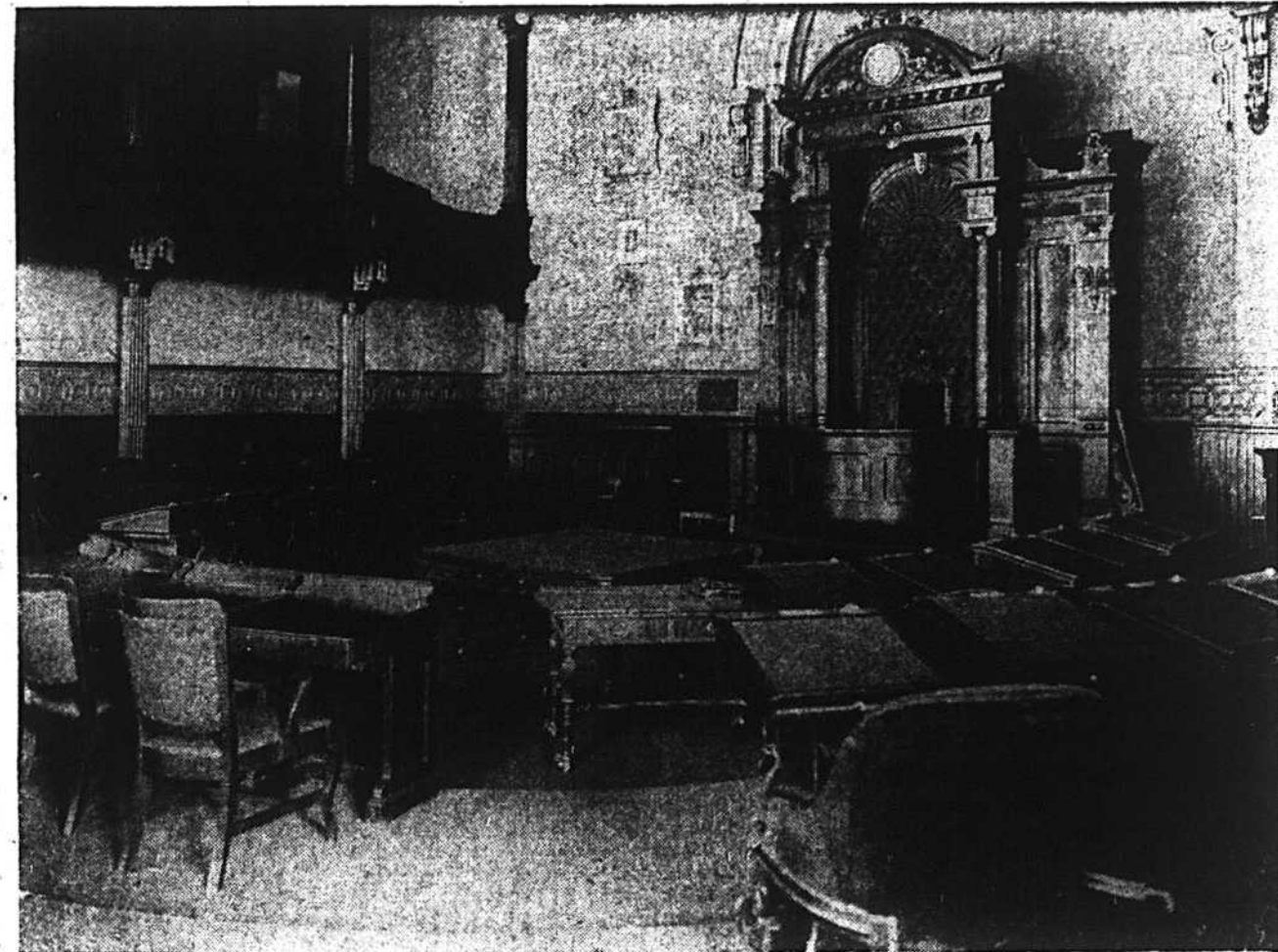
## Des fleurs en hiver...

Sur le fronton du mur ouest de l'hôtel de ville, j'aperçois les vieilles armoiries de Montréal, traversées par la croix de saint André. Elles sont l'oeuvre de Jacques Viger, le premier maire de Montréal. C'est le 9 juillet 1833 que le conseil les adoptait offi-

été placée sous la protection de Dame Marie. Mais le nom de Montréal lui-même a été emprunté à sa montagne, le Mont Royal. Selon les Relations des Jésuites de 1642, ce nom dut donné par Jacques Cartier, en 1535, en hommage au Roy de France.

Je vois un large panneau illuminé au néon, voilant une partie de la montagne française; un panneau rédigé en anglais. Je ne peux m'empêcher de penser, avec M. Saulnier, que Montréal n'est plus la ville française...

Et pourquoi le maire Drapeau n'obligerait-il pas les commerçants et les



La salle du conseil municipal de Montréal, telle qu'elle apparaissait en 1921, un an avant l'incendie de l'hôtel de ville. L'incendie détruisit l'intérieur de l'immeuble, mais l'extérieur fut préservé.



C'est dans ce camion blindé que Montréal distribuait les salaires à ses ouvriers, en 1932, sur les différents chantiers ouverts durant la crise économique. Le camion avait coûté \$5,012, y compris un "extra" d'environ \$1,000.

placé par le Conseil Souverain. Montréal devient district judiciaire sous l'autorité du Conseil Souverain.

Le 28 septembre 1663, une "Justice Royale" est créée, faisant double emploi avec la Justice des Seigneurs de Montréal. Des conflits éclatent. En 1666, Jean Talon supprime cette Justice Royale. Montréal perd de plus en plus ses prérogatives pour tomber sous la juridiction de Québec. C'est une administration à distance qui s'installe et qui va durer jusqu'à la fin du régime français.

En 1703, le Conseil Souverain devient le Conseil Supérieur. La situation administrative de Montréal demeure la même. Entre-temps, les gouverneurs se succèdent: M. de Maisonneuve, Hector De Callières, Claude De Ramesay, les barons de Longueuil, et plusieurs autres.

C'est l'époque des grands bals dans les salons de la noblesse française. C'est également l'époque du faste des Seigneurs de toute la région, tant à Repentigny qu'à Lachenaie, depuis Boucherville à Deux-Montagnes.

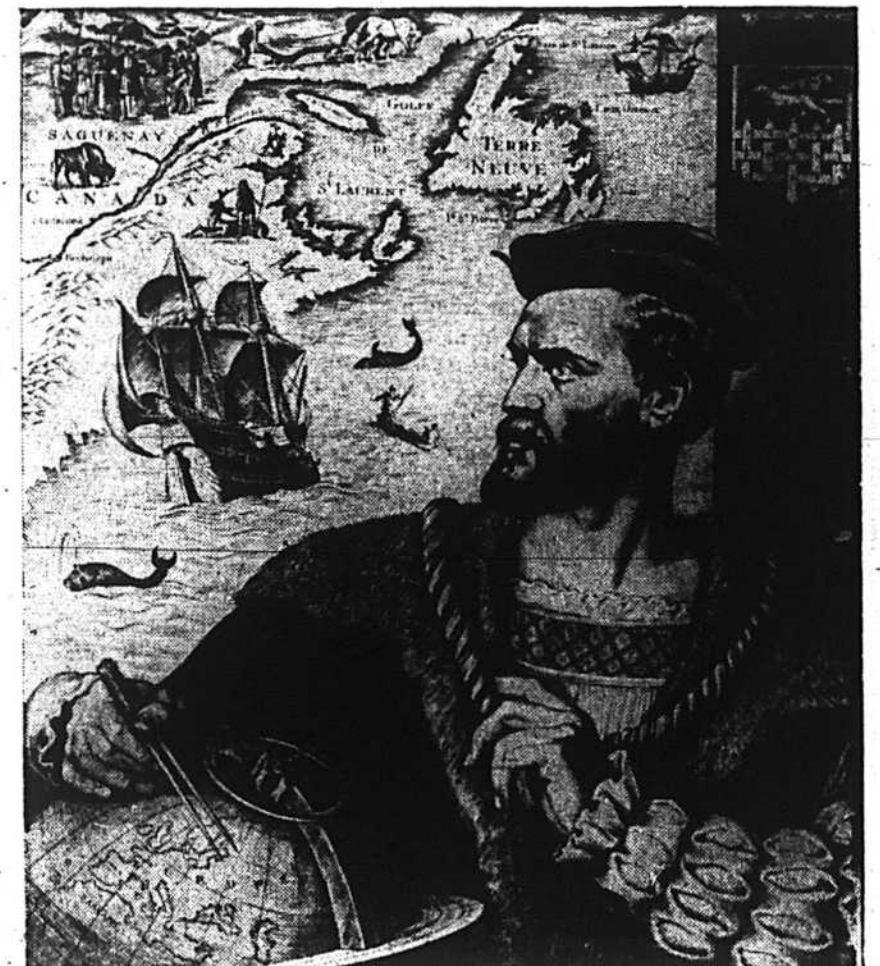
## That damned city

La Place Jacques-Cartier est maintenant complètement ensevelie sous la neige. Les chenillettes de Bombardier se livrent à une sarabande effrénée dans les rues. Elles ont pris d'assaut les trottoirs du Vieux Montréal. Une voiture dérape sur les vieux pavés: c'est un Américain. Il a oublié qu'il faut des pneus cloutés durant l'hiver à Montréal. La voiture continue de dérapier. Son propriétaire en sort et laisse échapper un indécent "Damned city"...

Les Anglais aussi ont dit la même chose vers 1760. Mais c'était pour d'autres raisons. Après la conquête, la prise du pouvoir fut ardue. Les résistants n'étaient pas toujours faciles à contrôler. Somme toute, les choses n'ont pas tellement changé.

C'est le 22 septembre 1760 que Montréal a été soumise au régime militaire. A partir de cette date, l'administration civile et judiciaire a été confiée à un gouverneur militaire, le général Thomas Gage.

Ce fut l'époque du gouvernement de la couronne. Dès 1766, Montréal est divisée en quartiers. Ce sont des



C'est à Jacques Cartier que la montagne de Montréal doit son nom. Le célèbre navigateur l'avait baptisée Montagne Royale, en hommage au roi de France. Plus tard, Ville-Marie devint Montréal, empruntant le nom de sa célèbre montagne.



**PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE**

# "C'est le test de l'élection qui compte, et non le test du parti"

— Jean Cournoyer



Jean Cournoyer

par Teddy CHEVALOT  
**"MEME si les trois quarts des cadres libéraux du comté de Chambly refusaient de travailler pour moi aux élections du 8 février prochain, je resterais dans la lutte et c'est sous la bannière de ce parti que je me présenterais dans ce comté."**

C'est ce qu'a affirmé, lors d'une entrevue exclusive accordée hier à LA PRESSE, Me Jean Cournoyer, ministre du Travail et candidat libéral officiel nommé par le premier ministre Robert Bourassa pour ce comté.

Toutefois, M. Cournoyer précise: "Je n'ai pas l'impression que le parti libéral soit divisé à mon sujet."

On se rappelle que Me Jean Cournoyer, ancien ministre du Travail dans le cabinet Union nationale de M. Jean-Jacques Bertrand, candidat défait dans le comté de Saint-Jacques aux élections générales du 29 avril dernier, a été nommé ministre du Travail le 29 octobre dernier, par M. Robert Bourassa, ceci en remplacement de M. Pierre Laporte, assasinié le 17 octobre par le FLQ.

Pour lui, l'inconnue électorale se présente d'une manière simple: c'est le ministre du Travail qui se présente dans le comté de Chambly, et non le militant libéral. C'est à la population de juger si elle veut de lui ou non.

"C'est le test de l'élection qui compte, déclare-t-il, et non le test du parti. Je ne crois pas d'ailleurs aux lignes de parti. Et en ce sens j'estime que le peuple devrait évoluer."

"Je n'ai d'ailleurs jamais été un homme de parti, ajoute-t-il. Lorsque M. Jean-Jacques Bertrand m'a offert le poste de ministre du Travail, en remplacement de M. Maurice Bellemare, démissionnaire, je n'avais, précédemment, jamais milité dans le parti de l'Union nationale. De la même manière, je n'ai jamais été, précédemment, membre du parti libéral."

Quant aux problèmes qui ont surgi au sein du parti libéral à cause de sa nomination comme ministre du Travail, et de candidat du parti dans Chambly, là aussi la situation ne le préoccupe pas.

"Lorsque M. Bourassa, explique-t-il, m'a offert le poste de ministre du Travail en remplacement de M. Pierre Laporte, j'ai accepté ce poste, tout en sachant qu'il pourrait y avoir de la rancœur chez certains députés libéraux."

"Aussi, ajoute-t-il, j'ai bien dit au premier ministre que j'acceptais d'oeuvrer avec lui dans un domaine où on me reconnaissait une certaine compétence, mais que j'entendais bien ne m'occuper que de mon futur ministère, lui laissant le soin de régler lui-même les problèmes qui pouvaient surgir au sein de son parti à cause de ma nomination."

Et de dire: "Il est normal que plusieurs députés libéraux se soient sentis frustrés

à l'annonce de ma nomination. Après tout, ils sont 72 et certains espéraient devenir ministre puisqu'un poste était ouvert. Au début, j'ai nettement senti une réaction de froideur vis-à-vis de moi de la part de certains députés libéraux, mais maintenant les difficultés d'adaptation et d'acceptation sont aplanies."

Mais que pense-t-il du reproche fait par certains au premier ministre Bourassa d'avoir été cherché un homme dont le parti et lui-même avait été répudié par l'électorat?

"La population, réplique-t-il, a élu majoritairement un premier ministre. C'est à lui maintenant de prendre ses responsabilités et de décider. C'est ce qu'il a fait."

"D'ailleurs, ajoute-t-il, ma défaite dans Saint-Jacques peut avoir plusieurs significations. Il faut regarder les choses en face, et chercher des explications positives plutôt que négatives."

"Ce n'est pas, continue-t-il, parce que j'ai été battu dans Saint-Jacques, que cela signifie que j'ai été répudié par l'électorat de ce comté. Pendant que j'étais pris par les affaires de mon ministère, je n'avais pas le temps de m'occuper de mon comté; alors que M. Claude Charbon, travaillait activement le comté depuis plusieurs mois."

"Cet élément, poursuit-il, peut expliquer ma défaite dans Saint-Jacques. D'ailleurs qui peut affirmer que ma défaite signifie une répudiation de l'homme que je suis par

l'électorat de Saint-Jacques? Est-ce l'Union nationale qu'on répudiait dans ce comté et non l'homme qui le représentait? En 1966 des électeurs qui avaient voté Union nationale ont fort bien pu voter libéral ou Parti québécois? Des changements d'allégeance c'est courant, et des défaites électorales aussi."

Le fait qu'on le présente comme un "nationaliste" ainsi que la déclaration qu'il vient de faire sur "le français, langue de travail", ne risquent-ils pas de lui aliéner dans Chambly le vote anglais de Saint-Lambert et Greenfield Park, particulièrement, qui est traditionnellement libéral?

"Je ne considère pas que c'est un péché d'être nationaliste au Québec. D'ailleurs, aussi bien M. Bourassa que

M. Bertrand sont aux aussi des nationalistes québécois."

"Mais ce qui m'inquiète, ajoute-t-il, c'est l'absentéisme. Si celui-ci est trop fort, surtout chez les anglophones, cela signifie qu'il y a refus de leur part de prendre position. Car pour qui voulez-vous qu'ils votent, s'ils ne votent pas pour moi? Pas pour le candidat péquiste, puisqu'il semble bien que l'Union nationale ne présentera pas de candidat! Et ce fort absentéisme, je le crains, non par peur d'être battu, mais à cause de sa signification."

Mais demeure le problème des cadres libéraux du comté qui se retireront de la lutte plutôt que de l'appuyer, comment M. Cournoyer espère-t-il le régler?

"Je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer tout le monde dans le comté, dit-il,

Je pense que si je me prends de la bonne manière, si je me présente à eux comme je suis, j'ai l'impression que je gagnerais leur confiance et qu'ils travailleront avec moi."

Par ailleurs, Me Cournoyer a avoué bien simplement qu'il ne connaissait pas les problèmes du comté de Chambly. Elu, il va de soi qu'il les étudiera, mais dans l'immédiat il n'a pas de solution-miracle à proposer, ne serait-ce que parce qu'il ne croit pas aux solutions-miracles.

Je sais qu'on parle beaucoup de communauté urbaine sur la rive sud. Dans le passé j'ai dit-il, été favorable à ce projet, et je crois encore à cette formule. Mais je crois qu'avant d'imposer une communauté urbaine, il faut d'abord connaître le pouls de la population, il faut

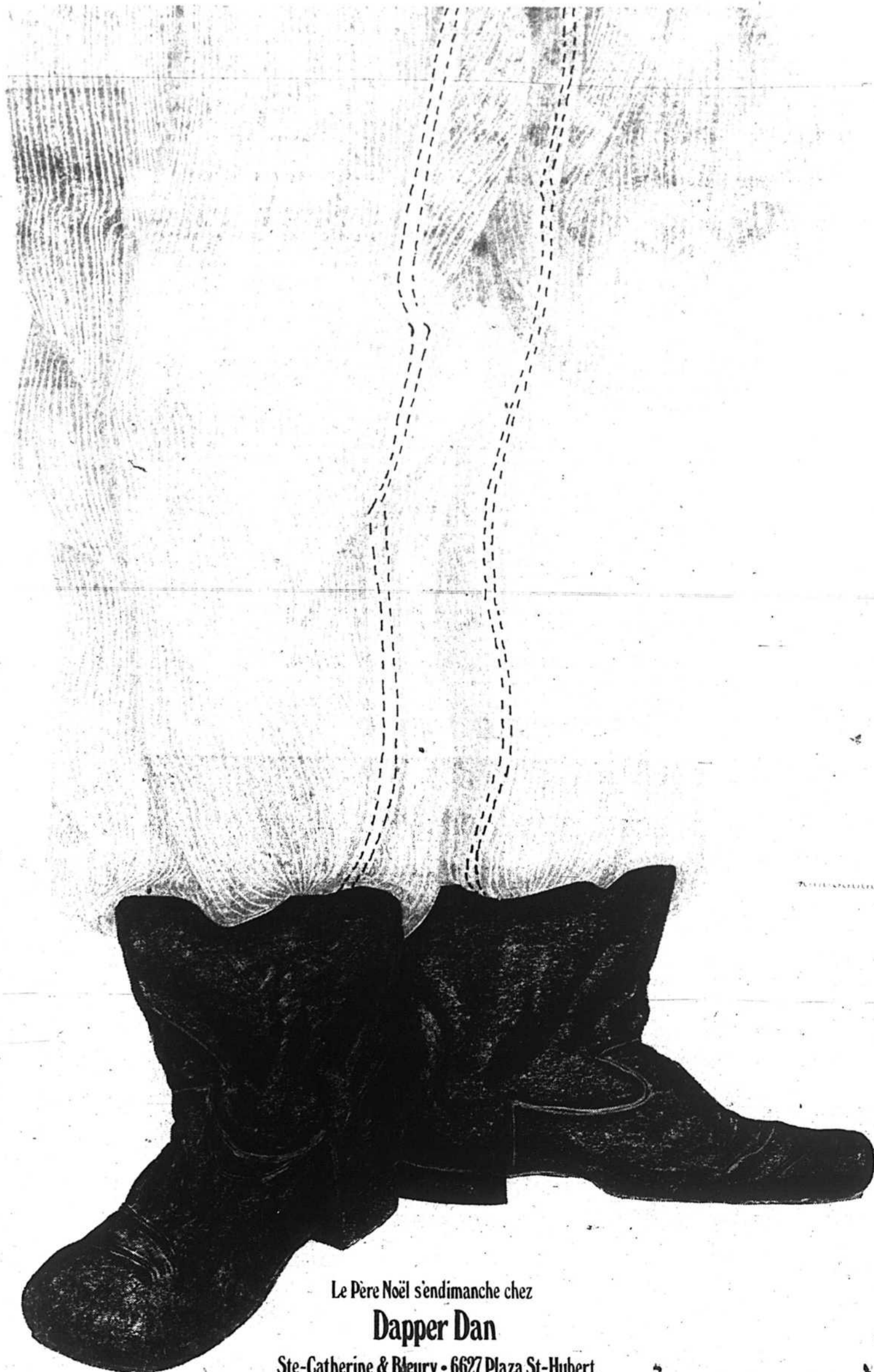
savoir ce qu'elle veut."

Bref, homme apolitique, Me Jean Cournoyer se présente dans Chambly sous la bannière libérale certes, mais non en tant que partisan politique, mais bien en tant que ministre du Travail à qui l'on reconnaît certaines compétences bien précises, et, de

ce fait, il estime qu'il sera capable de rallier autour de lui tous les militants libéraux du comté.

Et s'il est battu, eh bien! philosophiquement il retournera à la vie civile et reprendra sa spécialité: conseiller en relations industrielles.

## Ces jeans résisteront à toutes les cheminées.



Le Père Noël s'endimanche chez

**Dapper Dan**

Ste-Catherine & Bleury • 6627 Plaza St-Hubert

### McGill et la crise

## Un certain nombre d'étudiants anglophones ne boudent plus l'indépendance du Québec...!

La crise qui a éclaté en octobre au Québec a suscité des réactions diverses dans les milieux étudiants anglophones de Montréal. Un examen rapide du "McGill Daily" et de "The Georgian", hebdomadaire des étudiants de l'université Sir George Williams, montre notamment ceci: les éditoriaux publiés depuis deux mois s'élèvent contre le terrorisme, mais aussi contre les mesures gouvernementales portant atteintes aux droits démocratiques et aux libertés individuelles.

Toutefois, la lecture de ces journaux ne permet pas de dégager clairement dans quelle mesure les étudiants anglophones ont, politiquement parlant, vu les événements, principalement en ce qui concerne le problème québécois. Deux témoignages, recueillis cette semaine à McGill, indiquent que les points de vue à cet égard ne concordent pas toujours.

L'un de ces témoignages a été porté par M. Tom Sorell, directeur adjoint du "McGill Daily", l'autre par M. Laurier LaPierre, professeur agrégé d'histoire du Québec au département d'histoire. M. LaPierre est attaché également au Centre d'études canadiennes-françaises de McGill, dont il fut directeur de 1964 à 1970, et où il donne des cours sur l'histoire de la participation et sur le rôle de l'Eglise.

#### Pas les mêmes préoccupations

— Je crois, souligne M. Sorell, que les étudiants anglophones de McGill ont vécu et vivent cette crise, du moins pour la plupart, en se plaçant dans un contexte nord-américain plutôt que dans un contexte strictement québécois. Par la force des choses, ils n'ont pas les mêmes préoccupations que leurs confrères francophones: ils sont des anglophones inscrits dans une université anglophone,

dans un pays à majorité anglophone et sur le continent nord-américain. Ils savent, par exemple, qu'ils peuvent gagner leur vie ailleurs qu'au Québec, sur lequel ils ne sont pas beaucoup plus renseignés que les gens d'Ontario, disons.

Aux yeux de M. Sorell, qui appartient à la tendance progressiste, la majorité des étudiants anglophones de McGill étaient contre la loi des mesures de guerre et s'opposent à la loi Turner sur le maintien de l'ordre au Québec.

— Cependant, explique-t-il, il s'agit avant tout, pour eux, de prendre la défense des libertés collectives et individuelles. Généralement parlant, leur attitude ne constitue en aucune façon un appui aux objectifs du FLQ ou à la cause de l'indépendance du Québec. En fait, à McGill, une bonne partie des étudiants sont libéraux, c'est-à-dire favorables au parti libéral.

#### "Ce n'est que partie remise"

Selon M. LaPierre, les étudiants en général "n'ont pas été tellement remués par la crise".

— Depuis deux ans, estime-t-il, les étudiants sont dans une situation ambiguë. La participation n'est plus à la mode. Les étudiants se laissent faire au lieu d'agir. Il y a bien eu un sursaut lors du projet de loi no 63, en automne 1969, et à l'occasion des élections d'avril dernier. Depuis, on dirait que les étudiants sont plus sceptiques, qu'ils semblent avoir perdu foi dans le système en place. Par ailleurs, je crois que les parents — en septembre — ont fortement exercé leur autorité sur leurs enfants et que, de plus, le gouvernement a fait peur aux parents. Néanmoins, je considère que c'est partie remise. Les étudiants et d'autres citoyens commencent à se poser des questions sur le processus démocratique dans lequel ils vivent.

Pour ce qui est des étu-

dants de McGill, M. LaPierre fait observer:

#### "L'affaire du peuple québécois"

— A McGill, je crois que bon nombre d'étudiants — qui étaient en majorité fédéralistes — ont été amenés à penser que la crise provoquée par le FLQ ne peut être isolée de la totalité du phénomène québécois, mais qu'elle en fait partie. On a constaté un désir profond de se rapprocher des forces vives du Québec opposées aux mesures de guerre. Puis, tranquillement, un certain nombre d'étudiants — et de professeurs — sont arrivés à cette conclusion que la solution du problème québécois est l'affaire du peuple du Québec, essentiellement. Cela a poussé ces étudiants et professeurs, y compris moi-même, qui ne voyaient toujours les aspects négatifs de la lutte pour l'indépendance (lutte contre Ottawa, contre le passé collectif et le passé individuel, etc.), à penser que l'indépendance constitue le moyen par le truchement duquel on va trouver la solution québécoise.

Selon M. LaPierre, "les tenants de la ligne dure — Ottawa, Québec, Drapeau — ont contribué à grossir les rangs de ceux qui soutiennent que l'indépendance du Québec est devenue nécessaire".

#### Editorial subtilisé

A la question de savoir si la direction de McGill a tenté de bâillonner ou de censurer le quotidien publié par les étudiants, M. Sorell répond: "Non." Il fait cependant état d'une visite de la police municipale au sujet d'un éditorial imprimé avant la mort de M. Pierre Laporte et dont la teneur avait été, "par on ne sait qui", communiquée à la force policière.

Par ailleurs, signale M. Sorell, "deux ou trois personnes ont été arrêtées, alors qu'elles se trouvaient dans la bibliothèque, après la promulgation de la Loi des mesures de guerre".

## Le RAS: la CECM maintient sa 1ère décision

La Commission des écoles catholiques de Montréal a maintenu la décision qu'elle avait prise le 3 décembre, décision par laquelle elle octroyait au groupe Francon des contrats de \$8.500.000 pour la fabrication et la mise en place des composants nécessaires à la construction de huit écoles selon le projet RAS (Recherches en aménagement scolaire). Toutefois cette décision doit encore recevoir l'approbation du ministre de l'Éducation.

Or, dans un télégramme qu'il faisait parvenir, le matin même — les commissaires se réunissant dans l'après-midi — le ministre Guy Saint-Pierre précisait qu'il entérinerait la décision de la CECM en autant que les conditions dans sa lettre du 30 octobre "étaient respectées". Ces conditions portaient sur "un certain écart par rapport aux normes du ministère" en ce qui regarde les écoles construites selon le projet RAS. Toutefois, le ministre n'a pas défini ce "certain écart".

Cette décision de la CECM a d'ailleurs été prise malgré l'opposition du commissaire Joseph-L. Pagé.

### Augmentation de 31,3 pour cent

La commission Pagé avait proposé la suspension de cette décision jusqu'à l'examen comparatif du coût de construction des écoles conventionnelles. Du reste, dans sa résolution, le commissaire Pagé a soutenu qu'il existait un écart de \$3.47 le pied carré entre le coût de construction d'une école de type conventionnel et celui d'une école faite de composants.

Il a estimé à 31,3 pour cent l'augmentation du coût de construction d'une école à l'aide de composants, soit une dépense supplémentaire de quelque \$5 millions pour les 1.500.000 pieds carrés à construire. C'est, à son avis, loin d'être une économie.

Rappelons que le projet RAS, initiative qui remonte à janvier 1967, visait à:

- réduire le coût de construction des écoles;
- adapter ces bâtiments à la pédagogie nouvelle;
- réduire le temps de construction des écoles.

### Les huit écoles

Les écoles qui doivent être érigées selon la méthode RAS sont, pour l'enseignement élémentaire: l'école Saint-Joseph, qui accueillera 840 élèves en 1972; l'école Saint-Irénée, qui recevra 710 élèves également en 1972 et l'école Joseph-Charbonneau, qui doit admettre 250 handicapés physiques en 1973.

Quant aux écoles polyvalentes, elles seront les suivantes: l'école Saint-Vincent-Ferrier, qui réunira 2.500 élèves, en 73; l'école Louis-Riel, qui recevra 1.900 garçons aussi, en 73; l'école Saint-Stanislas, qui en accueillera 2.500, en 74. L'école des Métiers de l'Est, qui pourra rassembler 2.500 élèves, en 74, et enfin, un complexe polyvalent dont la construction se fera dans la paroisse Sainte-Claire, à l'extrémité de la ville, et qui doit être prêt en mai 75.

## Parmi les projets de la CUM

# Nouvelle poussée vers l'urbanisme: les fils aériens disparaîtront

par Paul POULIOT  
On peut d'ores et déjà entrevoir le jour où les poteaux et les fils aériens seront un

souvenir du passé, non seulement à Montréal, mais aussi dans toutes les 28 municipalités groupées au sein de la

Communauté urbaine de Montréal.  
En effet, au cours d'une

entrevue qu'il accordait hier matin au représentant de LA PRESSE, le président et ingénieur en chef de la Commission des services électriques de la ville de Montréal, M. Jean-Claude Nepveu, a donné un aperçu des projets que la Commission entend réaliser au cours des deux prochaines années, en plus de laisser entrevoir la possibilité de l'élargissement du champ d'action de cet organisme.

M. Nepveu a mentionné, entre autres, que la Loi de la Communauté urbaine de Montréal (bill 75) prévoit l'intégration totale de la Commission des services électriques de la ville de Montréal à la CUM. « En outre précise que selon la loi, le comité exécutif de la Communauté doit faire rapport au conseil de la CUM avant le 1er janvier 1971 à ce sujet. Le président a affirmé que les administrateurs et le personnel de la Commission sont prêts à relever ce défi avec enthousiasme.

**Importants contrats**  
Dans un mois la Commission, dont le rôle consiste à construire, entretenir et administrer le réseau municipal de conduits souterrains, y compris la surveillance et l'entretien de celui du Métro, va mettre en chantier les deux plus importants contrats de conduits souterrains de son histoire.

Il s'agit de l'enfouissement des fils le long de la rue Sherbrooke, entre les rues Dickson et Saint-Donat, sur une distance d'un peu plus de 11.000 pieds linéaires. Ces contrats, d'une valeur totale d'environ \$1.500.000, devraient être accordés par le Comité exécutif de Montréal incessamment.

Au cours de l'an prochain, la Commission entreprendra des travaux majeurs de rénovation du réseau municipal de conduits avec le développement du complexe Cité Concordia.

Par ailleurs, les effectifs techniques de la Commission sont mobilisés pour la préparation du projet de canalisation reliée au tronçon est-ouest de la Transcanadienne, dont les travaux doivent être mis en chantier au mois de mai 1971.

L'an prochain également, on procédera à l'enfouissement des fils le long de la rue Saint-Jacques, vers l'est, du boulevard Décarie à la rue de Courcelles, ainsi qu'en direction ouest, jusqu'aux limites de la ville de Montréal-Ouest, soit à la rue Elmhurst.

Le même travail sera accompli sur le boulevard Décarie, entre les rues Saint-Jacques et Monkland, et sur l'avenue Wiseman, de Beaumont à Liège.  
L'ensemble de ces travaux représente des dépenses

d'immobilisation supérieures à \$2.500.000.

Parmi les tâches d'envergure prévues pour 1972, il faut mentionner l'élimination des poteaux en bordure de la rue Vlau, entre la rue des Mélières, et les limites nord de la ville.

### Multiple avantages

Un réseau municipal de conduits souterrains représente pour une agglomération urbaine comme Montréal de nombreux avantages. Ce système facilite considérablement le travail du service des incendies. Il permet un éclairage beaucoup plus adéquat des rues et signifie une plus grande sécurité pour la population en cas d'intempéries. Un tel réseau est particulièrement nécessaire dans le centre-ville et le long des grandes artères, où la circulation est intense. De plus, et ce n'est pas le moindre avantage, avec la disparition des fils aériens, la croissance des arbres est nettement améliorée parce que l'on n'a pas alors à procéder à des dommages souvent préjudiciables.

**Etapes du développement**  
Quant à cette Commission, qui est un organisme de coordination créé par le gouvernement du Québec, en 1969, et dont les activités ont débuté en 1971, c'est surtout au cours des quinze dernières

années que les bienfaits de son action se sont fait sentir.

De 1911 à 1965, on n'avait procédé à l'enfouissement des fils que le long de 97 milles de rues, alors que la période de 1955 à 1970 a marqué une nette accélération des travaux réalisés, avec 124 milles additionnels de rues améliorées, ce qui a permis d'augmenter 15.700 bâtisses par voie souterraine.

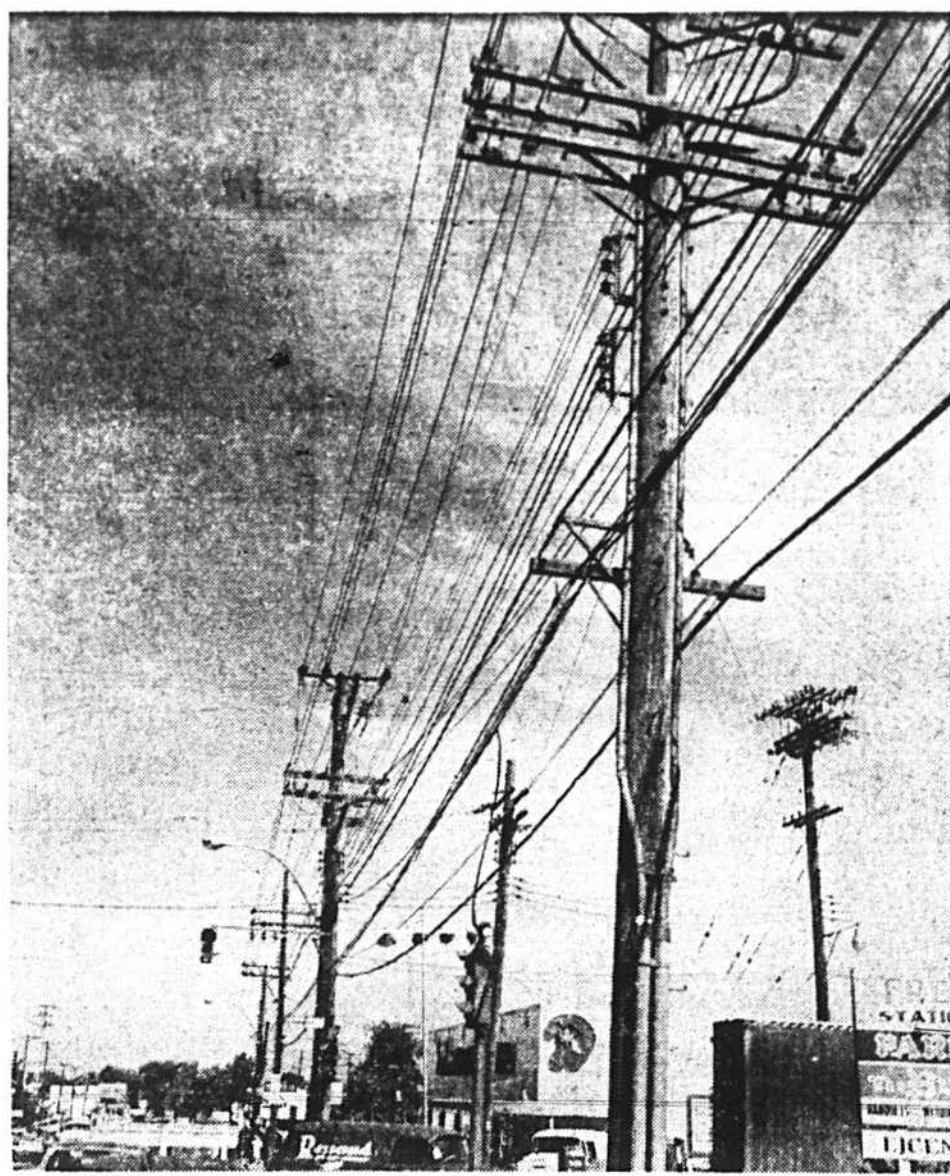
M. Nepveu croit que les facteurs qui ont contribué le plus à ce récent progrès sont, en premier lieu, une administration municipale plus dynamique et, par ricochet, une Commission plus active. Il signale aussi que le public est devenu plus conscient des besoins esthétiques de la ville, alors que de leur côté les journaux ont fait campagne, après les tempêtes de verglas en particulier, pour que l'enfouissement des fils soit accéléré.

C'est avec une fierté bien légitime que M. Nepveu tient à souligner que la Commission des services électriques de la ville de Montréal a participé à toutes les grandes réalisations qui ont transformé le visage physique de Montréal, au cours des récentes années.

A savoir, le boulevard Métropolitain, l'autoroute Décarie, le boulevard Dorchester, l'Expo '67, l'échangeur Université et le réseau de canalisation du Métro.



A bas les vieux poteaux!



Ces bons vieux poteaux, quand même!

## Un témoin drogué au procès de Manson

LOS ANGELES (UPI) — Cinq membres de la "famille Manson" ont été accusés, hier, d'avoir administré une forte dose de LSD à un témoin du Ministère public, dans le procès Sharon Tate. Le LSD avait été glissé dans un hamburger.

Trois des femmes du guru Charles Manson, le principal accusé, ont été arrêtées à un carrefour près du palais de

justice de Los Angeles, après que le grand jury les eût mises en accusation. Deux autres jeunes gens ont été accusés de conspiration.

Le grand jury a porté des accusations après que Barbara Hoyt, 18 ans, eût raconté que des membres de la famille "Manson" lui avaient donné un hamburger garni

de LSD alors qu'elle se trouvait à Honolulu, peu avant qu'elle ne témoigne.

Catherine "Gypsy" Share, 28 ans, et Ruth "Quish" Morehouse, 18 ans, toutes deux enceintes, ont été arrêtées en compagnie de Lynette "Squeaky" Fromme, 22 ans, à l'extérieur du palais de justice où leur chef, Charles Manson, et trois autres jeunes femmes subissent leur

procès pour les meurtres Tate-LaBianca.

Les trois jeunes femmes "campent" au coin de la rue depuis des mois. Elles étaient assises avec d'autres membres de la famille" quand la police est arrivée.

Pendant que les détectives effectuaient les arrestations, le groupe s'est mis à chanter une chanson composée par Manson: "One is one".



Le parfum au nom le plus aimé

**CHANEL**  
PARFUM 5,75 à 50,00  
COLOGNE 4,25 à 13,00  
ENSEMBLES CADEAUX 7,50 à 24,00  
CHEZ  
PHARMACIES • BUREAUX DE POSTE  
LIVRAISON GRATUITE

**BRY'S**  
CENTRE GREENFIELD PARK  
672-3410  
LES GALERIES D'ANJOU  
352-6350

## L'UQ répondait aux besoins ressentis dans la population

QUEBEC (PC) — "La création de l'Université du Québec trouvait sa justification dans les nombreux besoins ressentis par la population et identifiés par divers groupes de recherche qui s'étaient penchés sur le problème universitaire."

C'est ce qu'affirme M. Alphonse Riverin, président de l'UQ dans son premier rapport annuel déposé à l'Assemblée nationale, hier, par le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre.

M. Riverin souligne que l'UQ poursuit par ailleurs trois grands objectifs soit: "Servir la population étudiante dont les effectifs au niveau universitaire doubleront d'ici les dix prochaines années; fournir un support

important au développement régional et apporter une contribution au développement collectif et au renouvellement de la société".

Le rapport annuel signale en outre qu'en 1969-70 les six universités constituantes de l'UQ ont offert 220 programmes à au-delà de 17.000 étudiants et comptaient un total de 900 professeurs.

Le rapport note aussi que les états financiers indiquent un surplus de \$242.395, les revenus étant de \$21.466.933 et les dépenses se chiffrent à \$21.224.538.

Fait à noter, c'est la première fois au Québec qu'une université rend compte publiquement de ses activités à l'Assemblée nationale.

**C'EST NOËL**  
pour tous les enfants!  
**APPORTEZ DE LA JOIE À L'ENFANCE MALHEUREUSE**  
**ACHETEZ LES BAS DE NOËL KIWANIS \$2.50**  
Les profits de cette vente iront à l'enfance malheureuse.  
**TÉLÉPHONEZ POUR VOS COMMANDES**  
Jour: **387 - 9325**  
Soir: **667 - 0546**  
**CLUB KIWANIS**  
LAVAL DE MONTRÉAL INC.

**LaSalle** CORRECTION  
Pour annonce parue en page C-2, dans l'édition de jeudi 17 décembre, l'item concernant le porte-documents à \$6.66 aurait dû se lire: **PORTE-DOCUMENTS CALCOFIBRE** avec sous-mains et 1 buvard

**Paul Bourget**  
FLEURISTE

**EN VEDETTE**  
les fleurs de NOËL  
**Poinsettias**

Un choix inégalé de poinsettias rouges. De belles plantes pleines de vie qui prolongeront la joie des Fêtes pendant des semaines.

**\$8.50/\$10.00/\$12.50/\$15.00**  
**\$20.00/\$25.00**

Voyez nos superbes collections de plantes en fleurs, centres de tables, arrangements floraux et fleurs séchées.

La plus grande variété, la plus haute qualité, le meilleur service, vous les trouverez chez Paul Bourget.

Cette garantie de Paul Bourget accompagne chaque commande que nous livrons pour vous.

C'est avec joie que nous avons accordé une attention toute personnelle à cette commande, car nous nous faisons un devoir de donner entière satisfaction. Que vous ayez commandé ces fleurs vous-même ou que vous les ayez achetées, veuillez nous téléphoner sans tarder si elles ne vous semblent pas tout à fait satisfaisantes.

**PAUL BOURGET, FLEURISTE**

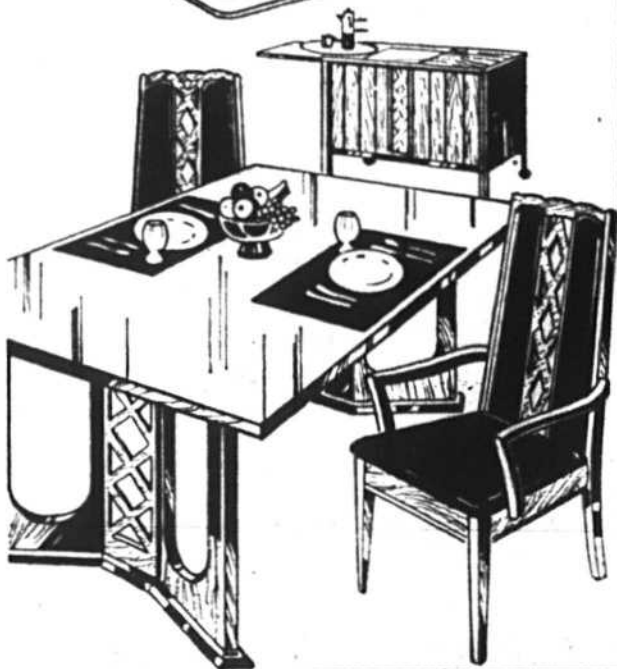
Il y a une boutique de fleurs PAUL BOURGET tout près de vous

1265, boul. O'BRIEN - ST-LAURENT 334-0360  
2575 est. HENRI-BOURASSA AHUNTSIC-MONTREAL-NORD 334-0360  
7185, rue ST-DENIS près Jean-Talon 334-0360  
1550 ouest. DE MAISONNEUVE Centre-ville 334-0360  
4246 est. BELANGER près Pie-IX 334-0360  
120-2, rue PRINCIPALE GRANBY 372-5772

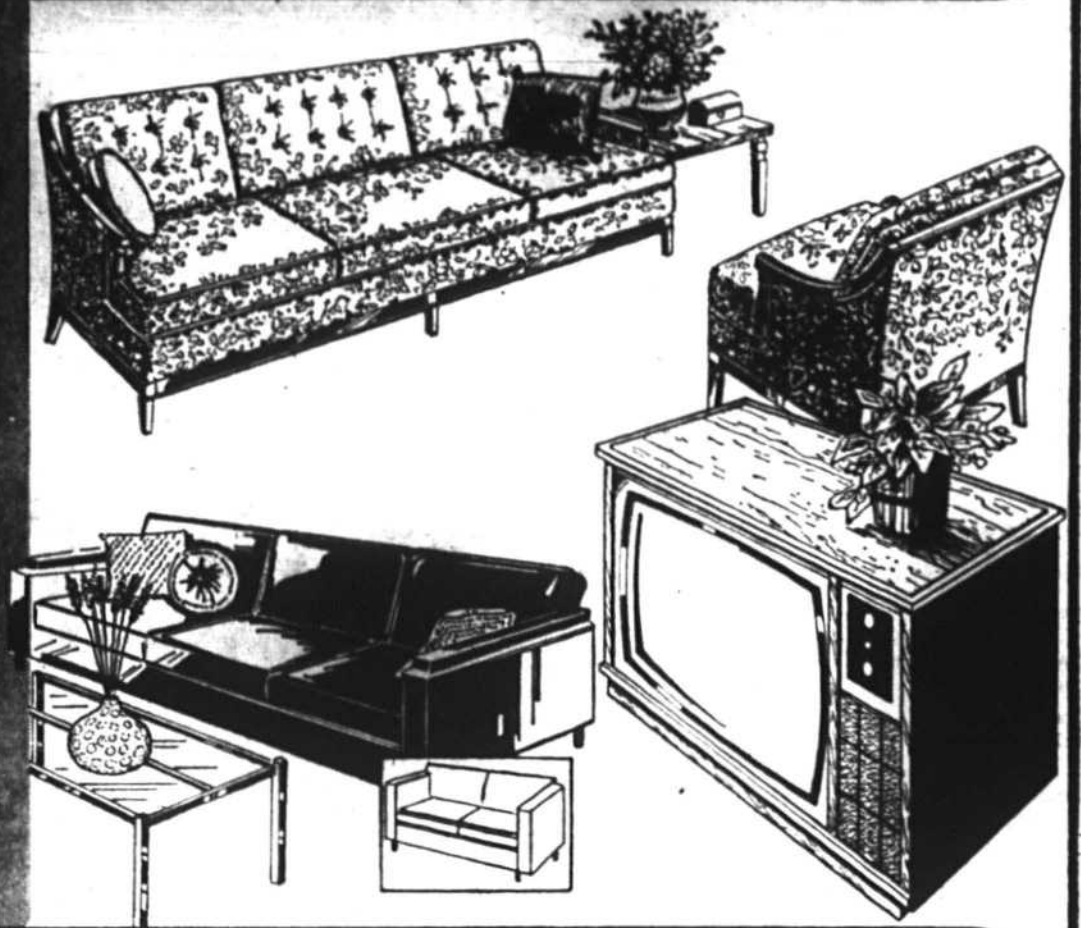
# Legaré

PLUS DE 90 MAGASINS AU QUÉBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

FONDÉE EN 1877



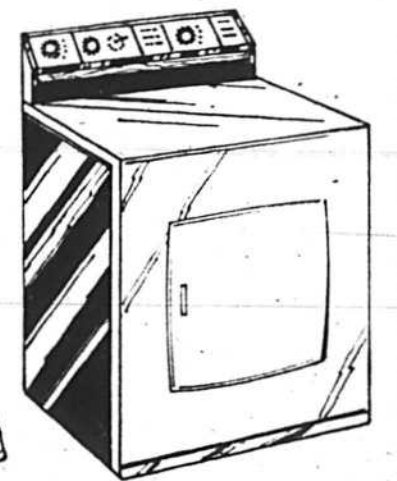
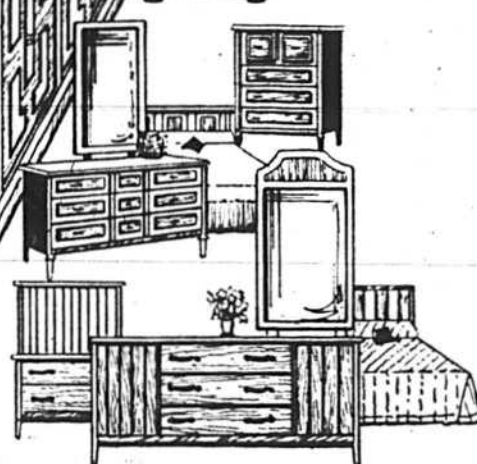
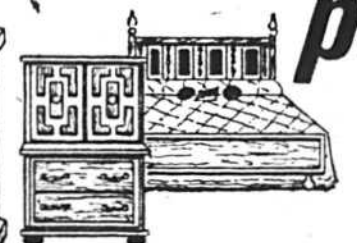
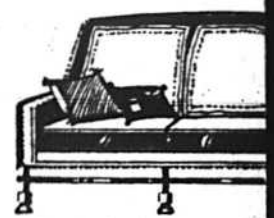
**un jour seulement  
lundi le 21 décembre  
de 9h à 9h**



**pour les acheteurs  
de derniers instants**

**RABAIS**  
de  
**20%**  
sur tous les  
articles en montre

**PREMIERS  
ARRIVÉS -  
premiers  
servis**



*Tous les articles achetés durant la  
VENTE D'UN JOUR doivent être livrés  
avant le premier janvier et ne sont pas  
retournables.*

**PAS DE MISE DE CÔTÉ!**

S.V.P. Pas d'appels  
téléphoniques

**Legaré**

Aucun dépôt requis  
Jusqu'à 36 mois pour payer

Téléphonez ou demandez au vendeur les détails complets  
au sujet de notre PLAN DE CRÉDIT CONTINUEL  
*\*Nous finançons nos propres comptes!*

Profitez de cette chance unique à nos 12 magasins

1200 rue AMHERST  
Tél. 842-8911

6960 rue ST-HUBERT  
Tél. 271-4668

3734 ouest, rue NOTRE-DAME  
Tél. 935-6994

10530 BOUL. PIE IX (MtL-Nord)  
Tél. 322-2741

1278 est, MT-ROYAL  
Tél. 521-5378

3730 est, rue ONTARIO  
Tél. 526-1667

4010 rue WELLINGTON (Verdun)  
Tél. 768-4730

3250 rue MASSON (Rosemont)  
Tél. 725-2453

1020 rue NOTRE-DAME  
Tél. 637-5825 (Lachine)

4660 est, rue STE-CATHERINE  
Tél. 255-7029

6589 BouJ. MONK  
(VILLE ÉMARD)  
Tél. 768-4777

11,926 est, rue NOTRE-DAME  
(PONTE-AUX-TREMBLES)  
Tél. 645-5371

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES



Les blindés protègent les libertés

Après un grand déploiement de miliciens et de véhicules blindés, les autorités polonaises ont eu raison des désordres dans les villes de la Baltique. On voit ici des autos blindées patrouillant à Szczecin (Stettin) où des troubles ont éclaté jeudi. Ce serait la récente décision du gouvernement et du parti

communiste polonais d'augmenter les prix de produits de première nécessité qui est à l'origine des troubles. Quelque quinze personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées au cours des manifestations.

Officiellement, le calme règne en Pologne

VARSOVIE, Pologne (AFP) — L'agence polonaise de presse (P.A.P.) a déclaré au cours de la nuit dernière que "l'ordre prédomine dans les rues de Gdansk et dans toute la région des trois villes, Gdansk, Gdynia, Sopot". "Les traces des troubles récents sont soigneusement effacés, et les gens, même ceux qui prêtaient l'oreille aux bavardages, arrivent maintenant à comprendre les véritables raisons et objectifs des événements", précise P.A.P.

"La vue des bâtiments incendiés et des boutiques détruites suscite des commentaires exprimant la condamnation des aventuriers, des fauteurs de désordre, de ceux qui pillaient la propriété publique", affirme encore P.A.P., qui poursuit: ce qui frappe le plus, c'est l'aspect du grand hall détruit de la gare centrale de Gdansk, et celui du bâtiment de style renaissance, tout près, qui a été incendié — une grande perte pour la ville de Gdansk.

"Les mesures prises par les autorités pour assurer l'ordre et la paix ont été accueillies par les habitants avec une compréhension totale", écrit P.A.P. L'agence indique que "le ravitaillement, les transports municipaux et autres services publics fonctionnent normalement dans les trois villes", et qu'"on y assiste actuellement aux préparatifs de Noël: les gens font des emplettes et la vente de l'arbre de Noël bat son plein".

En conclusion, P.A.P. déclare que les usines et ateliers de Gdansk travaillent normalement et qu'il y a un grand trafic de bateaux dans le port où sont

ancrés en ce moment 15 navires battant pavillon de différents pays. Hier matin, d'autres cargos sont arrivés dans le port de Gdansk.

Par ailleurs, le journaliste suédois Anders Turnberg, qui a réussi à quitter Szczecin (Stettin) jeudi soir à 19 heures et à regagner la Suède, a fait hier soir à la télévision danoise le récit des événements qui ont marqué cette ville polonaise.

Plusieurs jeunes gens qui avaient allumé un incendie au quartier général du parti communiste de la ville ont péri dans les flammes, a-t-il laissé entendre. Auparavant, les manifestants avaient occupé les bâtiments et tout jeté par les fenêtres, y compris les archives, pour la plus grande joie des spectateurs, a-t-il dit.

M. Turnberg a vu également deux postes de police en flammes. Il a confirmé qu'une femme et sa fille avaient été grièvement blessés par un char. Un soldat qui se trouvait à ses côtés lui avait dit qu'il y avait peu de chances pour qu'elles survivent.

Les dockers de Szczecin, a expliqué le journaliste, avaient entendu les informations sur les événements de Gdansk, Gdynia et Sopot. Selon lui, ils se sont rendus au centre de la ville. Les troubles ont commencé par quelques carreaux cassés, puis le quartier général du PC fut envahi. Le siège du journal du parti a également été attaqué et incendié. Les dockers se sont heurtés à d'importantes forces de police sur lesquelles ils ont lancé des pierres sans réussir à ouvrir un passage. Des chars avaient été placés devant

les édifices publics les plus importants. M. Turnberg a précisé que des incendies faisaient encore rage jeudi soir lorsqu'il a quitté la ville.

Deux journaux de Gdansk ont déclaré hier que les chantiers navals "Commune de Paris" de Gdynia sont occupés par l'armée et la milice populaire polonaise, rapporte Radio-Gdansk captée à Munich par la radio américaine "Free Europe".

Les deux quotidiens, "Glos Wyzbrza" et "Dziennik Bałtycki", consacrent leur première page à la situation dans les villes de Gdansk et Gdynia, et Radio-Gdansk a donné de larges extraits de ces commentaires.

"Pour maintenir la sécurité des centres vitaux de l'économie et de l'administration, et notamment celle du chantier naval "Commune de Paris", la milice populaire et l'armée polonaise s'y sont installées. Cette mesure a été prise à la suite des incidents de mercredi et des nombreuses menaces de destruction visant la propriété nationale", a indiqué le radio.

Madrid proteste auprès de Paris contre l'attitude de ses organes d'information

MADRID (AFP) — Le ministre espagnol des Affaires étrangères a informé hier le conseil des ministres réuni sous la présidence du général Franco au palais du Pardo, "des campagnes anti-espagnoles à l'étranger et singulièrement en France, et de la réaction officielle espagnole", a déclaré hier soir le ministre de l'information, M. Alfredo Sanchez Bella, en rendant compte de ce conseil qui a duré sept heures et demie.

"La presse et la télévision françaises ont fait preuve d'une incompréhension plus grande que dans les autres pays, d'une hostilité ouverte et d'une moindre objectivité en rendant compte des problèmes espagnols, a expliqué M. Sanchez Bella.

"Le gouvernement a fait savoir au gouvernement français son déplaisir devant cette attitude de la presse française, qui ne correspond pas aux règles d'amitié et de bon voisinage", a ajouté M. Sanchez Bella, à qui un correspondant avait demandé pourquoi le conseil des ministres avait spécialement relevé le cas de la France.

M. Sanchez Bella a affirmé que le gouvernement n'avait pas eu communication des sentences préparées par le Conseil de guerre de Burgos contre les seize nationalistes basques du mouvement séparatiste E.T.A.

"Quand s'achèveront les délibérations du tribunal, j'imagine que nous le saurons tous, a-t-il dit. Jusqu'à présent, on ne sait rien et on peut supposer que c'est parce que les délibérations ne sont pas terminées."

A Burgos, les cinq officiers du Conseil de guerre délibèrent dans le secret depuis que le 9 décembre le procès s'est terminé d'une façon abrupte et à huis clos après la révolte des accusés.

Le gouvernement, a dit M. Sanchez Bella, a exprimé au chef de l'Etat "sa ferme volonté de le servir et sa loyauté inébranlable". C'est le vice-président, l'amiral Luis Carrero Blanco, qui au début du conseil s'est adressé au général Franco pour lui en donner l'assurance.

"Hier sur la Place d'Orient, il a déclaré au chef de l'Etat l'amiral Carrero Blanco, nous, les hommes qui avons l'honneur de constituer le gouvernement qui préside Votre Excellence, nous avons pu constater une fois de plus l'adhésion inébranlable du peuple espagnol à son Caudillo".

Rappelé avec quel enthousiasme les Madrilènes avaient exprimé jeudi leur soutien à Franco, l'amiral Carrero Blanco a dit: "Dans ces moments où une infime minorité s'est faite l'instrument de ceux qui sont les éternels ennemis de l'Espagne, le peuple espagnol noble et sain, vous a dit avec cette simplicité qui caractérise le peuple: "Franco, toujours avec toi."

Après avoir lu devant la presse le texte de l'allocution du vice-président Carrero Blanco, M. Sanchez Bella a affirmé qu'elle "résumait le point de

vue unanime du gouvernement".

Le Caudillo, a dit M. Sanchez, s'est félicité de cette identification de son gouvernement avec les autres institutions que le peuple espagnol a confirmées hier par sa confiance".

"Le gouvernement, a dit encore

M. Sanchez Bella, pleinement identifié avec cette attitude du peuple espagnol et conscient de l'engagement qu'il a à son égard, manifeste une fois de plus sa décision inébranlable de garantir le respect que méritent notre patrie et nos institutions".

Belgique: la revision de la Constitution est adoptée au Parlement

par Raymond HUBERT

BRUXELLES (AFP) — Le Parlement belge a finalement adopté hier l'ensemble des lois portant révision de la Constitution de 1831.

Le débat durait depuis 1954 — date à partir de laquelle furent conférés au Parlement des pouvoirs constitutionnels — depuis lors, toutes les élections législatives ont attribué au Parlement des pouvoirs constitutionnels, sans que jamais la révision de la Constitution sorte du domaine de la fumée. L'antagonisme grandissant entre la Flandre (majoritaire et devenue industrielle) et la Wallonie (appauvrie par la fin de sa puissance charbonnière et en régression démographique) entraîna quelques crises sérieuses dans le pays, où la dispute linguistique se substitua à la dispute politico-religieuse.

On vit se développer, en Flandre et en Wallonie, des courants fédéralistes et même séparatistes mettant en question l'existence même du royaume.

Lorsque le gouvernement de M. Gaston Eyskens arriva au pouvoir en juin 1968, on vit en lui le gouvernement de la dernière chance pour la Belgique, comme on avait affublé du même qualificatif ses prédécesseurs. Il ne s'en émut pas trop, mais prit l'engagement solennel de mener à bien la révision de la Constitution ou de s'en aller. Après trente mois de vie difficile, le gouvernement Eyskens recueillit le fruit d'une patience à toute épreuve, et d'une grande habileté manœuvrière et la révision de la Constitution est acquise.

Tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant. Flamands (5 millions de personnes) et Wallons (3 1/2 millions) peuvent accepter, bon gré mal gré le compromis intervenu, et qui institue un semi-fédéralisme culturel et économique sur une base paritaire. Mais les Bruxellois (un million), coincés entre ces deux blocs, ne se résignent pas: Francophones à 80 pour cent, ils n'acceptent pas que le régime paritaire entre les deux langues conçu pour le royaume, s'applique à la capitale.

Les Bruxellois acceptent d'autant

moins le compromis que leur ville encerclée par des communes flamandes farouchement hostiles à toute menace de francisation, est strictement limitée à ses dix-neuf communes et condamnée à ne pas se développer géographiquement comme toutes les grandes villes. C'est le fameux "cercueil", si souvent dénoncé par les habitants de la capitale.

Les Bruxellois n'ont donc pas dit leur dernier mot, et il ne faut pas croire que tout est réglé. Mais, en cette fin d'année, un exploit qui semblait irréalisable, vient d'être accompli: la révision de la Constitution est adoptée.

"Apollo-14" s'élancera le 31 janvier

CAP KENNEDY, Floride (AFP) — "Apollo-14" paraît en bonne forme. Il pourra partir le 31 janvier pour la Lune.

Ainsi a décidé hier le Dr Rocco Petrone, directeur du programme américain d'exploration lunaire à l'issue d'un examen approfondi et plus long que prévu.

Entouré d'experts et des trois astronautes qui se préparent à partir pour les hauts plateaux accidentés de la région équatoriale de la Lune, le Dr Petrone a passé en revue tous les détails des préparatifs de vol jeudi. Sa décision toutefois n'a été prise que le lendemain après qu'on eût remplacé un ordinateur qui venait de s'avérer défectueux dans la fusée géante "Saturne-5". "Nous avons procédé à une étude très détaillée", dit à la presse hier matin Rocco Petrone: tout semble favorable au lancement le 31 janvier."

Le Dr Chet Lee, directeur de la mission "Apollo-14", tiendra une conférence de presse lundi, au siège de la NASA à Washington, au cours de laquelle il examinera les grandes lignes de la plus hardie de toutes les tentatives lunaires américaines. Alan Shepard et Edgar Mitchell doivent se poser aux abords du cratère Fra Mauro tandis que leur coéquipier Stuart Roosa gravitera autour de l'astre à bord de la capsule principale en attendant leur retour. La cible sélène sera la même que celle d'"Apollo-13" en avril dernier: mais l'équipage regagna alors la Terre, sans alunir, à la suite de l'explosion quasi-catastrophique d'un réservoir d'oxygène liquide.

Le 2 février, Shepard et Mitchell rechercheront tout particulièrement sur la Lune des rocs d'un grand âge capables de fournir aux savants d'importantes indications sur l'origine de l'astre.

Le Sénat adopte la loi anti-pollution

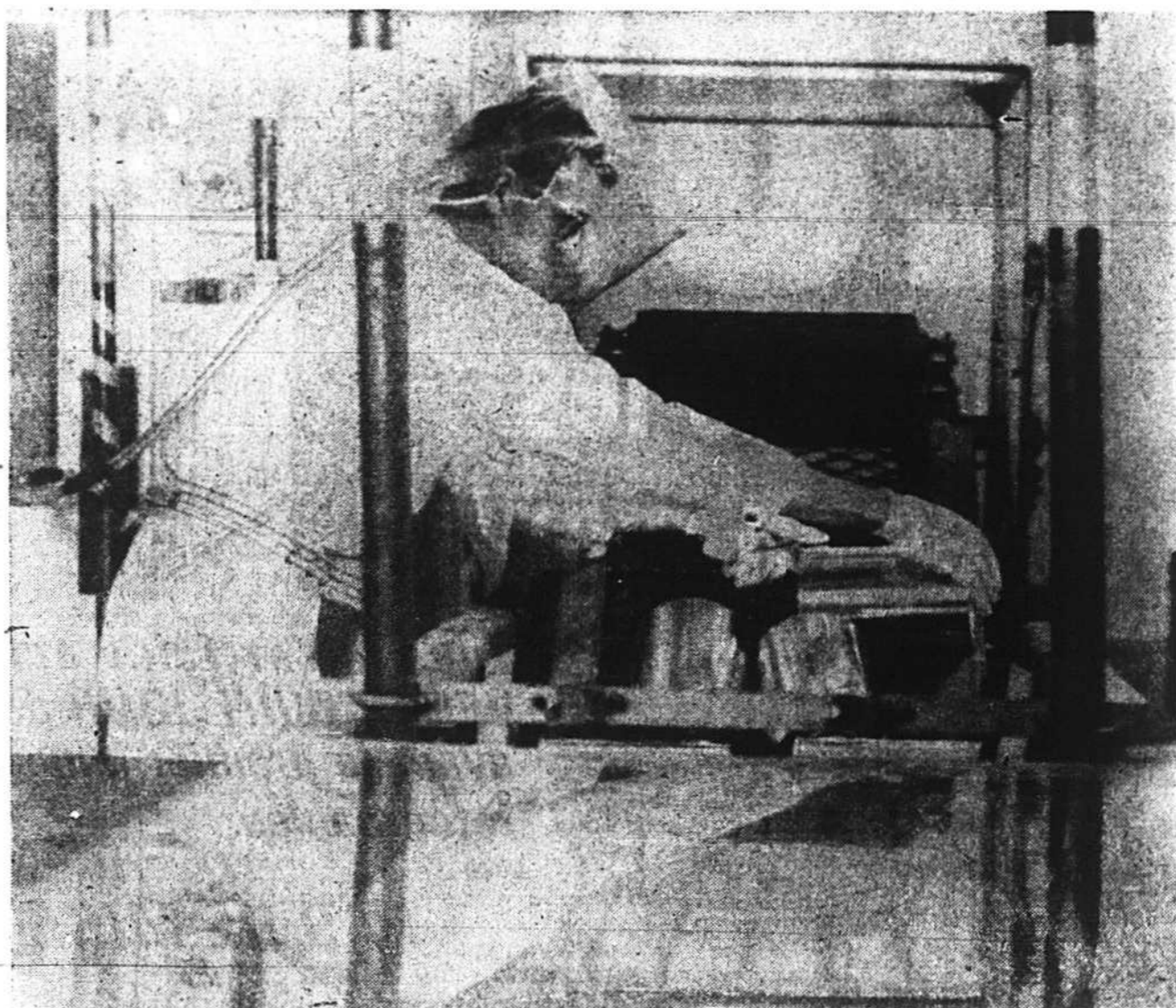
WASHINGTON (AFP) — Le Sénat a approuvé hier, à mains levées, un projet de loi "de la propreté de l'air" qui est un compromis entre une version adoptée par lui et celle de la Chambre des représentants. Le texte voté a été envoyé à cette dernière assemblée.

Il fixe notamment au 1er janvier 1975 la date à laquelle les constructeurs d'automobiles devront doter les véhicules de dispositifs réduisant l'émission de gaz polluants.

Toutefois, le texte prévoit qu'un délai d'un an pourra être accordé à l'industrie automobile pour atteindre ce but si elle peut prouver qu'elle a accompli le maximum d'efforts pour mettre au point la technologie permettant de diminuer de 90 pour cent — par rapport à l'heure actuelle — les émissions de polluants par les cent millions de voitures qui circulent aux Etats-Unis.

Le projet de loi prévoit de nombreuses mesures de contrôle de la pollution de l'air et autorise des dépenses d'un milliard de dollars pendant les trois prochaines années pour mener la lutte contre la pollution de l'air.

Il prévoit aussi dans certains cas des amendes de 50.000 dollars par jour et des peines de prison pouvant atteindre 2 ans pour ceux qui polluent sciemment l'air.



Destruction des armes bactériologiques

WASHINGTON (PA) — Le secrétaire à la Défense des Etats-Unis a fait diffuser hier cette photo à Washington après avoir annoncé que tous les stocks d'armes bactériologiques seraient détruits dans des conditions maximales de sécurité. Des boîtes d'un produit non identifié sont préparées pour être détruites à l'arsenal de Pine Bluff, dans l'Etat de l'Arkansas, comme on peut le constater sur cette photo. Le préposé porte un masque protecteur. L'annonce de la destruction de tous les stocks d'armes bactériologiques intervient quelque 13 mois après que le président Nixon eût déclaré que

les Etats-Unis renoncent à leur usage. On estime que la destruction de ces stocks coûtera \$12.200.000. Les opérations de destruction de ces stocks commenceront au début de l'an prochain, après que toutes les administrations aux paliers fédéral, étatique et municipal auront étudié le projet élaboré par les services de l'armée américaine.

Les porte-parole du secrétariat de la Défense ont refusé de donner des précisions sur la quantité d'armes bactériologiques qui seront détruites, sous prétexte qu'il s'agit d'un secret militaire. Cependant, ils ont accepté de dire

que les opérations de destruction dureront environ un an, ce qui donne une idée de l'importance du stock. Les armes bactériologiques seront détruites aux arsenaux même où elles sont entreposées, à savoir Pine Bluff (Arkansas), Rocky Mountain Arsenal, à Denver (Colorado), Fort Detrick (Airyland) et Beale Air Force Base (Californie). Les armes bactériologiques ne seront pas transportées, l'armée américaine désirant apparemment éviter une controverse publique possible à celle qui a éclaté l'an dernier lors du transport de 26.000 tonnes de gaz neutropes.

L'usine de Volkswagen flambe à Sao Paulo

SAO PAULO, Brésil (AFP) — Le chiffre des victimes de l'incendie de l'usine Volkswagen à Sao Paulo serait de 17 morts et plusieurs centaines de blessés, certains très grièvement atteints, indique-t-on de source officielle.

La plupart des corps seraient pris sous les débris de l'aile "E" de l'édifice entièrement détruite et qui brûlait encore à la nuit tombée.

Selon certains ouvriers qui ont pu s'échapper, l'incendie a été provoqué par l'explosion d'un alternateur dans l'atelier de peinture et de finition de

l'intérieur des véhicules. Les flammes se sont aussitôt propagées à travers l'atelier et se sont communiquées aux stocks importants, dont plusieurs de matières inflammables.

Le feu a commencé dans la partie souterraine de l'édifice et a très rapidement atteint les trois étages supérieurs. On indique à la direction de l'entreprise que l'usine sera fermée pour au moins trois mois. Il est impossible pour le moment de calculer l'importance des dégâts matériels et des pertes pour la plus grande entreprise de construction automobiles d'Amérique latine. Cinquante mille personnes y sont employées.

L'incendie s'est déclaré peu après le commencement du travail, à huit heures du matin. Tapis, rembourrages, pneus, plastiques ont rapidement flambé et plusieurs ouvriers asphyxiés n'ont pu fuir à l'air libre. D'autres ont tenté de chercher refuge à l'étage supérieur, atteint bientôt par le feu.

Tous les moyens de lutte contre l'incendie disponibles dans cette région industrielle ont été mis en oeuvre. Des hélicoptères ont déversé des produits chimiques sur les divers foyers tandis que les pompiers de plusieurs centrales voisines tentaient de circonscrire le sinistre. Le vent a rendu plus difficile la tâche des pompiers. Des camions-citernes de produits chimiques contre l'incendie sont arrivés peu après et leur contenu déversé sur les foyers d'où s'élevaient d'immenses colonnes de fumée. Des dizaines d'ambulances sont arrivées sur les lieux et plusieurs ateliers ont été transformés en infirmiers. Des appels aux donneurs de sang ont été lancés. De nombreuses usines des environs ont formé leurs propres équipes pour que les ouvriers participent aux efforts des sauveteurs.

Curé délateur

SAO PAULO, Brésil (AFP) — Le prêtre canadien Gerardo Malzeroll, vicaire de la paroisse de Fatima à Sao Paulo, a formellement identifié les policiers Sergio Fleury et Alberto Barbour comme appartenant au groupe de l'"Escadron de la mort" qui, le 23 novembre 1968, avait exécuté le repris de justice surnommé "Nego Sete".

Cette exécution était le premier crime de l'Escadron de la mort, qui, depuis, a exécuté plusieurs centaines de membres de la pègre brésilienne.

Le père Malzeroll est le principal témoin à charge du premier procès engagé contre les policiers "justiciers". Intrigué par l'attitude des policiers, il avait pris, le jour de l'exécution, des photos. Il a également donné un signalement du responsable de l'opération, le détective Sergio Fleury, qui avait à l'époque un bras dans le plâtre. Le prêtre canadien a raconté comment le groupe de quinze hommes "que dirigeait" Fleury avait abattu "Nego Sete" alors qu'il descendait de l'autobus.

Pierre-C. O'NEIL

de notre bureau d'Ottawa



# Le parlement va mieux et l'Opposition y est pour quelque chose...

OTTAWA — Quand cessent de battre les grandes ailes de ce moulin à paroles qu'est le Parlement et qu'on demande des comptes aux meneurs que sont les hommes politiques (on pourrait aussi dire d'eux qu'ils sont le vent qui fait tourner les ailes), ils ont tendance à s'agiter et à expliquer que l'efficacité du Parlement ne se mesure pas au nombre ni même à la qualité des lois adoptées.

Un ancien député conservateur qui avait été ministre dans le cabinet Diefenbaker a même déjà expliqué que la tâche principale du Parlement n'est pas surtout de légiférer et il se trouve des théoriciens pour prétendre que techniquement, il avait parfaitement raison.

Cela ne facilite pas, vous en conviendrez, l'évaluation des travaux parlementaires quand, ayant trouvé le fond de leur verre, et s'étant fait les vœux habituels, les députés reprennent, comme hier, le chemin du comté.

Il est particulièrement difficile de porter un jugement sur les travaux de cette première partie d'une session qui doit normalement se pro-

longer jusqu'à la fin de juin 1971.

Sur papier, comme disent les rédacteurs sportifs, le bilan de ces travaux est plutôt maigrelet à la fois par le nombre et l'importance des projets adoptés, encore que certains de ceux-ci soient remarquables par leur pertinence à des problèmes qui affectent un grand nombre de Canadiens et parfois, les plus défavorisés d'entre eux.

Il manque à ce bilan un fort nombre de projets entrêmement importants annoncés par le gouvernement au discours du trône d'octobre. Voyez vous-mêmes. Il y manque la Loi sur la réforme du cautionnement, sur la Société de développement du Canada, sur les télécommunications et les ordinateurs, sur le droit à l'intimité, sur la citoyenneté canadienne, la faillite, la piraterie aérienne, les aliments, les drogues et les stupéfiants.

Par contre, à l'extérieur de la Chambre, les comités d'étude ont fonctionné à plein rendement et publié des rapports sur les moyens de communications, les faillites, le statut de la femme, la sécurité du revenu, la rémunération des députés,

la politique scientifique, la situation de certains immigrants au Canada.

Faire état avant tout du retard causé par la crise d'octobre à la discussion de projets gouvernementaux, c'est aussi évoquer les possibilités nouvelles de législation qu'ouvrent les rapports récemment soumis au gouvernement sur différents sujets.

Mais faire le bilan de cette session, c'est surtout constater que l'appareil législatif et administratif peut continuer de fonctionner presque normalement en période de très grave crise. C'est constater enfin que le Parlement ne s'est pas attiré dans ces quelques semaines le discrédit qui avait fondu sur lui, par exemple, à l'automne de 1969, à la faveur sans doute d'une certaine lassitude des partis et du caractère très routinier de ses travaux.

Souligner que l'appareil législatif et administratif peut continuer à fonctionner dans un état de crise peut paraître à certains ne pas

marquer un grand progrès. Mais c'est le contraire qui est vrai. On n'a qu'à se rappeler, pour le réaliser, dans quelle torpeur l'appareil avait été plongé durant les crises qui se sont produites à certaines époques antérieures. Tout indique au contraire que durant les semaines qui se sont écoulées, depuis octobre, le gouvernement a pu continuer à étudier et à prendre certaines décisions qui se traduiraient d'ici quelques semaines par la présentation des projets les plus importants qui sont consignés au discours du Trône.

Il peut paraître ridicule, d'autre part, de prendre la peine de noter et de placer dans la colonne positive d'un bilan le fait que, loin de se discréditer, l'institution du Parlement ait peut-être repris du poil de la bête au cours des semaines que nous venons de traverser. Mais cela aussi constitue un progrès sur la situation qui existait à la même époque l'an dernier, voire même à l'ajournement pour l'été des travaux de la Chambre.

Trois ou quatre ensembles de cir-

constances devraient entraîner, si cela n'a déjà été fait, cette légère revalorisation, dans l'esprit des gens, de l'institution parlementaire.

D'abord il y a le fait que si les débats sur les lois d'urgence ont été longs, ils ont généralement été dignes, de bonne qualité; même si cela n'a pas réussi à modifier les lois et l'attitude gouvernementale, personne ne peut douter de l'importance qu'ont eue ces débats quant à l'évolution de l'opinion publique.

Le retrait par le gouvernement de son projet de loi sur le statut du vérificateur aux comptes fait partie du bilan positif du Parlement pris comme institution. Quels que soient les motifs de ce retrait, et quels que soient ceux de l'opposition qui l'avait exigé, on peut analyser le retrait du bill autrement qu'en victoire et défaite de l'un ou l'autre groupe, et prétendre qu'il donne meilleure image au Parlement.

Si M. Pierre De Bané, ayant eu le courage de combattre certains aspects de la loi des mesures de guerre, avait eu celui de sceller

tout cela par un vote négatif plutôt que de s'absenter, il eût lui aussi grandi le Parlement et illustré eloquemment le fait qu'à l'intérieur même du parti ministériel un certain nombre de députés, la plupart jeunes, n'ont jamais cessé de poser au gouvernement certaines questions embarrassantes.

Enfin, il faut noter que le Parlement fonctionne normalement malgré les appréhensions de ceux qui ont considéré non seulement comme malvenues mais comme iniques, les règlements proposés par le gouvernement peu après son élection.

Si on ajoute à cela que du sang neuf circule au Sénat et que ses travaux spécialisés sont de mieux en mieux faits, on doit conclure que le Parlement ne se porte pas trop mal.

C'est cela qui est neuf. Le bilan est peut-être plutôt maigre sur papier, mais le Parlement se porte mieux. Le gouvernement ne doit pas s'en donner tout le crédit.

L'opposition y est aussi pour quelque chose.

## L'UN accuse le gouvernement de vouloir humilier Mme Laporte

par Claude MASSON de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Même si tous les partis se sont déclarés d'accord avec le versement d'une pension additionnelle de \$12,000 par année à Mme Pierre Laporte, et ce toute la vie durant, en plus des \$4,000 versés en vertu du régime de pension des députés, il a fallu plus de deux heures, hier soir, aux membres de l'Assemblée nationale pour voter cette pension, au grand désappointement des ministériels et particulièrement du cousin de l'ancien ministre et député du comté voisin, Taillon, M. Guy Leduc.

L'Union nationale et le Ralliement des créditistes ont principalement attaqué le gouvernement. Le Ralliement même que le parti au pouvoir voulait "humilier Mme Laporte" en présentant une loi d'exception dans son cas

plutôt que d'amender la Loi de la législation et de couvrir ainsi tous les cas de députés morts au devoir ou encore de présenter une Loi générale d'indemnisation des victimes du crime.

Le whip en chef de l'Union nationale et député de Saint-Maurice, M. Louis-Philippe Demers, a déclaré que la loi d'exception est "une loi qui étiquette le malheur de Mme Laporte" tandis que son collègue unioniste de Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay, ajoutait: "Je regrette ce traitement que l'on impose à Mme Laporte. C'est un traitement public qui entraîne une publicité qui lui fait mal."

Pour leur part, des députés du Ralliement des créditistes ont tenu des propos à peu près identiques et, à un certain moment donné, le député créditiste de Mégantic, M. Bernard Du-

mont, a recommandé que la pension à Mme Laporte soit "coupée" de 50 p. 100 à 35 p. 100 et pour une période de dix ans plutôt que toute la vie durant afin d'aider les autres veuves et d'établir une politique de justice sociale.

Le débat s'est envenimé lorsque le député unioniste de Montcalm, M. Marcel Masse, a demandé au premier ministre sur quels critères s'était basé le gouvernement pour établir la pension à Mme Laporte.

C'est alors que le whip en chef du parti libéral, M. Louis-Philippe Lacroix, a accusé M. Masse de "ridicule".

M. Rémi Paul, leader de l'Union nationale, est à son tour revenu à la charge pour suggérer des amendements de façon à donner une portée générale à la loi d'exception indemnifiant la famille du ministre assassiné.

La bagarre verbale devait reprendre de plus belle. Un député libéral a déclaré: "Garde le vieux radoteux", tandis que le député libéral de Laurier, M. André Marchand, accusait M. Masse d'être "un cul". De son côté, le député libéral de Duplessis, M. Henri Coiteux, avait dit plus tôt: "Qui a été assassiné ici?", après avoir dénoncé "l'extravagance de langage de l'opposition".

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a dit pour sa part que le fait de tenter d'amender la loi d'exception pour en faire une loi générale changeait tout le principe de la loi et que la population pourrait croire que les élus du peuple ont profité d'une situation tragique pour protéger leurs familles et se voter des montants imposants. Le chef du gouvernement a promis qu'une loi plus générale sera présentée à la prochaine session ayant trait aux victimes du crime.

Après deux heures de débat sur la pension à accorder à la veuve et aux enfants de celui que tous ont qualifié de "cher collègue", les députés ont dit oui à l'indemnisation proposée par le gouvernement.



### Walter Weir se retire

M. Walter Weir, chef du parti conservateur du Manitoba, a annoncé, hier, qu'il résignera ses fonctions aussitôt qu'un congrès pourra avoir lieu pour choisir son successeur. Le chef de l'opposition manitobaine et ancien premier ministre, âgé de 41 ans, a précisé qu'il demeurerait à son poste jusque-là. M. Weir devint chef des conservateurs et premier ministre en 1967, succédant ainsi à M. Duff Roblin. Les conservateurs avaient perdu le pouvoir au moins des élections démocratiques aux dernières élections générales au Manitoba.

## Pelletier: la loi d'exception ne crée pas des crimes

Selon le secrétaire d'Etat Gérard Pelletier, la "Loi des pouvoirs d'urgence" n'a pas pour effet, malgré son caractère de rétroactivité, de modifier en crimes des actes qui étaient légalement permis avant l'adoption de cette loi.

S'inscrivant en faux contre son collègue Pierre De Bané, député libéral de Matane, qui avait émis l'avis que la Loi sur les mesures de guerre suspendait la Charte des droits de l'homme en créant des crimes rétroactifs à l'entrée en vigueur de la loi, M. Pelletier a émis cet avis, hier après-midi, en réponse à une question d'un auditeur à l'émission Le point du jour, à la station radiophonique CKAC.

Tout en précisant qu'il n'était pas juriste mais qu'il s'appuyait cependant sur l'avis de plusieurs compétences en droit criminel, le ministre Pelletier a dit croire que "tout ce qui est créé par cette loi, ce sont des présomptions (de culpabilité) basées sur des faits antérieurs à la promulgation de la loi."

"Mais, a-t-il précisé, il n'y a pas de crime rétroactif de créé."

Pressé par l'animateur Jean Lévesque, M. Pelletier a reconnu que l'application de cette loi avait donné lieu à des "abus". "Il est inévitable, a dit philosophiquement le ministre fédéral, qu'une loi semblable donne lieu à des abus. C'est pourquoi j'ai voté cette loi la mort dans l'âme."

Il n'a cependant pas expliqué pourquoi des personnes, arrêtées sur des

actes ou déclarations antérieures à la loi et sur lesquelles, selon lui, ne pèsent que des présomptions, demeurent toujours en prison, même si la loi ne considère pas les actes qu'ils ont posés comme des crimes.

Abordant ensuite le thème de l'unité nationale par l'antenne de Radio-Canada, le ministre a reconnu que la société d'Etat se devait de favoriser l'unité nationale mais en reflétant la réalité canadienne.

"Je n'ai pas dit que c'était comme l'entend M. Trudeau ou qui que ce soit. Cette loi, qui a donné naissance à Radio-Canada et qui lui donne comme objectif de favoriser l'unité nationale a été votée alors que M. Trudeau devait être encore en éléments latins."

"Cela ne veut quand même pas dire que Radio-Canada a été créé pour démembrer le pays. Mais, il y a un tempérament à l'objectif de favoriser l'unité nationale canadienne: il faut qu'elle respecte la réalité intégrale du Canada. On ne peut pas se permettre de faire de la propagande à Radio-Canada ni sur le fédéralisme, ni sur le séparatisme. Je ne dis pas que ça ne se fait pas, mais c'est un objectif à poursuivre."

Invité ensuite par l'animateur à émettre son opinion sur l'idée d'un marché commun Québec-Etats-Unis, le ministre Pelletier a affirmé que la communauté francophone, sur un plan culturel, courrait vers la catastrophe. "On a plus de chances en restant dans le Canada qu'en s'intégrant aux Etats-Unis," a-t-il ajouté.

## Les "gars de Lapalme" étudient une nouvelle offre d'Ottawa

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Les représentants de la CSN et du syndicat des ex-employés de G. Lapalme Inc. prendront au moins la fin de semaine pour réfléchir sur une offre qui leur aurait été faite, jeudi soir, par le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté.

Chose certaine, les représentants des "400 gars de Lapalme" ont passé la journée d'hier à Ottawa, enfermés dans un hôtel pour discuter. Joint par téléphone, M. Raymond Parent, secrétaire général de la CSN, s'est montré très avare de commentaires.

Il a seulement donné l'assurance qu'il ne faut attendre aucun développement au cours de la fin de semaine et il n'était pas en mesure de dire si

lui et son groupe reviendraient à Ottawa lundi.

Mais il est certain qu'il se passe des choses. M. Parent lui-même a déclaré hier midi avoir reçu une proposition jeudi soir du ministre Côté.

Selon des informations de source gouvernementale, on aurait offert de réembaucher immédiatement un certain nombre de ces travailleurs au ministère des Postes.

Le gouvernement se serait engagé, en outre, à reprendre à son service les autres au cours des prochains mois, mais dans différents ministères.

Selon les mêmes sources, il ne serait nullement question de reconnaître l'unité de négociation, comme le demandait le syndicat, mais on serait disposé à reconnaître les années d'ancienneté.

Marcel DUPRÉ



## Les 100 participants au colloque des enseignants sur la crise québécoise ont accepté de se mouiller les pieds

QUÉBEC — On attendait 300 participants au colloque du Front commun des enseignants sur la crise québécoise, qui s'est déroulé à l'Université Laval, hier... Il y en a eu une centaine.

Et les enseignants qui sont restés au colloque jusqu'à la fin ont accepté de se mouiller un peu les pieds après s'être fait dire ce qu'ils ont semblé accepter comme leurs vérités, dont celle selon laquelle ils agissent seulement lorsqu'ils sont directement touchés.

L'assemblée plénière, qui a clôturé les travaux de six ateliers, a en effet accepté d'adopter quelques résolutions ne se rapportant pas directement au problème que pose aux enseignants la nomination d'un commissaire-enquêteur sur l'endocrinisme dans les écoles.

Par exemple, tout, en exprimant le vœu que les enseignants se retrouvent aux premiers rangs de ceux qui veulent sauvegarder les libertés essentielles au bon fonctionnement de la démocratie, l'assemblée s'est prononcée en faveur du retrait de la nouvelle loi des mesures d'urgence, sous l'initiative de l'abbé Louis O'Neill, président de l'Association des professeurs de l'Université Laval.

Probablement satisfaite de la sen-

sation que procurait un tel geste l'assemblée a ensuite endossé une résolution "plus concrète" de l'ancien président de la Corporation des enseignants, M. Raymond Laliberté. La résolution invitait les enseignants à joindre les comités de citoyens ou autres organismes similaires et à être présents "en masse" à l'assemblée que doit tenir en janvier le Comité québécois pour la défense des libertés civiles.

Puis, coup sur coup, l'assemblée a accepté que les enseignants se mêlent d'action politique au niveau local, notamment dans certaines commissions scolaires, et soient aux autorités de faire en sorte que les personnes accusées en vertu de la loi des mesures de guerre puissent bénéficier de cautionnement comme les personnes accusées en vertu du code criminel.

Pour le bénéfice de ceux qui craignent de voir une poignée de personnes parler au nom de groupes, il faut dire que ces résolutions, comme toutes les autres adoptées au rythme d'environ une aux trois minutes, n'engagent toutefois en rien les 13 organismes participant au colloque. Ces derniers resteront maîtres d'adopter les positions qui leur conviennent.

D'une façon, c'est peut-être mieux

ainsi, car, par exemple, à la grande surprise du président de la Corporation des enseignants, M. Yvon Charbonneau, qui présidait le colloque, l'assemblée plénière a rejeté une résolution recommandant aux enseignants de collaborer avec le gouvernement à la mise au point d'un programme de formation sociopolitique, comme la CEQ le préconise.

Parmi les autres résolutions rejetées par l'assemblée, une recommandait la démission du ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, qui avait été notamment accusé de s'être fait le promoteur d'une chasse aux sorcières et le protecteur de la droite (Lacroix, Coiteux et Bienvenue) en nommant un commissaire-enquêteur.

Mais là, il ne s'agit que d'un geste stratégique. L'assemblée s'est pliée devant l'opinion des participants qui avaient expliqué aux enseignants qu'il leur fallait se garder des armes pour d'autres actions éventuelles et qu'il ne fallait tout de même pas trop dégarnir de ses quelques hommes le gouvernement québécois de qui on a dit qu'il se trouvait surtout à Ottawa.

N'empêche que M. Saint-Pierre ne s'en tirera pas à aussi bon compte, s'il doit se plier éventuellement à

une demande qui a été acceptée par l'assemblée et qui, sait-on jamais, sera peut-être reprise à leur propre compte par quelques associations d'enseignants, après consultation de leurs membres.

On a en effet demandé la révocation du mandat du commissaire-enquêteur, l'abbé Gérard Dion, qui, a-t-on affirmé, est une fausse caution morale, car il n'est plus pour les ouvriers comme il l'a été pour ceux d'Asbestos en 1949, mais pour la guerre au Vietnam et le pouvoir établi.

C'est ce qui a été dit de pire à l'atelier qui avait été chargé d'étudier les conséquences de l'activité du commissaire-enquêteur chez les enseignants, en moins de deux heures. Ce fut d'ailleurs le rythme de travail de tous les ateliers qui avaient à écouter un conférencier en plus d'adopter une série de résolutions.

Comme l'écrivait un jour un ancien éditorialiste de LA PRESSE, beaucoup d'autre espace de ce journal pourrait être "noirci" avec la trentaine de résolutions adoptées, mais la conclusion que l'abbé O'Neill a tirée du colloque suffira certainement. L'abbé O'Neill a dit: "Le grave problème chez les enseignants, c'est qu'il ne se passe rien."

par Lise BLAIS

Le ministre d'Etat, M. Gérard Pelletier, a affirmé hier avoir parlé en son nom personnel et non à titre de représentant du gouvernement fédéral lorsqu'il a qualifié, en fin de semaine dernière, de véritable "charcuterie" la destruction de nombreux logements que va occasionner le prolongement de l'autoroute est-ouest dans le secteur est de Montréal.

"Si j'avais su que le tracé annoncé, qui passe par la rue Rouen, était celui choisi par le gouvernement du Québec", devait ajouter M. Pelletier, "j'aurais sûrement consulté mes collègues provinciaux avant de me prononcer."

Le ministre, qui répondait aux questions des journalistes à l'occasion de l'inauguration des travaux de la Place Frontenac dans l'est de Montréal, a précisé qu'il ne s'opposait pas catégoriquement au tracé de l'autoroute est-ouest tel que projeté, en autant qu'on fasse le réaménagement urbain qui s'impose dans le secteur.

Il a poursuivi en disant que c'est à la suite de conversations avec les résidents du secteur qu'il a été amené à affirmer qu'il faudrait trouver une solution plus humaine à ce problème d'autoroute.

"Je ne crois pas que la construction d'une autoroute soit inconciliable avec la continuation de la vie de tout un quartier en autant que l'on se préoccupe de faire le réaménagement urbain qui s'impose pour ne pas expulser des milliers de familles hors de leur quartier", a déclaré M. Pelletier.

Il a ajouté cependant qu'il n'a jamais cité les chiffres qu'on lui prête, soit la démolition de 2,000 à 4,000 logements, et qu'il sait maintenant pour un fait acquis que le projet dans ce secteur va amener le déplacement de quelque 738 personnes tout au plus.

Le ministre a précisé que c'est à titre de député d'Hochelega préoccupé des intérêts des citoyens de son comté

qu'il s'est permis de critiquer le projet en fin de semaine dernière.

Il répondait ainsi aux accusations lancées en Chambre cette semaine par le ministre provincial de la Voirie, M. Bernard Pinard, qui lui reprochait de protester aveuglément au sujet du prolongement de l'autoroute transcanadienne dans l'axe ouest-est de Montréal.

M. Pelletier devait ajouter qu'à la suite des précisions apportées par M. Pinard quant à la création d'un comité chargé de la rélocalisation des personnes qui seront affectées par le projet, il se sentait plus rassuré sur les intentions du gouvernement.

**La Place Frontenac**  
Le ministre a fait ces déclarations à l'occasion de l'inauguration des travaux de construction de la Place Frontenac, un projet d'habitation de 500 logements à loyers moyens qui sera érigé dans l'est de Montréal, à proximité de la station de métro Frontenac.

Ce complexe d'immeubles d'appartements évalué à \$6.5 millions est financé par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et réalisé par la Société du renouvellement de l'est de Montréal qui a déjà réalisé l'implantation de la Place du Cercle, coin Berri-Sherbrooke et, annoncé plus tôt cette semaine, le projet de construction de la Place Dupuis.

Les prix des logements à la Place Frontenac, qualifiés de loyers moyens, s'échelonnent de \$92 pour un studio à \$157 pour un logement de trois chambres à coucher.

Aux journalistes qui s'étonnaient du coût relativement élevé de ces loyers pour un secteur défavorisé, M. Pelletier a déclaré qu'il faut faire disparaître le "complexe du ghetto" en favorisant le réaménagement urbain des secteurs défavorisés. Il a ajouté qu'il ne serait pas impossible de subventionner des familles à revenus modiques qui voudraient habiter dans ce genre d'immeubles.

Ouvert jusqu'à 21 h ce soir ainsi que lundi, mardi et semaine prochaine mercredi de la (9 h 30 à 21 h).

# Suggestions-cadeaux "dernière minute"

Commandes passées au magasin seulement, sauf indication contraire.

Chez Eaton en ville, à Ville d'Anjou et à Pointe-Claire.



"Etch a Sketch"

**2.99**

Du plaisir pour tout le monde! Tournez les boutons pour former des lettres, images, graphiques et dessins. Le tout s'efface en un clin d'oeil.

Cinquième étage, rayon 227

"Bounce Back"

**3.99**

Jeu simple et prenant qui intéressera parents et amis de tous les âges.

Cinquième étage, rayon 227  
**COMPOSEZ 842-9211**

"Astrolite"

**9.88**

Jouez avec votre imagination. Crées les dessins les plus futuristes avec ce jeu de lumières colorées changeant au tournoiement d'une roulette.

Cinquième étage, rayon 227



## Pneus à neige "G.T.S."

Eaton a réduit avantageusement le prix de ces pneus à neige "G.T.S." à semelle large, faits de nylon 4 plus à flanc blanc ou rouge. Et notes que le prix inclut sans frais supplémentaires l'installation de ceux-ci sur votre auto à l'un ou l'autre des 2 Centres-Auto Eaton.

Ne manquez pas de faire poser des crampons sur ces pneus sans frais supplémentaires. Vous économisez 5.95 par pneu!

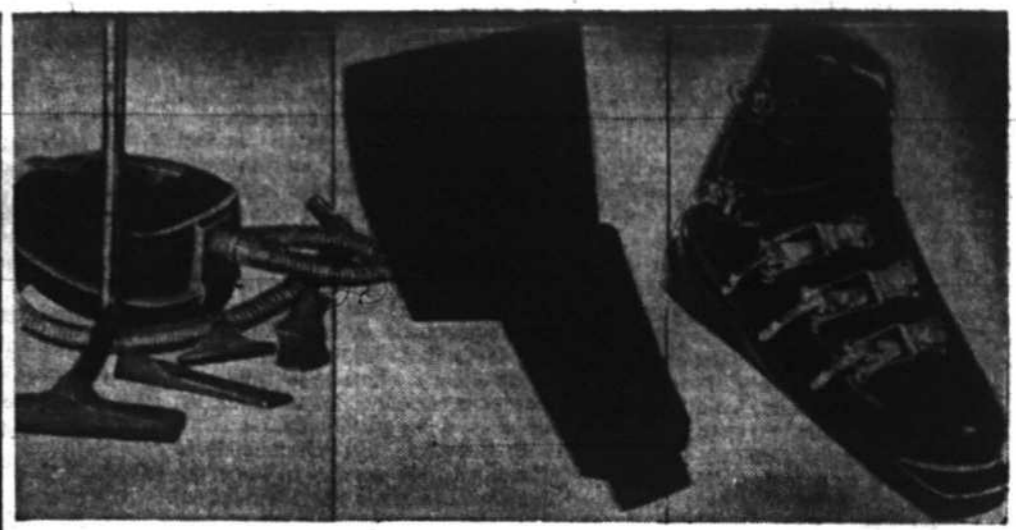
Dimensions	Prix courant	Special
775x14 ou F78x14 ou F70x14	36.95	25.00 ch.
805x15 ou H78x15 ou H70x15	42.95	30.00 ch.
775x15 ou F78x15 ou F70x15	36.95	25.00 ch.
825x15 ou G78x15 ou G70x15	40.95	31.00 ch.

Commandes téléphoniques acceptées jusqu'à épuisement du stock.

**COMPOSEZ 842-9211**

Eaton en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou et Pointe-Claire. Rayon 263

Aussi en vente aux Centres-Auto Eaton à Ville d'Anjou et Pointe-Claire



Aspirateur "Eureka"

**49.95**

Succion puissante; bec à tapis/planchers de luxe et autres accessoires; roues de roulement facile. Modèle compact facilitant le transport.

Quatrième étage, rayon 258

Pantalons ski "Jantzen"

Prix courant 19.98

**16.99**

Special Pantalon de ski extensible en laine, nylon et Lycra pour homme. Imperméable. Tailles 30 à 40 dans le groupe, couleurs variées.

Cinquième étage, rayon 261

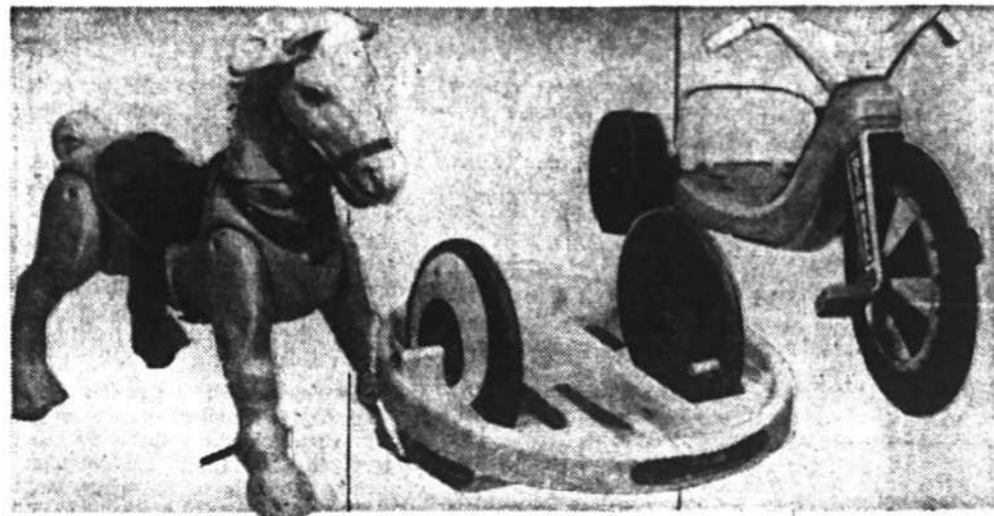
Bottines ski "Reiker"

Prix courant 79.00

**69.99**

Special la paire Bottines à 5 agrafes pour adultes. Extérieur en cuir, doublure renforcée de mousse, semelle à pigures parallèles. Pointures désassorties.

Cinquième étage, rayon 261



La Mustang "Marvel"

**9.88**

Special Enfourchez-la et vous êtes prêt à partir. Pas de piles ni moteur. Equipée d'une selle réelle de genre western et amovible, avec éperons.

Cinquième étage, rayon 227

"Krazy Car"

**13.88**

Special Montez à bord, tournez les roues et vous voilà partit!

Cinquième étage, rayon 227

"Big Wheel"

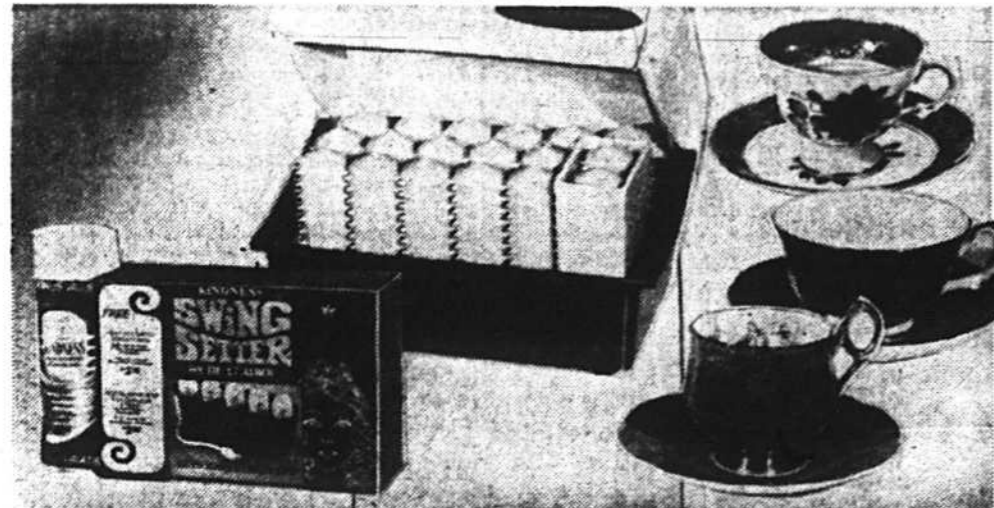
**11.88**

Special Tricycle genre de course. Modèle profilé; son imitant un moteur; poignées avec grand klaxon; siège réglable.

Cinquième étage, rayon 227

Commandes téléphoniques acceptées jusqu'à épuisement du stock, livraison locale seulement.

**COMPOSEZ 842-9211**



"Swing Setter"

**10.95**

Cet appareil, dans un boîtier compact, inclut 5 rouleaux "jumbo" avec pinces. Contrôlé par thermostat, pour tous les types de cheveux, postiches et perruques. Fil de 6 pi.

Quatrième étage, rayon 277

Ensemble "Steamset"

**19.95**

Seche les cheveux (naturels ou en postiche ou perruque) en 5 minutes. 18 rouleaux inclus. Dispositif pour sauna facial.

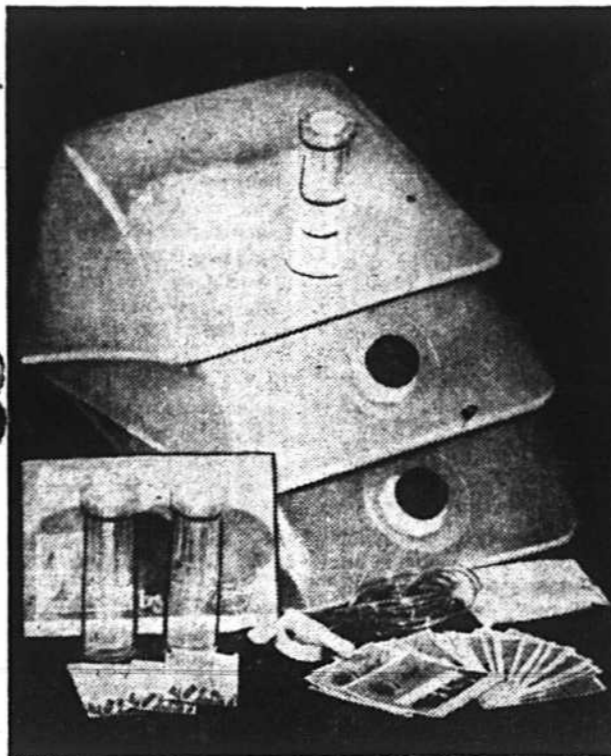
Quatrième étage, rayon 277

Tasses de porcelaine anglaise

**2.99**

Special Ce très bel ensemble de tasse et soucoupe est fait de porcelaine anglaise de renommée mondiale et vous pouvez le choisir parmi une flopée de modèles populaires.

Quatrième étage, rayon 252



## Pour faire votre vin

**9.97**

Special Tout le nécessaire pour faire le vin-maison. Cet ensemble d'une capacité de 15 gallons pourra donner jusqu'à 80 bouteilles. Comprend: 1 paquet de sulphite, 3 contenants cubiques de plastique respectivement de 5 gallons, 3 bouchons de plastique, 3 pièces obturatrices pour fermentation, 1 chantepierre, 1 siphon de 4 pi., 30 étiquettes collantes. Avec livret vous aidant dans la réussite de votre vin.

## Ensemble de base pour vin

Comprend 100 on. de base de vin et un paquet de chacun des ingrédients suivants: levure, tannin de raisin, acides nutritifs, 6 comprimés de stabilisant, 2 paquets de levure de vin, 30 étiquettes encolées, 4 on. de cristaux de sulphite. Recette facile incluse.

Jus concentré de pêches	<b>5.99</b>	Jus concentré de cerises "Montmancy"	<b>6.49</b>
Jus concentré d'abricots	<b>6.49</b>	Jus concentré de raisins rouges	<b>6.99</b>

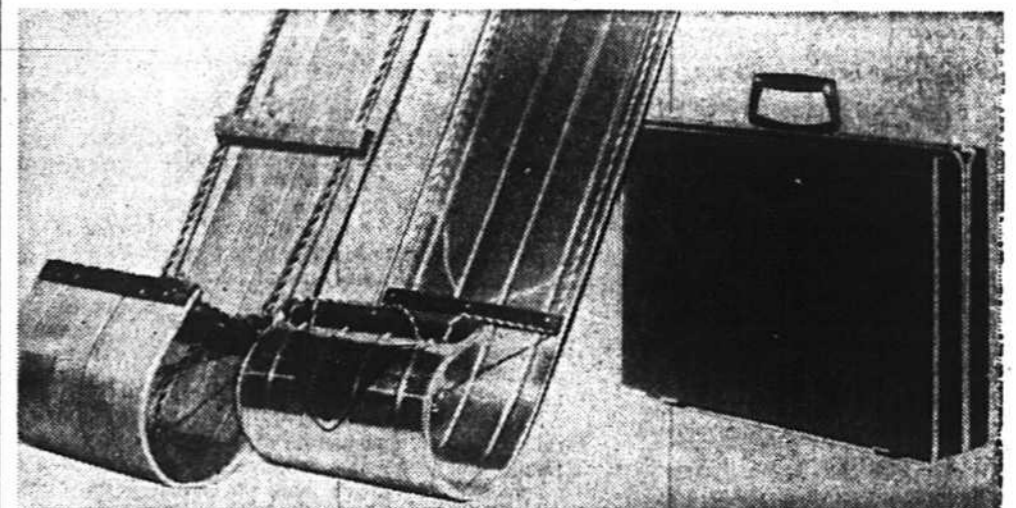
Quatrième étage, rayon 254

## Nécessaire à liqueur

**7.99**

Special Pour 10 bouteilles de 25 on. de liqueur fine. En plus du sucre et de l'eau, vous n'avez qu'à ajouter de l'alcool ou du vodka approuvés par le gouvernement à ces essences de liqueur comprises: cherry brandy, curacao à l'orange, brandy aux miris, anisette, crème de café, crème de menthe, brandy aux abricots, brandy aux pêches, kummel, "Band B". Renseignements faciles inclus. Ensemble tel qu'annoncé à la TV.

Quatrième étage, rayon 254



Toboggans de bois

Prix courant 5.49

**4.88**

Special Fabrication solide en érable verni, 3 pi. de longueur. Tourne et retourne par chaînes. Vis encastrées. Modèles plus grands également disponibles à prix spéciaux.

Cinquième étage, rayon 261

En aluminium

Prix courant 4.98

**4.44**

Special Fabrication très légère, 3 pi. de longueur. Côté de polypropylène et cordes de soutien. Traverses de bois. Autres grands modèles disponibles à prix spéciaux.

Cinquième étage, rayon 261

Mallettes Samsonite

**39.50**

Special 3 po. d'épaisseur, structure de magnésium, serrures encastrées, classeur intérieur. Olive, noir ou gris dans le groupe. Aussi mallette offerte à 46.50 et mallette "Statesman" de 2 po. à 34.50.

Sixième étage, rayon 264



"Fruit Festival"

**41.96**

Special Ensemble attrayant d'ustensiles de cuisson en acier et finis porcelaine, réparti comme suit: 3 casseroles respectivement de 1 1/4, 2 1/4 et 5 pintes, toutes avec couvercle; poëlon à frire de 9 po., ouvert.

Quatrième étage, rayon 252

Ensemble à sherry

**7.99**

Special Modèle "Cumberland" de 7 pièces formé d'une carafe et de 6 verres à sherry.

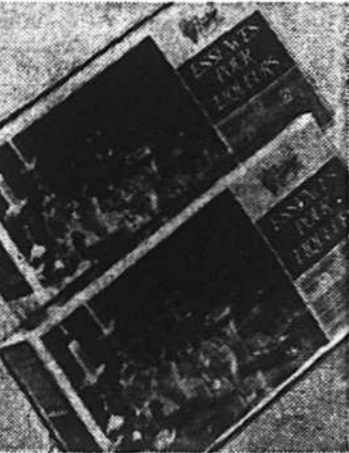
Quatrième étage, rayon 252

Fondue

**14.99**

Special Comprend contenant d'aluminium de 70 on. avec couvercle, brûleur et support, plateau de bois "Lazy Susan" avec 6 assiettes en verre, 6 fourchettes d'acier inoxydable. Recettes incluses.

Quatrième étage, rayon 254



Foreuse-sableuse

**21.95**

Special Marque réputée "Black & Decker". L'ensemble comprend foreuse de 1/4 po. avec accessoire pour sabler, 6 feuilles de papier abrasif, 3 meches de forage respectivement de 1/8, 3/16 et 1/4 po., avec en plus un mélangeur de peinture.

Quatrième étage, rayon 253

Foreuse-sableuse

**21.95**

Special Cet ensemble "Black & Decker" comprend foreuse puissante de 1/4 po., pièce attenante de scie circulaire avec couteau de 5 po., garde de direction et de lente, meches de foreuse de 1/8, 3/16 et 1/4 po.

Quatrième étage, rayon 253

Coffret à outils "Ecomaster Eaton"

**9.98**

Special Coffret de belle qualité avec plateau supérieur pleine longueur. Charnières robustes, 2 tiroirs à loquets de sûreté à même. 20 x 8 1/4 x 9 1/4 po.

Quatrième étage, rayon 253

Commandes passées au magasin seulement, sauf indication contraire

# EATON